

www.e-rara.ch

La source d'erreur, redigée en deux livres, par Henri Bullinger, desquels le contenu est en la page suivante. Reveu et comme traduite de nouveau, ainsi que les lecteurs pourront appercevoir.

Bullinger, Heinrich

[Genève], 1560

Bibliothèque de Genève

Shelf Mark: Bc 2804

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-6141>

Le second livre

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

LE SECOND LI

VRE DE LA SOVRCE

d'erreur quant a la sainte Cene de nostre Seigneur Iesus Christ & la Messe Papistique.

Du mystere de nostre redemption, & de la conioction des fideles avec Dieu par Iesus Christ.

CHAP. I.

TOUTE l'Escripture Canonique crie, que le souverain bien, la felicitie entiere, & la vie vrayement bien heureuse, c'est d'estre perpetuellement conioint avec le Bien souverain & eternal, qui est le vray Dieu. Icele aussi rend evident tesmoignage, que Iesus Christ Fils de Dieu est venu en chair, afin qu'apres avoir repurgé les fideles de toutes leurs iniquitez, & reconcilié a Dieu, il les feist vns avec luy. Il y a donc des parties, entre lesquelles est faite ceste vnion & cōionction. Il y a vn Moyenneur, qui les conioint. Il y a vn lien, par lequel elles sont vnies ensemble. Les parties, c'est nostre Dieu glorieux, & le genre humain miserable: icelles sont du tout contraires l'une a l'autre. Car Dieu est bon, pur, iuste, saint, il est la lumiere, la verite, la vie, & benediction. Et au contraire l'homme est mauvais, immonde, corrompu, tenebres, mensonge, mort, & malediction. On se pourroit esbahir yci comment il pourroit avoir aucun accord entre deux choses si fort contraires. Certes il y a vnion, voire tresestreite: mais ce n'est point par le moyen & dignite, ou sagesse & merite de l'homme: ains par le moyen & pure grace du Mediateur. Or ce Mediateur c'est Iesus Christ, vray

Dieu, & vray homme, d'une mesme substance avec le Pere selon la nature Diuine, & d'une mesme substance avec nous selon la nature humaine: lequel pour ceste cause a este fait participant des deux natures, afin qu'il peust estre moyenneur de paix entre Dieu & nous. Car l'Apostre en la 1. epistre a Tim. 2. chap. dit, Il y a vn Dieu, & vn moyenneur de Dieu & des hommes, ascauoir Iesus Christ homme, qui s'est donné soy mesme rançon pour tous. Car il falloit principalement & auant toutes choses, que ce qui faisoit separation entre Dieu & l'homme, fust aboli par ce Mediateur. Or c'estoit le peché. Car par le peché ceste premiere & tres-sainte image de Dieu, a laquelle nous estions creez, fut effacee en nous: car par le peché la mort est entree au monde. Et le peché, & la mort qui procede du peché, n'ont peu estre ostez ni abolis, sinon par le sang & sacrifice du Mediateur. Saint Paul tesmoigne ceci, aux Hebrieux chap. 9. disant: Christ par son propre sang est entré vne fois es lieux saints, ayant trouué redemption eternelle. Car si le sang des taureaux & des boucs, & la cendre de la genice espandue sanctifie les souillez pour la purification de la chair: le sang de Christ, qui par l'Esprit eternel s'est offert a Dieu soy-mesme sans reprehension, combien plus fort nettoiera-il vostre conscience des œuvres mortes pour seruir au Dieu viuant? Et pourtant est-il Mediateur du nouveau Testament, & ce qui s'ensuyt. A ceste cause afin que ce Mediateur Iesus Christ abolist le peché, & qu'en mourant il nous rendist la vie, il a este par soy-mesme offert, & a sanctifié les croyans a tout iamais par vn seul sacrifice: afin que tous ceux qui ont participation avec le Mediateur Iesus, soyent maintenant saints, iustes, vie, verite, lumiere & benediction. Saint Iehan en sa 1. Canonique chap. 5. a monsté ceci, quand il a dit: Voyci le tes-

le tesmoignage, a scauoir que Dieu nous a donné la vie eternelle, & ceste vie est en son Fils. Qui ha le Fils, il ha la vie: qui n'ha point le Fils de Dieu, il n'ha point la vie.

Voyons donc comment & en quelle maniere nous sommes inferez en Christ: & par ce moyen nous cognoistrans quel est ce lien & vnion par laquelle nous sommes maintenant conioints avec Dieu, tous differens ostez par le Mediateur. Et afin (ami lecteur) que tu ne sois mené çà & là par longues obscuritez de paroles, scaches que foy besongnant & ouurant par charite est ceste chose mesme par laquelle no^s sommes inferez en Christ, & conioints avec Dieu. Au reste, ceste foy n'est pas vne œeuure humaine, ne de la nature & prudence de la chair, mais est du tout vn don celeste, par lequel le Seigneur nous communique son Esprit, par lequel estans regenerez, nous sommes trãformez en nouueaux hommes, & tout autres que nous n'estions aũ parauant: en sorte que nous sentons maintenant vne autre loy en nous mesmes, & vne autre nature, ascauoir diuine & celeste: laquelle contredit a la loy & aux reliques de la chair, lesquelles s'escarmouchent, voire iusques a la dernière haleine, & obstinatiõ endurcie, & selon leur naturel: combat contre le monde & le diable, & reforme l'homme entieremẽt au naturel de Dieu. Les fideles estans seellez par ceste foy & par ce sainct Esprit de Dieu, cognoissent qu'ils sont vraiment reconciliez a Dieu, & faits participans de tous les biens de Dieu, & coheritiers de Iesus Christ: & qui plus est, que dès maintenant ils viuent & demeurent en Dieu, & Dieu en eux. Ce que les escrits des Apostres testifient par tout. Car sainct Paul aux Galates 2. chap. dit: Je vi, & non point moy, mais Christ vit en moy. Et ce que ie vi maintenant en la chair, ie vi en la foy du Fils de
F. i.

Ieb. 14. c. 23. Dieu, qui m'a aimé, & s'est baillé soy-mesme pour moy. Et en saint Iehan le Seigneur Iesus luy-mesme dit : Si aucun m'aime, il gardera ma parole, & mon Pere l'aimera, & nous viendrons a luy, & ferons demourance avec luy. D'auantage saint Iehan en sa premiere Canonique chap. 4. dit apertement : En ceci cognoissons nous que nous demourons en luy, & luy en nous, pource qu'il nous a donné de son Esprit. Et nous auons veu & tesmoignons que le Pere a enuoyé le Fils Sauueur du monde. Qui-conque confessera que Iesus est le Fils de Dieu, Dieu demeure en luy, & luy en Dieu. A quoy semble appartenir ce que dit saint Paul au troisieme chapitre des Ephesiens : Pource ie fay supplication au Pere de nostre Seigneur Iesus Christ, que selon les richesses de sa gloire il vous doint que par son Esprit vous soyez faits robustes & forts en homme interieur : afin que Christ habite en vos cœurs par foy, & que soyez enracinez & fondez en charite, &c. Ce que saint Pierre aussi dit en sa seconde Epistre 1. chap, est semblable a ceci : Dieu nous a appelez (dit-il) par sa gloire & vertu : par lesquelles nous sont donnees excellentes & tres-grandes promesses : afin que par icelles vous fussiez faits participans de la diuine nature, en vous retirant de la corruption qui est au monde en concupiscence. Toutefois il ne faut point tellement entendre ceci, comme si nous pouuions obtenir felicité eternelle en ce monde. Car nous ne pourrons pas iouyr pleinement du souverain bien qu'au siecle a venir. Cependant toutefois nous sommes tellement conioints en ce monde avec Dieu, que nous sommes faits participans de la nature diuine, & iouyssons de la vraye felicité, ascauoir de la vraye tranquillité de vie & des consciences. Car le Seigneur dit en l'Euangile : Vous aurez paix en moy : vous avez affliction au monde : mais ayez bon

bon courage, i'ay vaincu le monde. D'avantage ce bien de foy ne nous conioint pas seulement a Iesus Christ, mais aussi a tous ses membres. Car la foy est ouvrante par charite. Or la charite non seulement ne nuit point aux hommes, mais aussi elle proufite a tous autant qu'il luy est possible. Icele reconnoist que tous les fideles sont mēbres de Iesus Christ, qui est leur chef, voire membres de son corps, & enfans de Dieu : & pourtant elle ne les peut hayr. Car saint Iehan dit en sa 1. Canonique, chap. 4, Nous l'aimons, d'autāt qu'il nous a aimez le premier. Si aucun dit: l'aime Dieu, & qu'il hayse son frere, il est menteur. Car qui n'aime point son frere qu'il a veu, commēt peut-il aimer Dieu, qu'il n'a point veu ? Et nous auons ce commandement de luy, que celuy qui aime Dieu, il aime aussi son frere. Et certes Dieu selon sa bonte naturelle fait bien a tous incessamment. Ceux donc qui ont este faits participans de la nature diuine, ont le cœur prest a faire plaisir & seruice, & par leur beneficence ils donnent grandement a cognoistre qu'ils sont conioints avec Dieu.

Nous auons tout le mystere du saint Euangile briuelement compris en ceci. Car les Apostres du Seigneur n'enseignent en leurs escrits autre chose que ceci. Entre lesquels saint Iehan expliquant en bien peu de paroles les mysteres de l'Euangile en sa Canonique, dit : Nous auons veu ce qui estoit des le commencement, ce que nous auons ouy, ce que nous auons regardé, & ce que nous auons veu de nos yeux, & ce que nos mains ont touché, de la Parole de vie, & que la vie est manifestee : & aussi tesmoignons, & vous annonçons la vie eternelle, laquelle estoit avec le Pere, & nous est apparüe. Nous vous annonçons ce que nous auons veu & ouy, afin q̄ vous ayez cōmunion avec nous, & que nostre communion soit avec le

Pere, & son Fils Iesus Christ. Et vous escriuons ces choses, afin que vostre ioye soit accomplie. Je vous supplie, qu'est-ce que saint Iehan a annoncé aux peuples? C'est que Dieu a rendu la vie au monde par son Fils: auquel il nous a voulu conioindre & vnir a soy, afin que nous eussions communion de tous biens avec luy. Certes puis que tout le moyen de nostre salut est compris & proposé en ceci, a la verite aussi il nous est exposé amplement & en diuerfes sortes. Car maintenant ils prononcent apertement ce qu'ils veulent dire: & tantost apres ils publieront ce salut mesme par couuertures & paroles figurees. Ce que nous pourfuyurons vn peu au long a la gloire du nom de Christ. Ce que nous auons tantost allegué de saint Iehan, est de la premiere espece. A quoy est semblable aussi ce que le Seigneur mesme dit en saint Iehan 17. chapitre: Je ne prie pas pour eux seulement (ascauoir pour les Apostres) mais pour ceux aussi qui croiront en moy par leur parole: afin que tous soyent vn, ainsi que toy, Pere, es en moy, & moy en toy, aussi qu'en nous ils soyent vn: afin que le monde croye que tu m'as enuoyé. Je leur ay donné la gloire, laquelle tu m'as donnée, afin qu'ils soyent vn, comme nous sommes vn. Je suis en eux, & toy en moy, afin qu'ils soyent consommez en vn, & que le monde cognoisse que tu m'as enuoyé, & que tu les aimes comme tu m'as aimé. Pere, ie veux que ceux lesquels tu m'as donnez, que là où ie suis, ils soyent aussi avec moy: afin qu'ils voyent ma gloire laquelle tu m'as donnée: car tu m'as aimé deuant la fondation du monde. Ne nous semble-il pas auis que tout le mystere de nostre redemption & de nostre conionction avec Dieu par Iesus Christ, nous est bien apertement exposé par ces paroles? Dieu nous a aimez, & a exposé son Fils a la mort pour nous. Là il conioint a soy les fideles, & par

par vn mesme embrasement il les vnit aussi a son Pere: & fait par son Esprit, que viuans en ce monde nous cheminons en charite, & qu'apres ceste vie nous sommes transportez a Dieu, & conioints eternellement avec luy. Je pourroye produire infinis exemples pour confermer la premiere espece ci dessus alleguee, mais ie les laisseray là, & en ameneray d'autres de la seconde espece. Car tout ainsi que les choses figurees ont quelque obscurité, aussi ont elles bien souuent grand grace. Sainct Iehan donc au 1. ch. dit: A tous ceux qui ont receu la Parole, elle leur a donné priuilege d'estre faits enfans de Dieu, ascauoir a ceux qui croient en son Nom: lesquels ne sont point nais de sang, ne de volonte de la chair, ne de volonte d'homme, mais de Dieu. Il est bien certain que la chose de laquelle il est là parlé, est veritable: mais cepédant elle est enseignee par vne façon de parler qui est figuree. Car c'est vne similitude prinse des choses humaines, esquelles ceux qui sont enfans, sont aussi de la semence & de la substance du pere, lequel ils ressemblent de nature, & sont heritiers de tous les biens paternels. Or est-il ainsi que la semence de Dieu qui est és fideles, c'est l'Esprit & la Parole de Dieu: le naturel, duquel ils ressemblent a leur Pere, c'est la pureté, la bonte & innocence. Car sainct Pierre en sa premiere Epistre, chap. 1. dit: Aimez-vous l'un l'autre affectueusement, de cœur pur, estans regenez, non point par semence mortelle, mais immortelle, ascauoir par la Parole de Dieu viuante, & demourante a tout iamaïs. Et sainct Iehan en sa premiere Canonique, troisieme chap. dit: Quiconque est nay de Dieu, ne fait point peche: car la semence de Dieu demeure en luy: & ne peut pecher, pource qu'il est nay de Dieu. Or en ceste maniere, nous sommes faits participants de la nature diuine, & par ce moyen nous

paruenons a la iouyſſance du ſouuerain bien. Car ceux qui ſont enfans, ſont auſſi heritiers. Au reſte, on paruiet a ceſte dignite par foy. Car par la foy nous receuons Ieſus Chriſt, & ſommes inferez & entez en luy. Car ſainct Iehan dit, q̃ tous ceux qui l'ont receu, ont eu ce priuilege d'eſtre faits enfans de Dieu. Et incontineēt apres il adioute par forme d'expoſitiō: Aſcauoir a ceux qui croyēt en ſon nom. Et pourtant croire en Chriſt, c'eſt receuoir Chriſt, & eſtre conioint avec luy. Mais d'oū viēt ceſte foy, laquelle nous fait participans de ſi grans biens? en forte que nous ſoyons appelez, voire ſoyons faits enfans & heritiers de Dieu? Ce n'eſt point des vertus humaines, ou du franc arbitre, mais de la grace diuine. Car le Seigneur dit ailleurs a ſainct

Matt. 16. c. 17 Pierre: La chair & le ſang ne te l'ont point reuelé: ains mon Pere, qui eſt és cieux.

Outreplus ce myſtere de noſtre ſalut eſt expliqué par figure de mariage, ou de nopces. Car Dieu qui eſt l'eſpoux, conioint a ſoy par ſoy ceſte pourette & maloiſtrée, retiree de la bouē & des ordures, repurgee & parée de bagues royales: aſcauoir le genre humain. Il ſe fait entr'eux vne communicatiō de tous biens & richesses. Car l'Eſpoux rapporte tous ſes biens a l'Eſpouſe, & transporte ſur ſoy toute l'imbecillite & turpitude d'icelles: non pas que quelque immondicite demeure en Dieu: mais pource qu'il a prins noſtre chair, & a porté nos pechez ſur ſon corps pendu en la croix, & meſme les a purgez. Or ſi ceſte figure ſe rencontre par tout en la ſaincte Eſcriture, principalement au 2. chap. d'Oſee, au 16. d'Ezechiel, au cinquieme des Ephesiens, où l'Apoſtre dit entre autres choſes: Qui aime ſa femme, il l'aime ſoy-meſme. Certes perſonne n'eut onc en haine ſa chair: mais la nourrit & l'entretient: comme auſſi le Seigneur fait l'Egliſe. Car nous ſommes membres de

ſon

son corps, chair de sa chair, & os de ses os. Or il fait allusion a ceste parole du Seigneur, Pource l'hôme delaissera pere & mere, & s'adioindra a sa femme, & deux serôt vne chair. Et a accommodé ceci a son propos, pour signifier que la conionction qui est entre Christ & son Eglise, est bien estroite. Car il s'ensuit, Ce mystere ou secret est grand, voire, dic- ie, en Christ & en l'Eglise. Car il n'y a point seule- ment vne vnion spirituelle entre Iesus Christ & no^s, mais aussi corporelle. Car la chair qu'il a prin- se, n'a point este vne chair Angelique ou fantasti- que, ains humaine, estant fait entierement nostre, selon le tesmoignage du saint Apostre, au second chapitre de l'Epistre aux Hebreux, Celuy qui san- ctifie, & ceux qui sont sanctifiez, sont to^s d'un: pour laquelle cause il n'a point de honte de les appeler freres, & de dire au huitieme d'Isaie, Voyci moy, & les enfans que Dieu m'a donnez. Veu donc que les enfans participent de la chair & du sang, luy aussi y a semblablemēt participé, afin que par mort il destruisist celuy qui auoit l'empire de mort, asca- uoir le diable, & deliurast tous ceux qui par crain- te de mort, par toute leur vie estoient assuietis a seruitude. Car il n'a aucunement prins les Anges, mais a prins la semence d'Abraham. Parquoy il a fallu qu'il ait este semblable en toutes choses a ses freres: & ce qui s'ensuit. La similitude prinse du chef & des membres, est du nombre de ceste der- niere espece. Iesus Christ est le Chef, & tous les fi- deles sont les membres. Or il n'y a personne qui ne scache quelle vnion & liaison il y a entre les mem- bres & le chef. Qu'on lise le quatrieme & cinqui- me chapitre des Ephesiens, & le x. des Colossiens.

Le Seigneur dit au quinzieme chapitre de S. Ie- han, Je suis la vraye vigne, & mō Pere est le vigne- ron, Il oste tout cep qui ne porte point de fruit en moy: & purge tout celuy qui porte fruit, afin qu'il

rapporte plus de fruit. Voyla vne obscurite. L'explicatiō s'ensuit puis apres, Vous estes ia nets pour la parole que ie vous ay dite. Demeurez en moy, & moy en vous. Cōme le cep ne peut de soy-mesme porter fruit, s'il ne demeure en la vigne: semblablement aussi ne ferez-vous, si vous ne demeurez en moy. Je suis la vigne, & vous estes les ceps. Qui demeure en moy, & moy en luy, il porte mout de fruit: car sans moy vous ne pouuez rien faire. Si aucun ne demeure en moy, il est ietté dehors comme le ferment, & est seché, & on l'amasse, & le met on au feu, & ard. Il n'est besoin yci de plus amples paroles: car nous sommes entez en Christ par la foy, & par la vraye parole de Dieu. La vigne & le cep sont d'une mesme nature. Les fideles sont vn avec Christ. Christ nous cōmunique du suc de vie, c'est a dire de son Esprit, afin que nous portions fruits diuers de bōnes œures: que si nous auōs ces fruits, c'est signe que l'Esprit de Dieu n'habite point en nous, & que nous n'auons nulle foy, & par consequent nous ne sommes point en Christ: & pourtant nous perirons, & serons perpetuellement tormentez en enfer.

Iehan 6. f. 53. D'auantage, nous lisons en l'Euangile selon saint Iehan, que le Seigneur a dit, En verite, en verite ie vous di, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne buuez son sang, vous n'auuez point vie en vous. Qui mange ma chair, & boit mon sang, il ha vie eternelle, & ie le ressusciteray au dernier iour. Car ma chair est vrayement viande, & mon sang est vrayement bruuage. Qui mange ma chair, & boit mon sang, il demeure en moy, & moy en luy. Comme le Pere viuant m'a enuoyé, aussi ie vi a cause de mon Pere: & celuy qui me mange, viura aussi a cause de moy. Ce sont les paroles de nostre Seigneur Iesus Christ, lesquelles aussi ne sont point sans figure. Car elles contienēt vne comparaison

paraison avec les choses humaines. Car il y a deux substances en l'homme, ascauoir l'ame & le corps. Chacun d'iceux ha sa viande propre : avec ce, il ha diuerse façon de manger. Or tout ainsi que sans viande le corps deuient lasche & foible, & que finalement il est abbattu de faim, aussi l'ame estant despourueuë de la nourriture celeste, ne viura point, & ne fera propre aucunement a faire œuures vertueuses. La viande fait reuenir les forces, & par icelle le corps est rendu robuste a porter les travaux. Car estant transmise en l'estomach, elle est conuertie en nostre substance, accroissant le sang, & nourrissant & augmentant la chair. Que si on ne fait que contempler la viande, voire delicatement & magnifiquement appareillée, & qu'on n'en mange point, elle ne proufitera de rien : il la faut manger auant qu'elle proufite. D'autre part, si on mange la viande, & que l'estomach soit languissant, la viande ne proufitera de rien. Afin donc que la viande soit salutaire, il est requis aussi q̃ l'estomach soit chaud & sain. Voyōs maintenant quelle est ceste viande de l'ame, laquelle viuifie, & incite a œuures Diuines, & nous conserue quand nous trauaillons en l'œuure de Dieu. Le Seigneur donc dit, Ma chair est vraiment viande, & mon sang est vraiment bruuage. Celuy qui ne scait mentir, ascauoir Dieu, a dit ceci. Ainsi donc la vraye viande de l'ame, & celle qui luy donne vie, c'est la chair de Iesus Christ : son vray & salutaire bruuage, c'est le sang d'iceluy : & ceci est tellement la vraye & seule viande, le vray & seul bruuage de l'ame, qu'apres ceste nourriture l'ame n'en desire point d'autre, elle n'en conioint point d'autre avec icelle, & n'en reçoit point vne autre pour icelle. Ceste viande est mise sur la table, quand la parole de l'Euangile nous est annoncée, laquelle nous presente l'incarnation & le

crucifiement de Iesus Christ. Or elle ne nous prou-
 fitera de rien, si seulement nous l'oyons, & si nous
 la contemplons seulement par raison humaine : il
 faut que nous la mangions, & que nostre estomach
 soit sain pour la retenir. Car par ce moyē ceste vi-
 ande sera conuertie en nostre substance, & nous
 rendra propres & forts a faire tout ce que requiert
 vne vie saincte. Mais on demandera, Comment est
 il possible qu'on puisse manger la vraye chair de
 Iesus Christ, née de la vierge Marie, & boire le
 sang qui est sorti de son costé? Car il est tout cer-
 tain que le Seigneur parle yci de sa vraye chair,
 & de son vray sang. Je respon, que ceste viande est
 spirituelle : car le Seigneur ha vne vraye chair, &
 vn vray sang : & cependant le moyen de manger
 ceste chair, & de boire ce sang est spirituel. Car
 ne pensons pas que la chair crue du Seigneur soit
 mangée corporellemēt, ains spirituellement, asca-
 uoir par la foy. Car tout ainsi que la viande est
 prinse par la bouche, & est transmise a l'estomach
 pour la nourriture du corps, aussi la predication
 de la natiuite & mort de Iesus Christ est bien re-
 receuē par les oreilles, mais il n'y a que la foy
 qui nous la face aualler & digerer, & qui nous la
 rende salutaire, par le moyen de la vertu Diuine,
 & de l'Esprit de nostre Dieu, qui besongne en nos
 cœurs, en sorte que Iesus Christ vit maintenant en
 nous, & nous en luy, & non point charnellement,
 ains par vne vertu Diuine. Car il dit apertement,
 Qui mange ma chair & boit mon sang, il demeure
 en moy, & moy en luy. Ausurplus, saint Iehan dit
 ailleurs : En cela nous cognoissons que nous de-
 meurons en luy, & luy en nous, pource qu'il nous
 a dōné de son Esprit. Et derechef, Quiconque con-
 fesse que Iesus est Fils de Dieu, Dieu demeure en
 luy, & luy en Dieu. Il appert dōc mesme par ce pas-
 sage, que ceste manducation du corps du Seigneur
 est

est spirituelle, & que manger en cest endroit, n'est autre chose que croire. D'auantage, le Seigneur mesme qui dit yci, Quiconque mange ma chair & boie mon sang, il ha la vie eternelle: auoit dit vn peu au parauant: En verite, en verite ie vous di, qui se confie en moy, il ha la vie eternelle. Itē, Je suis le pain de vie: qui vient a moy, il n'aura pas faim, & qui croit en moy, il n'aura iamais soif. Il eust bien peu dire, Celuy qui me mange, n'aura point faim, & qui me boit n'aura iamais soif, s'il n'eust voulu expliquer l'obscurite de son propos. Parquoy, en lieu de Manger, il a mis Venir: & en lieu de Boire, il a mis Croire: afin que par cela nous fissions iugement de tout son propos. Or le moyen pour venir a Iesus Christ, c'est par l'esprit, & non point des pieds. Et qui plus est, comme ainsi soit qu'aucuns estās offensez de la figure de son propos, eussent cōceu ie ne scay quelle intelligēce charnelle, le Seigneur dit claiemēt, C'est l'Esprit qui viuifie, la chair ne proufite rien. Les paroles que ie vous di, sont esprit & vie. Mais il en y a aucuns d'entre vous qui ne croient point. Parquoy ceux-la mangēt Christ, qui croient en luy. Or ceux qui croient en luy, demeurent en luy, & luy en eux par l'Esprit qu'il leur a donné. Les Apostres du Seigneur nous figurent par ces similitudes, & autres semblables, le mystere de la redemption & conionction des fideles avec Dieu par Iesus Christ. La vertu qui conduit cela, est Diuine, l'operation euidente & ouvrante. Ce n'est point vne imagination fantastique, ni vne vaine speculation, ains vne efficace viue. Or la cause qui m'a fait poursuyure ceci amplement, & repeter souuent esfois vne mesme chose, c'est pource que le vray salut de l'homme consiste en ces choses, & quand on les aura bien entendues, on iugera aussi plus droitement des escripts des Apostres, esquels on ne pourra point dire, que

ce qu'ils font si souuent mention de la foy, soit vne repetition friuole. Mais encore nous tirerons d'iceux ce qui sera dit ci apres des Sacremens, & de l'institution de la sainte Cene.

Que la sapience Diuine donne a cognoître aux fideles detresgrans mysteres par les Sacremens.

CHAP. II.



R il appert par les choses que nous auons traittes iusques a present, que les fideles sont plenemēt purgez par le seul merite, & par la seule iustice de Iesus Christ: & qu'il n'y a point d'autre moyen par lequel la vie que nous auons perdue en nostre premier pere Adam, nous puisse estre rendue, sinon que nous soyons inferez en Iesus Christ, qui est seul la vie. Or nous sommes inferez & entez en luy par foy: a ceste cause nous lisons ailleurs, que nos cœurs sont purifiez par foy: & en vn autre passage, que nous sommes iustifiez par foy, & non pas par la Loy, ou par nos merites & œuvres. Ce q̄ les autres ont enseigné aussi: & combien qu'ils ayent vsé d'autres mots, toutesfois la façon est semblable: ascauoir que les croyāns sont sanctifiez par foy, non point par œuvres de la Loy, ne signes, ains en la promesse de Dieu.

Et combien que les choses soyent telles a la verite, & qu'il n'y a aucun Sainct quel qu'il soit, qui ait este purgé par choses externes & visibles, ou qui ait accompli & parfait la iustification interieure de la foy, ou la sanctification d'icelle par purgation exterieure de signes, non-obstant il ne s'ensuit point pour cela, que les signes visibles, lesquels ont este instituez par le Seigneur, doyēt estre mesprizez ou mis en nonchaloir, comme s'ils estoient superflus, & inutiles apres auoir receu la foy interieure. Car ceux qui a cause de la Foy iustifiante,

*Act. 15. b. 9,
Rom. 3. d. 28.*

flissante, laquelle ils pensent auoir, & par icelle estre parfaits, croient que l'usage des signes leur est inutile & non vtile, faillent & offensent grandement. Ceux aussi qui attribuent ie ne scay quelle efficace aux signes qui n'auront point este receus en vraye foy, pechent lourdement. Or saint Augustin au 3. liure Des questions sur le Leuitique en la question 83. parle de ceste matiere, tres-bien & selon l'Escripture. Voyci donc ce qu'il dit: Le Baptisme visible n'a de rien prouité a Simon le Magicien, d'autant que la sanctification inuisible luy defailloit. Mais ceux auxquels ceste sanctification inuisible a prouité, pource qu'elle ne leur defailloit point, semblablement aussi estans baptizez, ont receu les Sacremens visibles. Et vn peu apres il dit: On peut donc bien recueillir, que la sanctification inuisible a prouité a aucuns sans les Sacremens visibles: & quant a la sanctification visible, qui est faite par les Sacremens visibles, elle peut bien estre sans ceste inuisible, mais elle ne peut prouiter. Cependant toutefois on ne doit point mespriser le Sacrement visible pour cela: car celui qui le mespriser, ne pourra estre en sorte quelconque sanctifié inuisiblement. Et de là vient que Corneille & ceux qui estoient avec luy ne laisserent d'estre baptizez, quelque chose qu'ils fussent desia sanctifiez par l'infusion inuisible du saint Esprit: & la sanctification visible ne fut point iugee estre superflue, combien que l'inuisible eust precedé. Voyla les paroles de saint Augustin.

Or ce que la sapience Diuine nous a donné a cognoistre des choses grandes de nostre salut par signes visibles, n'a point este fait en vain, ni inutilement: car cela n'est point sans raisons iustes & vtilles. Car la maiesté de Dieu mesme requeroit ceci, & avec ce, l'imbecillité des hommes: d'autant que ceste coustume est receüe au monde comme

pour vne loy: que tous les plus sages donnent & cognoistre aux auditeurs tous grans mysteres, non seulement par paroles, mais aussi y adioustant des signes, leur proposent deuant leurs yeux par maniere de dire: afin que choses excellentes & salutaires soyent plus profondemēt imprimees dedans les cœurs des hommes. Il a donc semblé bon a la Sapience diuine, d'entrer en nous par ceste voye: laquelle en tout & par tout s'accommode a nos mœurs, afin qu'elle soit mieux & plus sainement entendue. Et de faict, les dons inuisibles de Dieu, les mysteres de nostre salut, & generalement toutes choses celestes sont mieux entendues de nous, quand elles nous sont figurees par quelques choses visibles & terriennes, & par maniere de dire, monstrees au doigt comme en vn tableau peint. Et pour ceste cause Chrysostome dit en la 83. homilie sur saint Matth. Si tu estois sans corps, il t'eust donné tous ces signes nuds: mais pource que ton ame est coniointe a vn corps, il t'a donné es choses sensibles, les choses qui sont comprises par l'esprit. D'auantage, si cela mesme qui est entonné aux oreilles, se presente aussi aucunement aux yeux, en sorte que ces deux sens les plus nobles, ascauoir la veüe & l'ouye, soyent du tout occupez, afin qu'ils n'amenent ou apportent quelque chose estrange en l'esprit pour lors addonné a la chose celeste: certes ceste operation de l'esprit est moins empeschée & destournée, & est plus librement attentue a la chose, laquelle elle considere lors diligemment, & de laquelle elle iouit au dedans, & finalement en laquelle elle prend son plaisir. Pourtāt les signes sont ordōnez a ceste fin: ascauoir qu'ils attirēt a soy tous les sens sous la seruitude & ministere de la foy. A ceste cause aucuns les ont appelez exercices de la foy. Et en ceci nous deuens considerer deux choses. La premiere: que
quant

quant aux choies des signes , il a pleu a la Prouidence diuine , qu'il n'y en ait point d'autres ordonnez, sinon que par quelque propriete de signification, ils reduisissent en memoire la verite mesme des Sacremens, cōme si c'estoyent viues images. Les Grecs ont appellé ceste propriete Analogie, & nous, Proportion: ou (cōme Cicero l'appelle) Conuenance, si fort approchante des signes, que si elle est tant peu soit , omise, la raison du Sacrement ne pourra estre bien entendue, ne vrayement receuë: mais si elle est espluchee , & pleinement obseruee, elle donnera vne intelligence plus ouuerte a celuy qui la contempera , & sans grand labeur. La seconde est : que les Sacremens ne proufisent de rien sans foy a ceux qui les prennent : & que nul ne peut iuger droitement d'iceux, sinon le fidele. Car les hommes prophanes se moquent des Sacremens, veu qu'ils ne les estiment que par les choses externes. Mais ceux qui ont la foy, destournent les yeux de leur esprit des choses visibles, pour les esleuer aux choses inuisibles, & entendent les mysteres redoutables de Dieu, ils les honorent & adorent. Et saint Augustin a dit apertement, que tout le fruit des Sacremens visibles consistoit en la vraye foy, & en la grace inuisible des Sacremens : & adiouste encore ceci: Sans ceste sanctification de la grace inuisible, que proufiteroyent les Sacremens visibles? D'auantage , pource que les anciens ont adiousté des signes a leurs escrits ou paroles, afin que par iceux ils rendissent tesmoignage de la verite , & du ferme propos de leur entendement, cōme aussi l'vsage des signes descendant des anciens, approuue la verite : a ceste cause le Seigneur luy mesme a adiousté des argumens & tesmoignages de sa volonte enuers nous & de ses promesses , par lesquels il nous a voulu cependant vnir avec foy , & assembler en societe d'un peuple & d'un corps.

Car saint Augustin au 19.liure contre Fauſte Manichee, chap. 11. dit tresbien & ſelon la verite : Les hommes ne peuuent eſtre assemblez & vnſ en quelque nom de religiõ, ſoit vray ou faux, ſ'ils ne ſont assemblez par quelque cõionction de ſignes ou de Sacremens viſibles. Voyla, certes, quelles ſont les cauſes pour leſquelles le Seigneur a ordonnẽ les Sacremens. Or on cognoit euidemment par ceci, que les vrais Chreſtiens, & ceux qui ont receu vne vraye foy, ne peuuent meſpriſer ces ſignes Diuinement inſtituez. aſcauoir ceux qui ont eſte inuen-
tez par la ſouueraine ſapience de Dieu, au tref-
grand proufit & vtilite des hommes.

Afin donc que maintenant nous diſions en peu de paroles ce qui eſt vray, les Sacremens ne ſont autre choſe que patrons & viſs exemplaires de la bonte de Dieu enuers nous, de ſa grace & de ſes promeſſes, teſmoignages de ſa miſericorde, Diuinement inſtituez, & memoriaux ſacrez : leſquels ſous ſignes terriens nous representent deuant les yeux les dons celeſtes, & deſtournent noſtre eſprit des choſes terriennes, afin qu'il ſ'eſleue aux choſes hautes & celeſtes. D'auantage ce ſont arres de fraternitẽ & ſocietẽ Chreſtienne. Par leſquelles choſes on peut facilement recueillir, que Sacrement n'eſt pas ſeulement vn ſigne, mais qu'il conſiſte en deux choſes, aſcauoir au ſigne terrien & viſible : & en la choſe ſignifiee, qui eſt celeſte : leſquelles deux choſes ne ſont qu'un Sacremẽt : en ſorte toutefois, qu'il y a difference entre ce qui eſt viſiblement receu par le corps, & ce que l'homme interieur abbruẽ de l'Eſprit de Dieu recoit. Car les ſignes & les choſes ſignifiees par iceux ſont ſeulement conioints par vne facon myſtique : & ne ſont point tellement vnſ, que l'un commence tout incontinent a eſtre naturellement ce que l'autre eſt, ou que l'un ſoit contenu en l'autre. Car vn chacun re-
tient

tient sa propriete & nature. Ce que nous demon-
strerons maintenant par vn exemple ou deux. Les
sacrifices des anciens estoient tesmoignages de la
bonte de Dieu enuers les hommes, par lesquels le
Seigneur rendoit tesmoignage a son Eglise, qu'il
seroit propice a ceux qui se repentiroient; qu'il
auoit appresté vn sacrifice, par lequel il les absou-
droit de leurs pechez, moyennant qu'ils creussent.
Car vn taureau, vn bouc, vne genice estoient signes
visibles: mais aussi ils representoyent & quasi met-
toient deuant les yeux, la grace inuisible de Dieu,
offerte en la mort & sacrifice de Iesus Christ.
Parquoy on voyoit vne merueilleuse analogie en
ces signes. Car le sacrifice estoit appelé peché, il
estoit aussi appelé purgation ou sanctification. Les
Leuites, qui estoient ministres des choses saintes,
imposoyent les mains sur ce sacrifice au nom de
tous les sacrifiens: lesquels coupoient tout sou-
dain la gorge a la beste offerte, espandans le sang
pour la purgation. Car tout le mystere de la pur-
gation estoit tresbien representé par ces choses:
d'autant que nous auions merité la mort a cause
de nos pechez. Or c'est la cause pourquoy on im-
posoit les mains sur la teste de la beste offerte, &
par cela estoit signifiée la communion: & estoit
mise a mort, afin qu'il fust euident que la mort
estoit le loyer de peché, & que nous estions tous
ensans de mort & d'ire. Cependant toutesfois ce-
ste mort & ce sang espandu estoit reputé comme
vn sacrifice de purgation, non pas a cause de soy,
mais a cause de Iesus Christ, qui seul est l'Agneau
de Dieu, ostant les pechez du monde. Toutes ces
choses ainsi enseignées par signes & figures auoyent
beaucoup plus grande efficace pour penetrer es
cœurs des fideles, que si elles eussent este seulemēt
recitees par paroles. Tous ceux aussi qui estoient
participans des sacrifices, estoient vnīs par ces sa-

crifices & viandes en vn mesme corps. Ce que l'Apoltre saint Paul a môstré en la 1. epistre aux Corinth. chap. 11. Et combien que le sacrifice mesme fust appelé peché & purgation, nonobstant il n'estoit point naturellement peché: mais comme il est dit aux Hebr. chap. 10, Commemoration du peché: & les sacrifiâns n'estoyét pas tous indifferemment purgez de leurs pechez: mais seulement ceux qui sacrifiyét en foy. Et les signes visibles demouroient en leur substance: semblablement aussi les choses inuisibles n'estoyent point transmüees aux signes visibles. Parquoy les choses visibles estoyét communes, tant aux mauuais qu'aux bons: mais il n'y auoit que les fideles qui receussent le fruit des choses inuisibles. On en peut autant dire du Baptisme. Car le Seigneur nous rend tesmoignage de sa grace par vn signe visible, par laquelle il nous regenere inuisiblement, & nous nettoye de nos pechez. Et certes il nous met cela clairement deuant les yeux par la propriete du signe. Car tout ainsi que l'eau rafraischit, aussi elle repurge, & par maniere de dire, renouuelle. Par icelle donc est signifiée l'operation de la grace inuisible en l'esprit de celuy qui est baptizé. D'auantage, par le Baptisme nous sommes receus visiblement en l'Eglise, & incorporez en Christ: afin qu'estans enseuelis avec luy, nous ressuscitions aussi avec luy en nouueauté de vie. Toutefois & quantes donc que le Baptisme est conféré en l'Eglise, autant de fois nous est produit l'instrument & le seau de la promesse & beneuolence Diuine: & mesme tous voyét & oyent le tesmoignage de la grace de Dieu: tous sont admônestez de leur office & de uoir: & la foy de tous est exercee. Cependant toutefois les dons celestes ne sont point changez en eau: & l'eau ne contient point en foy ces dons. Chacune chose retient sa nature. Pourtant saint Iehan Baptiste dit:
Je vous

Je vous baptize en eau: mais celuy qui vient apres *Matt. 3. c. 11.* moy, vous baptizera au sainct Esprit & au feu. Et sainct Pierre au 3. chap. de sa premiere, dit: Le Baptisme nous sauue, non point parce qu'il oste les ordures de la chair, mais parce qu'il est attestation de bonne conscience deuant Dieu.

Or quant aux Sacremens de l'Eglise ancienne: entre les autres, ceux-ci estoient les principaux, la Circoncision, la Pasque, & les Sacrifices de purification. Et quant au nouueau Testament, il n'y en a que deux, ascauoir, le Baptisme, & la Cene du Seigneur. L'Eglise ancienne aussi avec celle des Apostres, n'en a pas plus recognu. Et ne m'arreste beaucoup a ceux qui pour le gain content ie ne scay combien de Sacremens. Et quant a ces deux ceremonies, aucuns les ont appelees Sacremens, les autres signes sacrez. Sainct Augustin au 2. liure de la doctrine Chrestienne, chap. 1. donne ceste definition de ce mot Signe, que c'est vne chose: faisant venir en la pensee quelque autre chose que l'apparence qu'elle presente deuât les sens: comme nous cognoissons qu'il y a du feu, quand nous voyons la fumee. Iceluy mesme a donne ceste definition de Sacrement: que c'est vn signe de la chose sacree: item que c'est vn signe visible de la grace inuisible, ou parole visible. Au reste, ces signes sont appelez symboles, pource que tout ensemble ils presentent vne intelligence secreete a celuy qui iette la veuë dessus: & apres que la similitude est apperceuë, ils le destournent d'eux, & par la conduite de la Parole l'attirent a prendre ce qui est couuert comme d'une enuolopeure.

Et afin que nous mettions fin a ceste matiere: ce qui est presenté aux oreilles par paroles, il est aussi presenté aux yeux par Sacremens: & a la verite il est receu par foy. Or tout ainsi que les fideles recoyuent la parole de la bouche du Ministre,

comme si elle leur estoit proferee de la bouche du Seigneur (selon le tesmoignage de saint Paul en la premiere aux Thessalon. chap. 2, disant: Quand vous auez receu de nous la parole de la predication de Dieu, vous l'avez receuë, non pas comme parole des hommes, mais, ainsi qu'elle est veritablement, comme parole de Dieu, lequel aussi besongne en vous qui croyez:)aussi prennent-ils les signes Diuinement instituez, de la main des Ministres, comme des mains mesmes de Dieu, & comme vrais & celestes dons de Dieu, l'efficace desquels ils sentent, s'ils ne sont destituez de foy, & la demontrent par saints propos & faits.

De l'institution, vertu, efficace, & vsage de la Cene du Seigneur.

CHAP. I I I.

IE vien maintenant a ce pourquoy i'ay traitté presque tout ceci iusques a present, ascauoir a la sainte Cene du Seigneur: de l'institution & vsage de laquelle les Apostres ont enseigné ceci aux Eglises tous d'une bouche, d'un mesme accord & tesmoignage: Comme les disciples mangeoyent, Iesus print du pain, & apres qu'il eut rendu graces, il le rompit, & le donna a ses disciples, & dit: Prenez, mangez: c'est-ci mon corps. Et ayant prins la couppe, & rendu graces, il leur donna, disant: Beuvez en tous: car c'est-ci mon sang du nouveau Testament, lequel est espendu pour plusieurs en remission des pechez. Ou, Ceste couppe est le nouveau Testament en mon sang, qui sera espendu pour vous & pour plusieurs en remission des pechez. Et ie vous di: Je ne beuray doreseuauant de ce fruit de vigne, iusqu'a ce iour-là que ie le beuray nouveau avec vous au royaume de mon Pere. Nous voyõs par ces paroles quelle est l'institution & mesme

& mesme toute la matiere de la Cene du Seigneur. Vray est qu'elle est proposee en bien peu de paroles: mais c'est avec vne exposition plaine & facile. Or il appert par ceste exposition, qu'en general il n'y a autre chose qui soit ordonnee en l'Eglise par ce Sacrement, sinon le mystere de la redemption & conionction des fideles avec Dieu & entr'eux mesmes par Iesus Christ, c'est a dire, le plus grand Sacrement de nostre religion. Il y a donc en ceste sainte Cene du Seigneur le signe & la chose figuree: le signe est visible & terrien: la chose figuree est invisible, celeste & Diuine: laquelle est representee aux sens par ce signe exterieur & visible, & toutefois est receuë par foy. Il y a aussi vne proportion entre ces choses celestes & terriennes: afin que nos esprits soyent par les terriennes eleuez aux celestes. Il y a aussi en icelle vne viue demonstration & efficace de la mort & passion de nostre Seigneur & de nostre redemption. D'auantage il se fait vne vnion ferme, & conionction indissoluble de tous les membres de Iesus Christ entr'eux, & avec Christ leur chef: & là nous est offert vn certain tesmoignage de la bonte de Dieu enuers nous: afin que nous glorifians & resiouissans en la croix de nostre Seigneur Iesus Christ, nous annoncions sa mort, & q nous-nous employons de toutes nos forces, & soyons totalement rauis a rendre graces pour vn si excellent benefice, que ce bon Seigneur Iesus nous a fait. Ce que nous expliquerons ci apres par ordre, afin q par cela on cognoisse clairement q ille est la vertu, efficace, & vsage de ce Sacrement.

Donc le signe visible & terrien, qui est en ce Sacremēt, c'est le pain & le vin. Car la verite Euāgelique prononce ainsi: Comme les disciples mangeoyent, Iesus print du pain, & le rompit. Item: Semblablement apres auoir soupé, il print la coupe. Et incontinent apres: En verite ie vous di, que

ie ne beuray d'oresenauant de ce fruit de vigne.
Or il appelle ce pain son corps, & le vin son sang.
Car il dit : Ceci est mon corps : Ceci est mon sang :
mon pas q le pain soit le corps naturel de Christ,
lequel estant lors assis a table presentoit du pain a
ses disciples : ou que le vin ait este conuerti au
vray & naturel sang du Seigneur : mais que les si-
gnes participent des noms de leur verite. Parquoy
le pain & le vin sont appelez corps & sang du
Seigneur, pource qu'ils sont Sacremens du corps
& du sang du Seigneur : par lesquels il annonce &
atteste que c'est qu'il nous donne : ascauoir soy-
mesme en nourriture de vie. Car nous auons desia
ouy, qu'il nous faut considerer deux choses es Sa-
cremens, ascauoir le signe ou la figure, & la chose
signee ou figuree : & au reste, qu'une chacune d'i-
celles doit demeurer en sa nature & substance.
Que si cela est vray, comme a la verite il ne peut
estre nullemēt faux, veu qu'il nous est ainsi ensei-
gné par les Escritures, & par vn si grand consente-
ment des fideles: certes le pain & le vin ne peuuent
estre le naturel corps, & le naturel sang de nostre
Seigneur. Car il n'y a personne q ne scache quelle
est la substance, quelle est la nature, ou propriete
du corps & du sang de Iesus Christ: que si elle de-
meure en son entier, le Seigneur ne sera point vn
pain de froment, ne du vin issu de la vigne. D'au-
tre part si le pain & le vin demeurent ce qu'ils
sont en leur nature, cōme le sens mesme de l'hom-
me attestera qu'ils y demeurent, certainement le
pain ne sera pas chair, ne le vin sang : ains le pain
demeurera pain, & le vin demeurera vin. Et ceci
ne doit point sembler nouueau a personne, & com-
me de n'agueres forgé en nostre teste, ascauoir que
i'ay dit que les signes participent des noms de la
verite. L'Escriture mesme monstre q ceci est vray,
laquelle au 17. de Genese appelle la Circoncision,
alliance

alliance ou testamēt : combien qu'a la verite ce ne soit que le signe de l'alliance. Car l'alliance consiste en ceci, que Dieu est nostre Dieu, & le Dieu de nostre semēce, &c. Icelle aussi appelle l'Agneau mystique, passage au 12 d'Exode. Et touteffois qui est celuy qui ne sache q̄ plustost par l'Agneau est signifié la grace de Dieu, par laquelle les enfans d'Israel furēt espargnez: ou plustost ce que faisoit l'Ange, passant outre, & ne touchât point aux maisons qui estoient marquees du sang de l'Agneau, & ne tuant point les premiers nais, cōme il auoit accoustumé de faire es maisons des Egyptiēs? Ainsi les Sacrifices sont appelez par tout en la Loy pechez & purgations des pechez. Et neantmoins sainct Paul dir, q̄ les sacrifices n'estoyent point les pechez : mais bien se faisoit cōmemoration des pechez en iceux. Et mesme nostre Baptesme est appelle regeneration & lauēmēt de regeneration, & non obstant le Seigneur luy-mesme prononce ainsi : Si aucun n'est regeneré d'enhaut, il ne pourra entrer au Royaume de Dieu. Sainct Augustin donc a creu selon la verite, que les noms des choses signifiees sont donnez aux signes pour la similitude & proportion qu'il y a entr'eux. Car il dit ainsi en la vingttroisieme epistre a Boniface: Si les sacremens n'auoyent quelconque similitude des choses desquelles elles sont sacremens, ils ne seroyent nullement sacremens. Or souuenteffois par ceste similitude ils empruntent les noms des choses mesmes. Tout ainsi donc que selon quelque façon le sacrement du corps de Christ est le corps de Christ, & le sacrement du sang de Christ est le sang de Christ : aussi le sacrement de la foy est la foy: & ce qui s'ensuit. Or de ceci vient, que tous les Docteurs tant anciens, que les autres qui sont venus apres, ont exposé par figure & mis entre les locutions figurees ceste parole du Seigneur : C'est

Heb. 10. 4. 3.

ci mon corps. Item, C'est-ci mon sang : ce qu'auec
cuns aussi ont aujourd'huy exposé par metaphore
ou metonymie, les autres par vne autre figure que
on appelle Synecdoche. Quant a moy, i'exposeray
le plus briuelement que ie pourray la simple in-
terpretation des anciens. Tertullien au quatrie-
me liure contre Marcion dit : Iesus Christ apres
auoir prins le pain, & distribué a ses Disciples, le
fait son corps, en disant : Ceci est mon corps, c'est a
dire la figure de mon corps. Combien de fois dit
sainct Cyprien, que par le pain le corps de Christ
est monstré, & par le vin son sang ? Iceluy mesme
au sermon de ceux qui sont tombez, parlant d'une
fille vomissant le pain de la Cene, dit : Le bruuage
sanctifié au sang du Seigneur yssit des entrailles
pollues. Sainct Ambroise en son commentaire sur
la 1. aux Corinthiens, 11. chap. escrit ainsi : Pource
que nous sommes deliurez par la mort du Sei-
gneur, nous signifions en mangeant & buuant, que
nous auons memoire de la chair & du sang, lesquels
ont este offerts pour nous. Sainct Hierome escri-
uant sur le 26. chap. de sainct Matthieu, exposant
les paroles de la Cene du Seigneur, dit ainsi : Apres
auoir accompli la Pasque mystique, & mangé la
chair de l'Agneau avec ses Apostres, il prend le
pain qui conforte le cœur de l'homme, & passe ou-
tre pour venir iusques au sacrement de la vraye
Pasque : afin que tout ainsi que Melchi-zedech sa-
crificateur du Dieu souuerain auoit fait en la fi-
gure de ceci, offrant du vin & des pains, aussi luy
representast la verite de son corps & de son sang.
Et Chrysostome en la 83. Homelie sur sainct Ma-
thieu, dit : Quand les heretiques disent, Comment
apparoistra-il que Christ ait este immolé ? nous
leur fermons la bouche ainsi : Si Iesus Christ n'est
point mort, ce sacrifice, de quoy sera-il signe ? Sainct
Augustin au 12. chap. contre Adimantus disciple
de

de Manichee, dit apertement: Le pourray interpreter que ce commandement gist en vn signe. Car le Seigneur n'a point fait difficulté de dire, Ceci est mon corps, quand il donnoit le signe de son corps. Et au mesme chap. il expose ainsi: Le sang est tellement l'ame, comme la pierre estoit Christ: & toutesfois la pierre ne signifioit point Christ, mais la pierre estoit Christ. Iceluy mesme dit sur le 3. Pseaume: Iesus Christ receut Iudas au bâquet, auquel il donna la figure de son corps & de son sang a ses disciples. Fulgence aussi l'expose en ceste sorte, comme le recite Haymo: Ceste coupe est le nouveau Testament, c'est a dire, ce bruuage que ie vous donne, signifie le nouveau Testament. Beda au 22. chap. de saint Luc, escriuant sur les paroles de la Cene, dit: Apres auoir acheué la solennite de la Pasque ancienne, laquelle se faisoit en commemoration de l'ancienne deliurance d'Egypte, il passe outre a la nouvelle solennite, laquelle l'Eglise desire de celebrer en memoire de sa redemption: afin que mettant le sacrement de sa chair & de son sang sous figure de pain & de vin au lieu de la chair & du sang de l'Agneau, il se monstrest estre celuy auquel le Seigneur a iuré, & ne se repentira point, Tu es Sacrificateur eternellement, &c. Et vn peu apres: Pource que le pain fortifie la chair, & q le vin cause le sang en la chair: le pain se rapporte mystiquement au corps de Christ, & le vin a son sang. Laquelle exposition Rabanus Maurus Euesque de Mayence a aussi suyui au 1. liure De l'institution des clerics chap. 31. Il dit ainsi: Pource que le pain fortifie le cœur du corps, a ceste cause ce pain est proprement appelé le corps du corps de Christ: & pourautant que le vin cause le sang en la chair, il est aussi rapporté au sang de Iesus Christ. Christianus Druthmarus moine de l'ordre de saint Benoit ha vne opinion du tout

semblable. Car en son cōmentaire sur saint Mat-
 thieu il dit ainsi : Le vin resiouyt , & augmente le
 sang : & a ceste cause le sang de Iesus Christ n'est
 point improprement figuré par cela : d'autant que
 tout ce qui nous vient de luy , nous esiouyt d'une
 vraye ioye , & accroist tout nostre bien. Et auāt ces
 paroles iceluy mesme escrit ainsi : Le Seigneur dō-
 na a ses disciples le sacrement de son corps en re-
 mission de leurs pechez , & pour cōtegarder cha-
 rite : afin qu'ayans memoire de ce fait , ils feissent
 tousiours en figure ce qu'il deuoit faire pour eux ,
 & ne meissent point en oubli ceste charite. Ceci est
 mon corps , c'est a dire , en sacrement. Or l'abbé de
 Spanheym pèse que ce Druthmarus estoit en bruit
 du temps de Charlemaigne enuiron l'an 800. apres
 la natiuite de nostre Seigneur. Or de ceci appert ,
 que le pain & le vin demeurent en leur substance
 en la Cene du Seigneur : aussi font son corps & son
 sang , dont on peut auoir facile expositiō de ce que
 le Seigneur a pronōcé , disant : Ceci est mon corps ,
 & Ceci est mon sang : ascauoir qu'il doit estre ex-
 posé par figure : & que ceste exposition tresancien-
 ne & fort vsitee a este tousiours catholique & sain-
 cte , & demeure encore aujourd'huy telle : ascauoir ,
 Le pain signifie ou represente le corps de Christ :
 Le vin est la figure , ou le signe , ou memorial du
 sang de Christ. Ceste exposition est prinse tant de
 la nature du corps de Christ , q̄ de la propriete de
 la chose presente , & de l'intention de celui qui a
 institué la Cene. Car le Seigneur Iesus a voulu in-
 stituer ce sacrement. Or est-il ainsi que nous ne
 pouuons autrement parler des sacremens , que sa-
 cramentalement : c'est a dire comme la raison des
 sacremens requiert. Et cōme ainsi soit que le corps
 de Christ est d'une telle substance que les nostres ,
 & qu'il n'est point infini , ains occupe quelque cer-
 taine place en la dextre du Pere , il faut dire ne-
 cessai-

ceffairement, que son corps est representé par le pain, & son sang par le vin.

On pourra dire: Quelle chose excellente & diuine a instituee le Seigneur, & qui puisse paistre l'ame de l'homme, si seulement il a commandé de prendre & manger du pain & boire du vin en la Cene? Si rien n'est offert en ce banquet a ceux qui y assistent, que du pain & du vin, certes ceste viande ne differe en rien d'une viande prophane. Pourquoy donc saint Paul separant ceste sainte Cene de la prophane, a il dit, Quand vous-vous assemblez ensemble, ce n'est point pour manger la Cene du Seigneur: car vn chacun prend deuant son soupper particulier a manger? Cela est bien vray. Car nous mesmes ne disons pas que Iesus Christ n'ait laissé en la Cene que du pain, ou vn signe nud & vuide, lequel ne puisse de rien seruir ou proufiter a la nourriture de nos ames. Car il a institué vn sacrement: il a recommandé vn sacrement. Or le sacrement n'est pas seulement vn signe: mais il consiste en deux choses, ascauoir au signe visible & terrien, & en la chose signifiée, qui est celeste & diuine. Le fidele dōc venāt a la Cene du Seigneur, n'ha pas son esprit seulement attentif au signe, mais plustost & plus viuement a la chose signifiée, taschant de toute sa force de iouyr d'icelle. Car il scait que tout le fruit des sacremens visibles consiste es choses mesmes inuisibles des signes. Comme ainsi soit que les choses mesmes representees en la Cene par le pain & le vin soyent le corps mesme du Seigneur liuré a la mort pour nous, & son sang espendu pour nous en remission de nos pechez: incontinent le fidele vient a penser que les choses visibles sont instituees a cause des inuisibles: & pourtāt il s'enquiert des causes, pour lesquelles le Seigneur a donné son corps & son sang aux Eglises sous les especes du pain & du vin, &

commēt par les choses visibles il esleue les esprits aux choses inuisibles . Or la proportion ou conuenance, & la raison sacramentale ont yci lieu. Car le pain nourrit le corps de l'homme, sustente la vie, fournit de force pour le trauail , & donne plaisir. La chair de Iesus Christ fait aussi tout ceci a l'ame. Le vin reschauffe, & pourtant il oste le froid, la nonchalance & paresse , il chasse la tristesse, il assopit le chagrin, & rend l'homme disert & prompt a toutes choses. Aussi le sang du Seigneur chasse nostre stupidite , il nous rend alaigres & ioyeux , il nous rend assurez , & instruit nostre lāgue a chanter louanges au Seigneur , & nous dresse en toute bonne œuvre . Au reste, tout ainsi que le pain & le vin ne font rien de tout cela, sinon que le pain soit mangé, & le vin soit beu, aussi le corps & le sang du Seigneur ne demonstrent point telles vertus en l'homme , si son corps n'est mangé , & si son sang n'est beu. Et pourtant le Seigneur a dit, Prenez, & distribuez entre vous, māgez & buuez. Le fidele dōc pense quel est le moyen de manger & de boire. Or maintenant veu que ceste viande qui est proposee en la table du Seigneur, est de deux sortes: car il y a la viande corporelle & la spirituelle , la terrienne & la celeste, la visible & l'inuisible: on peut biē aussi inferer qu'il y a double manducation , ascavoir corporelle & spirituelle, terrienne & celeste, visible & inuisible. Le pain qu'on voit, est vne viande terrienne, laquelle on prend par la bouche corporelle, pour la nourriture du corps: le vin est vn bruuage corporel, qui est conuerti corporellemēt au sang de l'homme: & cependant ne sert de rien ni a la vie ni a la santē de l'ame. Au surplus, ce qui est representē par le pain & le vin , nourrit & entretient l'ame, & non point le corps, & est vne viande spirituelle , c'est le corps du Seigneur liurē a la mort pour nous, & le sang du Seigneur espandu en
remission

en remission des pechez. Il entend donc que son corps doit estre mangé spirituellement, & son sang beu spirituellement. Car le corps & le sang du Seigneur ne sont point tellement conuertis en nourriture de l'ame, qu'ayans du tout perdu leur propriété, & laissé leur nature, soyent conuertis en esprit: mais ils demeurent ce qu'ils sont a la verite, ascauoir vraye chair & vray sang: Iesus Christ est tousiours vn, & demeure perpetuellement vray Dieu & hōme, assis a la dextre du Pere: & sa chair est bien mangée a la verite, & boit-on son sang de fait: mais ce n'est point par vne façon charnelle, ains par vn moyen spirituel, ascauoir par vraye foy. Car croire c'est manger, comme saint Augustin mesme a dit, Pourquoi apprestes-tu les dents & le ventre? croy, & tu l'as mangé. Iesus Christ demeure en nous par foy, & nous en luy. Par ce moyē il ne nous faudra point speculer curieusement ou metaphysiquement, comment le Seigneur estant at tiré par les paroles de celuy qui consacre, descend sur le poinct mesme de la consecration au pain ou sous le pain, ou comment il est fait pain, ou comment cela se peut faire qu'en vn mesme instant il sied a la dextre du Pere, & ne laisse pas toutesfois d'estre contenu en chacune hostie. Car la vraye foy scait & cognoist que le Seigneur Iesus est descendu vne fois au ventre de la vierge Marie, qu'il a prins chair, qu'il s'est offert vne fois a son Pere, qu'il a parfait les fideles a perpetuite par vne seule oblation, & que puis apres il a laissé le monde, qu'il est monté au ciel, qu'il est là assis a la dextre du Pere, & ne bougera de là iusques a ce qu'il viene pour inger les vifs & les morts. Car le corps du Seigneur ne proufite plus de rien sur la terre, veu qu'il a parfaitement accompli ce pourquoy il auoit prins chair, & estoit venu en ce monde: & pour ceste cause est-il monté au ciel comme victorieux

& triomphant. Cependant aussi la vraye foy entēd
que ce Chef Iesus Christ ne defaut point a ses mem
bres, c'est a dire la cōmunion des fideles, ains qu'il
leur donne vigueur, qu'il les entretient, & qui plus
est, qu'il vit tout en eux, non point par vne façon
charnelle, ains par vne Diuine efficace, ascauoir p
la puissance de l'Esprit. Car tout ainsi que la vian
de nourrit le corps de l'homme, qu'elle luy don
ne vigueur & vie, & non point par contemplation
seulement, mais pourueu qu'elle soit mangée: aussi
si nous croyons en Iesus Christ, il vit en nous, &
nous en luy: & ceste vie n'est point obtenue par la
veuē seule ou l'ouye: mais quand on le reçoit par
vraye foy en l'esprit. Il n'est point besoin que ie
tienne maintenant long propos de ceci: car i'ay ex
posé ceci suffisammēt au premier chapitre, quand
ie declaroye les paroles du Seigneur, qui sont en
saint Iehan, où il est question de manger la chair
de Christ, & de boire son sang. Maintenant donc ie
n'y adiousteray autre chose, sinon vn ou deux tes
moignages des Institutions de Rabanus Maurus,
de l'authorite duquel ie me fers plus volontiers
pour le present, pource qu'il est tout euidēt qu'il
n'a point autremēt escrit de ce Sacrement que i'ay
maintenant enseigné, & ce qu'il en a escrit, q'a este
huit cens ans apres les Apostres. Il fait donc ceste
question au premier liure, chapitre trente & vnie
me, Pourquoi le Seigneur a voulu establir les my
steres de son corps & de son sang en ces choses
qui peuuent estre mangées & consumées, & non
plustost en celles qui eussent peu estre gardées en
plus grand honneur, & demeurer plus long temps
en leur entier? Il respōd ainsi, Le Seigneur a mieux
aimé que les fideles receussent par la bouche les
Sacremens de son corps & de son sang, & qu'ils
leur fussent conuertis en nourriture, afin que par
l'œuure visible fust demonstree l'efficace inuisi
ble.

ble. Car tout ainſi que la viande materielle nourrit le corps & luy donne vigueur par dehors, auſſi la parole de Dieu nourrit & fortifie l'ame au dedans, d'autant que l'homme ne vit point du ſeul pain, mais de toute parole qui procede de la bouche de Dieu. Et la parole a eſte faite chair, & a habitée en nous. La Verite donc elle meſme dit, Ma chair eſt vrayement viande, & mon ſang eſt vrayement bruuage. Et de fai&, la chair de Chriſt eſt vrayement viande, pource qu'elle paiſt a la verite & nourrit l'homme en vie eternelle: & ſon ſang eſt vrayement bruuage, d'autant qu'il raffaſie a la verite & a tout iamaſ l'ame affamee, & ayant ſoif de iuſtice. Vray eſt que les hommes peuuent auoir la vie temporelle ſans ceſte viande & bruuage: mais ils ne peuuent auoir nullement l'eternelle. Car ceſte viande & bruuage ſignifient la ſociete eternelle du Chef & de ſes membres. Qui mange ma chair, & boit mon ſang, il demeure en moy, & moy en luy: & pourtant auons nous beſoin de prendre ſon corps & ſon ſang, afin que demeurions en luy, & ſoyons membres de ſon corps. Car nul n'eſt monte au ciel, ſinon celuy qui eſt deſcendu du ciel, &c. Et incontinent apres, il dit, La table du Seigneur tourne a vie a aucuns, aux autres a mort: mais la Verite meſme apporte vie a tous, & a nuls la mort. Car quiconque ſera fait participant d'icelle, iceluy auſſi ſera aſſocie avec le Chef Ieſus Chriſt au royaume celeſte, d'autant qu'il y a difference entre Sacrement, & la vertu & force du Sacrement. Car le Sacrement eſt receu par la bouche, & l'homme interieur eſt raffaſie par la vertu du Sacrement. Car le Sacrement eſt conuertie en nourriture du corps, mais la dignite de la vie eternelle eſt obtenue par la vertu du Sacrement. Tous fideles participants aux Sacremens, ſont alliés de paix & ſocietes: mais tous les membres eſtans conioints & vnies a

leur Chef en la vertu du Sacrement, s'esioyront en la clarte eternelle. Tout ainsi donc que la viande est conuertie en nous quand nous la mangeons, & le bruuage, quand nous le buuons: aussi nous sommes conuertis au corps de Christ, quand nous viuons en toute obeissance & saintete. Nous recueillons de toutes ces paroles de Rabanus, que les fideles non seulement sont repeus en la sainte Cene de signes nuds, c'est a dire du pain materiel, & du vin profane, mais aussi du vray corps du Seigneur & de son vray sang, & non point corporellement mais spirituellement par foy. Car par foy nous sommes inferez en Iesus Christ, & iceluy habite en nos cœurs par foy, & nous viuifie, nous enrichissant de toutes sortes de biens, & se donnant tout a nous, en sorte que tous ses biens sont maintenāt nostres.

Or tout ainsi que le Seigneur a representé par sa Cene la conionction des fideles avec luy & la communicatiō de tous biens, aussi a-il signifié par icelle la communion & societe de tous fideles entr'eux. Car il ne se peut faire, que ceux qui sont vnus avec Christ, ayent dissension avec les membres de Christ, voire leurs propres membres. A ceci appartient ce que dit saint Paul en la premiere Epistre aux Corinthiens dixieme chapitre, La coupe de benediction, laquelle nous benissons, n'est-ce pas la communion du sang de Christ? Le pain que nous rompons, n'est-ce pas la communion du corps de Christ? Car nous qui sommes plusieurs, sommes vn pain & vn corps, d'autant que nous sommes participans tous d'un mesme pain. Car le saint Apstre a bien eu esgard par ceci a la proportion ou cōuenance. Car tout ainsi qu'un pain est fait par la conionction de plusieurs grains, & tout ainsi que le vin se fait de plusieurs grappes & raisins, aussi le corps de l'Eglise est composé de plusieurs membres, c'est a dire des fideles. En celebrant donc la Cene

Cene du Seigneur, nous sommes cōfederez, & protestons que nous sommes freres des fideles: & pour tant nous nous obligeons par icelle a nous aider mutuellement. Parquoy ce saint & celeste banquet requiert aussi bien principalement la charite que la foy. Au reste, afin que ceste partie soit mieuz entendue, il ne sera fascheux d'inserer yci ce que dit saint Augustin au sermon du Sacrement aux enfans a l'autel: Ce que vous auez veu, dit-il, c'est du pain & vne coupe, ce que vos yeux aussi vous testifient: mais ce que vostre foy requiert pour vostre instruction, le pain est le corps de Christ, la coupe est son sang. Vray est que ceci est dit en peu de paroles, ce qui paraenture pourra suffire a la foy, mais la foy desire instruction. Car le Prophete dit, Si vous ne croyez, vous n'entendrez point. Vous ne pouuez donc maintenant dire, Tu nous as commandé que nous croyons, expose-le nous, afin que nous l'entendions. Car ceste cogitation pourra venir en l'entendement de quelqu'un, Nous scauons d'où le Seigneur Iesus a prins chair, ascavoir du ventre de la vierge Marie, qu'estant enfant il a este allaité, qu'il a este nourri, qu'il est creu, qu'il est paruenue a l'aage de ieunesse, qu'il a enduré persecution par les iuifs, qu'il a este pendu au bois, qu'il a este mis a mort en la croix, qu'il a este enseveli, qu'il est resuscité le troisieme iour, que il est monté au ciel, là il a esleu son corps, d'où il viendra pour iuger les vifs & les morts, là il est maintenant assis a la dextre de son Pere. Comment donc le pain est-il son corps, & la coupe, ou ce qui est en la coupe, est-ce son sang? Freres, ces choses sont appelees Sacremens, pource qu'il y a diuersite entre les choses qu'on voit, & entre ce qu'on entend. Ce qu'on y voit ha apparence corporelle: & ce qu'on y entend, ha vn fruit spirituel. Si donc tu veux entendre que c'est du corps de Christ, escou-

H.i.

te l'Apostre parlant ainsi aux fideles, Vous estes le corps de Christ, & ses membres. Si donc vous estes le corps de Christ & ses membres, nostre mystere est mis sur la table, vous prenez le mystere de Dieu, en l'intention de ce que vous estes. Vous respondrez, Amen: & en respondant ainsi, vous ratifiez. Tu ois donc parler du corps de Christ, & tu responds, Amen. Sois membre du corps de Christ, afin que ton Amen soit vray. Pourquoy donc est-il offert au pain? N'apportons rien yci du nostre: mais escoutons derechef le saint Apostre, disant, & parlant de ce Sacrement, Nous qui sommes plusieurs, sommes vn pain. Entendez, & vous esiouissez. Nous sommes plusieurs vne vnite, vne religion, vne verite, vne charite, vn pain & vn mesme corps. Reduisez en memoire qu'un pain ne se fait point d'un grain tant seulement, ains de plusieurs. Quand on vous instruisoit de nouveau, par maniere de dire, on vo' mouloit: quand vous auez este baptizez, vous'estiez comme pestris: quand vous eustes receu la sanctification du saint Esprit, vous auez este comme cuits. Soyez ce que vous voyez, & prenez ce que vous estes. Voyla ce qu'a dit l'Apostre touchant le pain. Et quant a la coupe, ce que nous auons desia dit, demonstre assez ce que nous en deuons entendre. Car tout ainsi que plusieurs grains sont assemblez ensemble, auant qu'il y ait aucune apparence d'un pain visible, comme si ce que la sainte Escriture dit des fideles, se faisoit, ascauoir que tous les croyans estoient vnis, & auoyent vn mesme cœur & affection: aussi freres, reduisez en memoire d'où on fait le vin. Il y a plusieurs grains pendus en vne grappe, mais la liqueur des grains est toute assemblee en vin. Ainsi nostre Seigneur Iesus Christ a signifié que ceci se adresse a nous: il a voulu que nous fussions siens: il a consacré en sa table le mystere de nostre paix &

& vnite. Celuy qui prend le myſtere de ceſte vnite, & ne garde point le lien de paix, il ne pr  d point de myſtere pour ſoy, ains teſmoignage contre ſoy. Il ne faut point qu'aucun ſoit en doute aucunement, que lors vn chacun fidele eſt fait participant du corps & du ſang du Seigneur, comme il eſt fait m  bre de Jeſus Chriſt au Bapteſme, & qu'il n'eſt point ſepar   de la ſoci  t   de ce pain & coupe, voire qu  d il ſortiroit de ce monde auant que de manger ce pain, & auant que de boire de ceſte coupe, d'autant qu'il eſt conſtitu   en la ſoci  t   & vnite du corps de Chriſt. Juſques yci ſain  t Auguſtin a aſſez apertement expliqu   le myſtere de ce banquet, entant que touche la ſoci  t   & vnion des fidel  s: la- quelle aucuns ont appelee Incorporation.

Il reſte maintenant que nous parlions vn peu d'vne autre principale fin de ce banquet, aſca- uoir de la memoire de la paſſion du Seigneur, & de l'ac  tion de graces, leſquelles deux choſes dependent des precedentes, & ſont coniointes avec icelles. Car le Seigneur a command   & dit expreſſement, Faites ceci en memoire de moy. Et ſain  t Paul, Toutes fois & quantes que vous mangerez ce pain, & boirez de ceſte coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur, juſques a ce qu'il vienne. Il a enſuyui en ceci, ceux qui prenans cong   de leurs amis familiers, leur laiſſent quelque ioyau precieus, afin qu'ils ſe ſouuiennent d'eux. Car le Seigneur eſtant preſt de laiſſer ce monde ſelon le corps, & de monter au ciel, a bien voulu que la memoire de tous les benefices conferez par ſa mort fuſt gardee, refreſchie, & reſueill  e par ce Sacrement, & mettre deuant nos yeux toutes choſes, afin que les puiſſions cont  pler, & par maniere de dire, les mettre entre nos mains pour les toucher. Et pourtant Druthmarus, duquel nous au  ns parl  , dit: Comme aucun ſ'en allant dehors en lointain

pays, laisse quelque obligation d'amitie a ses plus grans amis, sous condition qu'ils ne fassent autre chose tout le iour, qu'ils ne le mettent point en oubli: aussi le Seigneur nous a commandé de faire ainsi, trāsferant spirituellement son corps en pain, & le vin en son sang, afin que par ces deux choses nous reduisions en memoire ce qu'il a fait pour nous de son corps & de son sang: & nous ne soyons point ingrats d'une si amiable charite. Voyla ce que dit Druthmarus. Certes les choses qui nous sont proposees, non seulement par paroles, mais aussi par choses visibles nous incitent de plus grande vehemence, & aident l'esprit & l'arraisonnement de l'ame, afin que plus promptement elle face ce qu'elle fait. Parquoy quand les paroles du Seigneur sont recitees en l'Eglise, ascauoir, Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils vnique pour le monde, afin que tous ceux qui croiront en luy, ne perissent point, mais qu'ils ayent la vie eternelle: & de rechef, Cōme ils mangeoyent, Iesus print du pain, & apres auoir rendu graces, il le rôpit, & c. alors le pain est proposé, il est manié par les mains des pecheurs, il est mis en pieces: & l'œil, & mesme l'esprit des fideles n'est pas seulement attentif a ce qui se fait là visiblement, mais il reduit en memoire a part soy, & par maniere de dire, regarde vis a vis de soy tout ce qui a este fait pour nostre salut, ascauoir que le Fils de Dieu est venu au monde, qu'il a vestu nostre chair, qu'il a este prins par les mains des pecheurs, qu'il a este crucifié & brisé pour nos pechez. Ainsi, quand il voit que le vin est versé dedans les coupes ou verres, il pense que le sang de Iesus Christ a este espandu pour la purgation des pechez de tout le monde, auquel il se repose, il s'esjouit, & trouue vie. Car combiē q le Seigneur n'ait este offert qu'une fois, & qu'il ne puisse plus estre offert, & que pour ceste cause on face memoire d'une

ne chose passée, n'obstât l'efficace de la passion du Seigneur, voire sa mort mesme, est tousiours presente & fresche au fidele. Car nostre memoire en ce Diuin banquet, est beaucoup plus heureuse que de ceux qui celebrent vn festin profane, & louent en iceluy quelque ami absent pour quelque grãd plaisir qu'ils auront receu de luy. Car cest ami absent ne leur fait rien, & ne leur sert de rien: mais au banquet des fideles, le Seigneur œuvre avec efficace: & mesme on y croit que selon sa promesse qu'il y est, qu'il besongne, qu'il regne, qu'il vit, & demeure au milieu de son Eglise. Au reste, apres que les fideles ont diligemmēt consideré ceci, & qu'ils en ont fait vn saint discours en leur entendemēt, il leur viēt apres, vn zeile & desir ardent de rendre louanges & actions de graces pour ses benefices tant excellens: & cela se manifeste par pensees & paroles bruslantes au cœur, & par voix & saintes chansons a la gloire & honneur du nom du Seigneur Iesus. D'auātage, ceux qui ainsi se resiouissent & louēt Dieu, & cependant croient qu'ils sont cōioints avec luy, & par maniere de dire, prennent en leurs mains le corps de Christ, & le mangent vrayement par foy, n'ont-ils pas vn certain tesmoignage de la bonte de Dieu enuers eux, tant en leurs cœurs mesmes, qu'és signes? Voyla ce que nous auions a dire en peu de paroles, de l'institution, efficace, & vsage de la Cene du Seigneur.

Des noms ou appellations de la sainte Cene.

CHAP. II II I,



QUAND nous aurons exposé les noms principaux de ce saint banquet, ou les appellations desquelles ont vsé les auteurs & escriuains fideles, parauenture cela seruira a expliquer plus amplement & familierement les choses. Car tout

ainsi q̃ la celebration de Pasque a eu diuers noms mesmes es sainctes Escritures (car elle estoit appelee victime, oblation, seruice, iour de feste, assemblée, solennite, passage, &c.) aussi la Cene du Seigneur, qui a este substituee au lieu de Pasque, a eu diuers noms & appellations.

Plusieurs l'ont appelee **Corps & sang** du Seigneur, pource que les fideles ne se repaissent pas seulement de pain en icelle, & aussi ne boyuent pas seulement du vin: mais avec ce, ils participent par foy des choses mesmes qui y sont signifiees, a scauoir du vray corps, & du vray sang du Seigneur: & mesme que c'est vne chose fort vñitee en la saincte Escriture, de donner le nom de la chose signifiee, aux signes ou figures qui la representent.

Sainct Luc aux Actes des Apostres l'a appelee par deux fois, Fraction de pain, imposant nom au Sacrement, de la façon de faire de l'assemblée. Car selon la coustume ordonnee par le Seigneur, les fideles rompoient le pain en l'Eglise, & vn chacun en prenoit vne petite portion: & par ainsi estoient ensemble vn̄s en la societe des Saincts, par le moyen de l'Esprit de Iesus Christ. Car on auoit accoustumé entre les anciens, de confermer & establir toutes grandes alliances par le signe du pain & du vin. Car Celius dit au quinzieme liure des Leçons anciennes, chapitre quinziesme, Selon la façon de faire des Macedoniens, l'on goustoit vn peu de pain, pour tesmoignage & arre d'alliance inuiolable. Or vne telle manducation de pain faite au parauant que conclure, ainsi apprestee selon la façon du pays, estoit vn enseignement tout euidēt d'vne viande facile a appareiller, & de frugalite. Or Erasme parle plus a pertemēt, exposant les symboles de Pythagoras, & declarāt ceci, Ne brise point le pain. Voyci dōc qu'il
diti

dit : Pythagoras admonnesté qu'il ne faut rompre l'amitié , pource qu'anciennement on acqueroit amitié par du pain. A ceste cause nostre Prince Iesus Christ ayant distribué le pain , consacroit vne perpetuelle amitié entre les siens. Parquoy il n'est point raisonnable que ce par quoy les amis peussent estre conioints ensemble, soit brisé & rompu.

L'Apostre saint Paul en la premiere aux Corinthiens chap. 11, appelle ce banquet la Cene du Seigneur : tant pource qu'en icelle les fideles sont repeus spirituellement, que d'autant que ceste enseigne de recognoissance du festin sacré , de l'alliance, de la memoire , de la passion & redemption du Seigneur, a este premieremēt ordonnee en souppant. Saint Augustin escriuant a Ianuarius , tesmoigne qu'il y en auoit aucuns de son temps qui faisoient seulement vne fois l'an la Cene , comme par vne commemoration solennelle , & la faisoient le iour que le Seigneur l'auoit ordonnee : & en ceste sorte auoyent accoustumé de celebrer l'Eucharistie, & de représenter la memoire de ceste ordonnance. Et ne faut douter que ceste façon ou coutume ne soit paruenue iusqu'a nous : comme nous voyons aujourd'huy qu'aux eglises cathedrales, & aux monasteres de saint Benoist, on appreste plus magnifiquement, voire en public, ce festin ou banquet du Seigneur le iour qu'il fait sa sainte Cene, & ce auant la preparation. Car le Diacre lit publiquement l'Euangile selon saint Iehan : & principalement sont recitez ces gracieux deuis, que le Seigneur Iesus eut avec ses disciples, vn peu deuant qu'il deust partir de ce monde. Cependant les Chanoines & les Moines avec leurs commensaux, sont là assis par ordre : ils rompent le pain sans leuain, & se donnent a boire l'un a l'autre, & par cela demonstrent entierement vn signe de la Cene ancienne. Ils l'ont appelé Mandement, d'au-

cant que ce mandement nouveau de s'entr'aimer l'un l'autre, y est leu, & visiblement celebré.

Iceluy mesme saint Paul au 10. chap. de ceste premiere Epistre aux Corinthiens, l'appelle la Table du Seigneur : & ne faut douter que ce ne soit a cause que viandes celestes nous sont proposees en icelle pour repaistre l'ame en vie eternelle, pourueu que nous receuions par foy la viande qui nous y est proposee. Le Concile de Nicee a vŕŕ bié proprement de ce nom, la determination duquel est telle : Ne soyons point arrestez yci bas au pain & au vin qui sont proposez en la table du Seigneur : mais eleuans par foy nos esprits là haut, considerons que l'Agneau de Dieu ostant les pechez du monde, est en ceste sainte table : lequel n'est point offert en sacrifice par les prestres, a la façon des bestes : & en prenât son precieux corps & son sang, croyons que ce sont les signes de nostre resurrection. Or nous ne mangeons pas beaucoup en ceste table, mais bien peu : afin que nous scachions que ceci n'est point pour rassasier ou souler le ventre, mais pour seruir a saintete.

En ce mesme chapitre saint Paul l'appelle Communion, ou en Grec, *kinonia*. Ce mot est encore auourd'huy retenu és Messes Papistiques. Et certes si ce banquet est celebré en vraye foy & charite, nous auons communion ou societe tant avec Christ qui est le chef, qu'avec tous les membres d'iceluy : & mesme il y a communication ou participation de toutes choses entre nous. Aussi la Cene a este appelee de ce mot, *Synaxis*, fort commun entre les Grecs, lequel conuient proprement pour signifier reconciliation, ou conionction. Or la cause pourquoy ce nom a este donné a la Cene, c'est pource que par ce mystere est figuree & confirmee ceste conionction estroite qui est entre le corps mystique avec son chef, & avec tous ceux qui

qui font vraye profession du nom de Iesus Christ, & d'une telle societé mystique, comme est la societé & vnion naturelle de tous les membres en vn mesme corps. Et a la miene volonté qu'il eust semblé bon a aucuns de traiter de ceste communion aussi diligemment, comme ils ont fait de l'vnion du pain & du corps de Iesus Christ : laquelle ne sert d'autre chose, qu'a augmenter superstitions & debats.

En outre pource que les fideles ont vsé des viandes saintes pour se vnir & allier ensemble, a ceste cause la Cene a este nommee Paix. Voyla pourquoy quand quelques Euesques estoyét venus a Rome, tout incontinent l'Euesque de Rome leur enuoyoit le sacrement de l'Eucharistie, lequel ils prenoyent en signe de paix & vnite de foy. Si on veut veoir de tels exemples, on en pourra veoir en Eusebe, au cinquieme liure de l'histoire Ecclesiastique, chap. 24.

On l'a appelee aussi *Viaticum*, c'est a dire la provision que porte vn voyager sur les champs pour ses despens : & ce d'autant qu'on offroit l'Eucharistie en particulier aux malades, & ceux qui estoyent prochains de la mort. Et quant a ceste façon, il est certain qu'elle a este bien tard receüe. Car auparauât quand on l'offroit en particulier, on la presentoit seulement a ceux qui estoyent tombez, & aux excōmuniez prochains de la mort, ou a ceux qui par infirmité estoyent en danger de se desuoyer de la foy, moyennant qu'on eust apperceu en eux quelques signes de repentance : non pas comme si leur salut eust este en danger, s'ils fussent morts sans prendre l'Eucharistie : mais on leur presentoit, afin qu'ils feissent protestation, que d'aurât qu'ils auoyét este pour quelque temps separez de l'Eglise ou compagnie des fideles, ils n'auoyét point communiqué auec eux, apres qu'on

leur auoit enuoyé l'Eucharistie, ils entendissent que paix leur estoit donnée a cause de leur repentance, & qu'ils estoient benignement receus a la communion de l'Eglise, comme membres de Iesus Christ. On peut veoir ceci en Eusebe, au liure 6 de son histoire Ecclesiastique, chap. 34. & en saint Cyprien au 1. liure de ses Epistres, seconde epistre. Il est certain que du tēps des Apostres, & quelque temps apres eux on ne celebrait point la Cene en priué, mais publiquemēt. Saint Hierome en l'excuse qu'il fait pour ses liures contre Iouinian, enuoyee a Pamachius, dit bien que de son temps aucuns auoyent accoustumé de cōmuniquer a Rome particulieremēt en leurs maisons : mais il reprend ceste coustume, & exhorte de communiquer en la congregation des fideles. Et l'Empereur Iustinian escriuant a Menna Archeuesque de Constantinople, en la 57. constit. fait ceste ordonnance : Nous defendons a tous les habitans de ceste grāde Cité, voire a tous les subiets de nostre iurisdiction d'auoir en leurs maisons des receptacles pour faire oraisons, & de celebrer les mysteres sacrez en icelles, & d'y faire aucunes choses contraires a la tradition des Apostres. Comme ainsi soit donc que ce saint banquet ne soit point ordonné pour estre porté au liēt des malades, mais pour estre celebré en la compagnie des fideles, non point en cachete, mais publiquement : nonobstant il est commun aux malades qui ne peuuent venir au temple au iour de la Cene. Car combien que de corps ils ne peuuent assister a ce banquet avec les autres : neantmoins ils y sont presens en esprit, par foy & charite : & prennent deuēment ce que tous les autres prennent. Et d'autant que nous, qui administrons la parole de Dieu en l'Eglise de Zurich, n'auons en cela aucun exemple ne cōmandement des Apostres, nous ne contraignons point aussi ceux qui sont

sont prochains de la mort de venir a ceste sainte ceremonie : mais ayans reietté toute fiance des œuvres, quelles qu'elles soyent, nous les instruisons & exhortons, qu'estans consolez par la foy interieure du cœur, ils regardent sans crainte a celui qui a dit : Qui croira en moy, ne mourra iamais. Car le Sacrement exterieur ne sauue pas : mais bien la foy qu'on ha au Sacrement.

Et pour ceste cause & aussi d'autant qu'on la celebroit anciennement en public, plusieurs l'ont appelee Assemblée ou Compagnie de fideles : les autres Cueillette. Et de faict, il semble que saint Paul mesme en la 1. aux Cor. chap. 11, l'ait ainsi appelee. Pline aussi fait mention des assemblees qu'on faisoit auant iour. Car estant gouverneur de Bythinie, il escriuit ainsi a l'Empereur Traian : Aucuns estans accusez, se disoyent estre Chrestiens, & tout incontinent le nioient : ils confessoient bien qu'ils auoyent este tels, mais qu'ils ne l'estoyent plus. Or ils disoyent que toute leur faute consistoit en ceci : qu'ils auoyent accoustumé de s'assembler certains iours auant qu'il fust iour, & de chanter entr'eux quelque cantique a Iesus Christ comme a leur Dieu, & de s'obliger par sermēt, non point de commettre quelque meschanceté, mais a ce qu'ils ne feissent quelques larrecins, ou brigandages, ou adulteres, & qu'ils ne faussassent point leur foy, ne deniasent le deposit qu'ils auoyent receu de quelque autre. Ayans fait cela, ils s'en retournoient, & derechef s'assembloyent pour prendre leur refection, en sorte touteffois que c'estoit en commun, & sans faire dommage a personne.

Tertullian a appelé la Cene Sacrement de l'Eucharistie, au liure De la couronne du chevalier. Les autres l'ont nommee Sacrement du corps & du sang de Christ : aucuns Symbole : les autres Pain & Vin sanctifié au corps & au sang du Seigneur :

les autres myſteres du corps & du ſang du Seigneur. Or les Grecs ont appellé Myſteres, les ſecrets ſaincts & ſacrez : ce que les Latins nomment *Secreta*, c'eſt a dire, choſes ſeparees a part : par ce qu'on fermoit la porte, & gardoit-on les ceremonies au dedás, & ne les manifeſtoit-on a perſonne: comme declare Celiuſ Leſt. antiq. lib.9. cap.9. Et certes il n'y a que les fideles qui entendent que c'eſt de noſtre Cene. Et pourtant Tertullien au 2. liure dit a la femme mariee : Le mari (parlant de l'inſidele) ne ſcaura point ce que tu mangeras ſecretement auant toute viande : & ſ'il le ſcait, encore ne croit-il point que ce ſoit ce pain, duquel on parle. Comme ſ'il diſoit : Ignorant ce myſtere, il refuſera le Symbole du Seigneur, & n'entendant aucunement la façon ſacramentale, la meſpriſera, comme vne choſe ſuperſtitieuſe. Quant a ces deux mors Sacrement & Symbole, il me ſemble que i'en ay aſſez amplement traitté au 2. chapitre.

Or pluſieurs tant Grecs que Latins l'ont appelee Euchariftie. Or Euchariftie ſignifie bonne grace, ou comme dit ſainct Hierome, faueur, ou reco-gnoiſſance du bien-fait, ou action de graces. Car l'action de graces, la louange & commemoration de la mort du Seigneur ſont vne grande partie de ce ſainct banquet. Or du nom des parties nous auons accouſtumé de nommer la totalite.

Elle eſt auſſi appelee Immolation, Celebration, Solennite, Oblation, & Sacrifice: non pas que le pain ou le vin ſoit offert, ſinon entant qu'il eſt diſtribué a ceux qui le prennent : ou que le corps ou le ſang du Seigneur puiſſe eſtre derechef immolé: mais pource que c'eſt le ſigne & representation, ou commemoration du ſacrifice vne fois offert en la croix : d'auantage, pource qu'action de graces, louange, oraiſon, charite, & miſericorde ſont les vrais ſacrifices des Chreſtiēſ. A ceſte cauſe veu

se veu qu'en la Cene nous prions, nous louons, & rendons graces au Seigneur, & puis que par icelle mesme nous sommes astreints & obligez a charite, a misericorde & plaisirs mutuels, elle est a bon droit appelee Sacrifice. Car les paroles de Christ sont claires, Faites ceci en memoire de moy. Or il y a d'autres passages infinis de l'Escripture, par lesquels est monstre que louanges, charite & misericorde sont les vrais sacrifices des Chrestiens. Mais il y en a aucuns qui s'arrestent plus aux tesmoignages des Peres anciens, pource qu'ils pensent que nous corrompons les Escriptures. Qu'ils escoutent donc ce que les saints Peres ont prononcé sur ceci. Sainct Augustin en l'epistre 23. qu'il escrit a Boniface, monstre apertement que la Cene est appelee Sacrifice, a cause de la similitude & cōmemoration du sacrifice qui a este fait vne fois. Item Chrysostome en la 17. Homilie sur l'epistre de saint Paul aux Hebr. dit: Nous offrons voirement: mais ce que nous offrons, nous le faisons en memoire de sa mort: car ce que nous faisons, est fait en recordation de ce qui a este fait. Car il dit: Faites ceci en memoire de moy. Nous ne faisons point vn autre sacrifice cōme le Sacrificateur: ains nous faisons tousiours cestuy-la mesme: & pour mieux dire, nous faisons la memoire du Sacrifice qui a este fait. D'avantage saint Augustin traittāt des vrais sacrifices des Chrestiens, au 10. liure De la cité de Dieu, 4.5. & 6. chap. dit ainsi: Voyci quel est le sacrifice des Chrestiens: Nous qui sommes plusieurs, nous sommes vn mesme corps en Christ: lequel est souuent celebré par l'Eglise au sacrement de l'autel cognu des fideles, d'autant qu'en l'oblation qu'elle offre, elle est elle mesme offerte. Il en parle aussi en ceste mesme façon au 22. liure, chap. 10. traittant des sepulchres des Martyrs, où le sacrifice est offert a Dieu seul, & non point aux

Martyrs. Voyci ce qu'il dit: Le sacrifice est le corps de Iesus Christ, lequel n'est point offert aux Martyrs, d'autant qu'eux-mesmes sont le sacrifice. Or Irenee au 4. liure contre les heresies, chap. 32. & 33. escriuant de la Cene du Seigneur, confesse apertement que les louāges du nom de Dieu sont ce pur sacrifice, duquel Malachias fait mention, & lequel le Seigneur a institué au sacrement de l'Eucharistie. Et de fait, comme concluant toute la dispute en la fin du trente quatrieme chap. dit apertement ces choses: Il a voulu que nous offrissions souvent le don a l'autel, & sans intermission. L'autel donc est au ciel. Car là nos prieres & oblations sont adressées, & au temple: cōme dit saint Iehan en son Apocalypse: Et le tēple de Dieu fut ouuert, & le tabernacle. Car voyci (dit-il) le tabernacle de Dieu, auquel il habitera avec les hōmes. Irenee a montré clairement iusques yci, que c'est que les Chrestiens offrent en la Cene, & sur quel autel ils offrent. Parquoy a la verite ce sont grands abuseurs que ceux qui se vantent de pouuoir par le tesmoignage de ce tresanciē autheur approuuer la Messe & le sacrifice Papistique. Au reste, quiconque voudra scauoir d'auantage des vrais sacrifices des Chrestiens, qu'il lise Lactance au 6. liure des Instit. chap. 24. & 25, & il trouuera là des choses non seulement doctes, mais aussi treschrestiennes.

Outreplus, ce mot Agapé, appartient au nom d'oblatiō, ou sacrifice. Tertullian interprete Agapé, dilection, signifiant qu'on appeloit en son temps de ce nom les souppers qu'on faisoit pour le soulagemēt des pources en lieu public & saint, comme on le peut veoir en son Apologetique 39. Saint Augustin fait mention de ceci, & testifie que la façon anciēne duroit encore de son temps. Car au 20. liure cōtre Fauste Manicheen, chap. 20. il dit: Nous n'auons point conuerti les sacrifices
des

des Gentils en souppers ordōnez pour les pources: mais nous auons entendu ce sacrifice, duquel i'ay parl  vn peu ci dessus, selon que le Seigneur dit: L'aime mieux misericorde que sacrifice. Car vos souppers nourrissent les pources, soit de pain ou de chair. Car la creature de Dieu est repeu  d'vne autre creature de Dieu, laquelle est propre pour seruir de viande a l'homme: & ce qui s'ensuyt. Et parau ture ceste fa on est paruenue iusqu'a nous, c me on a aussi accoustum  de faire auourd'huy: qu'apres que la Messe est acheuee, on distribue des pains aux pources. Or a la verite on cognoist maintenant que le vray sacrifice c'est misericorde & aumone.

D'auantage ce que nous appelons coustumierement Office, les Grecs l'ont appel  *Liturgia*: le quel mot ils estiment estre deriu  de ceci: Ils appelloient anciennement *Leiton*, le lieu public, o  se tenoyent les Magistrats: & *Ergon*,  euvre. Et par ainsi en changeant quelque lettre, il semble que *Liturgi* sont ceux qui seruoient aux Magistrats en ces lieux-l . Et de faict saint Paul appelle les ministres publics des choses saintes, *Liturgi*. *Liturgia* donc est vn mot ancien, duquel on vsoit  s ministres publics: & quant a la religion, il signifie quelque administration sacree & publique. Outreplus saint Paul en la seconde Epistre aux Corinth. 9. chap. a v s  de ce mot *Liturgia*, pour vne cueillette que faisoient les fideles pour les pources. Parquoy veu que la Cene du Seigneur est vne ceremonie publique, vne celebration solennelle, & vn signe ou symbole de charite & misericorde, les Grecs l'ont appelee a bon droit *Liturgia*.

Et le mot des Latins n'est pas mal propre, a scauoir, *Officium*. Car cela est de nostre office & deuoir de rendre graces pour les benefices receus.

par la mort de Iesus Christ : c'est nostre office & deuoir d'aimer nos prochains : toutes lesquelles choses sont celebrees en la Cene du Seigneur. Et les auteurs Latins disent que ce mot Office ne signifie autre chose qu'un acte conuenable d'un chacun : ou te a quoy un chacun se doit employer : afin qu'il rède un tel effect que l'equite requiert.

Il ne reste plus qu'un nom de la Cene, lequel est fort visité de nostre tēps, ascauoir, Messe. C'est merueilles commēt les auteurs nouueaux en ont escrit en diuerses sortes & du tout incertaines. Et ne se faut point esbahir s'ils ont este auengles au mot & au nom de la chose, d'autant qu'ils n'ont point viuement consideré le fait mesme en soy. La cause pourquoy plusieurs pensent que l'Eucharistie soit appelee Messe, c'est pource que par le sacrifice du Prestre le Fils est enuoyé au Pere: qui est la plus sottise & plus impudente deriuation qu'on pourroit inuenter ni iuger. Rabanus Maurus au premier liure des Instit. chap. 32. dit que la Messe est durant le temps du sacrifice, quand ceux qui sont nouuellement instruits sont mis hors, lors que le Leuite crie : S'il y a quelque nouueau apprentif, qui soit demeuré, qu'il sorte dehors : & de là est venu qu'on l'a appelee Messe, ou Enuoyee: pource que tels ne pouuoient estre presens aux sacremens de l'autel, veu qu'on cognoissoit qu'ils n'estoyent point encore regenez. Or la Messe est vne ambassade entre Dieu & les hommes : & le Prestre fait l'office de ceste ambassade, quand il offre a Dieu les vœus du peuple par prieres & supplications. Et Innocent en dit presque autant au 6. liure du Mystere sacré de l'autel chap. 12. Car il dit ainsi : L'office est diuisé en la Messe des nouueaux instruits & des fideles. La Messe des nouueaux instruits est depuis l'Introite iusques apres l'Offertoire : & est appelee Messe, par ce que lors que le
Prestre

Prestre commençoit a consacrer l'Eucharistie, les nouveaux instruits estoient mis hors de l'Eglise. La Messe des fideles est depuis l'Offertoire iusques apres la Communion, & est appelee Messe, pource qu'on laissoit aller vn chacun en sa maison apres cela, &c. Voyla ce que les autres ont enseigné de la Messe. Quant a moy, il me semble auis que c'est vn mot emprunté des Syriens, selon lesquels Messe signifie tribut ou taille qu'on leuoit sur le peuple: ou selon l'opiniõ des autres elle signifie vne charge personnelle, par laquelle quelqu'un atteste qu'il est subiet ou vassal a son seigneur, ou s'oblige a luy. Il appert donc que ce mot a este receu de ceux, desquels aussi nous auons receu la religion: & qu'il a este attribué a la Cene, pource qu'en icelle nous payons les tributs ou tailles diuines, ascauoir action de graces & louanges, & que nous attestons en icelle, que nous sommes de la famille & des membres de Iesus Christ. On pourroit parauenture donner plus de mots & de noms a la Cene: mais me contentant de ce que i'en ay expliqué, ie passeray outre.

Ici est monstré comme la Cene a este celebree par le Seigneur Iesus, par ses Apostres, & finalement par les anciens, qui sont venus incontinent apres les Apostres, d'une facon tressimple, & sans aucune pompe.

C H A P. V.

N O U S auons parlé de l'institution, de la vertu & vsage de la Cene du Seigneur, avec ce des noms & appellations d'icelle. Maintenant nous traiterons en quelle facon le Seigneur luy-mesme, & ses Apostres, & ceux qui ont este les plus prochains du temps des Apostres, l'ont celebree. Or quant au Seigneur Iesus, il est certain,

que sans aucune pompe de ceremonies il a celebré la Cene avec ses disciples en grand simplicité & sobriete. Car tous scauent ce que l'histoire Evangelique a dit de luy. Il auoit desia abolí les ceremonies de la Pasque ancienne: il mettoit au lieu d'icelle vn mystere simple & nullement penible. Car les ceremonies & figures de la Loy ont esté difficiles: mais l'Euangile ne requiert autre chose que pureté & verité, ayant plus de sainteté que d'appareil: & ce d'autant qu'il consiste en esprit, & nō point en chair. Il souppe donc avec ses disciples: il prend du pain, il le rompt, & y adiouste ces paroles: Prenez, mangez: ceci est mon corps, qui est liuré pour vous: faites ceci en memoire de moy: & ce qui s'ensuit: car on scait bien quelles sont les paroles de la Cene. Cependant il s'arreste long temps a enseigner & exhorter: afin qu'ils entendissent ainsi qu'il appartient, & creussent le mystere de salut, & s'aimassent les vns les autres d'une charité mutuelle, qu'ils louassent la beneficence & liberalité de Dieu. & finalement qu'ils priaissent en pureté de cœur. Car la vraye crainte de Dieu consiste en ces choses: & saint Iehan n'enseigne autre chose en ce sermō diuin, que fait le Seigneur Iesus en ce festin magnifique.

Aussi les Apostres n'ont enseigné autre chose aux Eglises, que ce qu'ils auoyent receu du Seigneur. Car leur fidelité requeroit cela, & leur office aussi. Ils croyoyent que Iesus Christ est la sapience de Dieu: & pourtant il ne leur veint iamais en fantasie, qu'une telle simple maniere de celebrer la Cene, augmentée de ceremonies deust iamais proufiter aux Eglises. Et qui plus est, S. Paul escriuant aux Corinth. pour le moins vingt six ans apres l'Ascension du Seigneur, proteste en verité qu'il ne leur baillera autre chose, q̄ ce qu'il auoit receu du Seigneur. Que si on eut peu trouuer vne
autre

autre façon plus commode & plus proufitable aux Eglises, il ne faut point douter q̄ ce tant excellent organe de Dieu, sainct Paul (lequel durât l'espace de 26. ans auoit apprins plusieurs choses & par inspiration du sainct Esprit, & par excercice diuin, ayant visité plusieurs Eglises) n'eut bien trouué ceste cōmodité & proufit, & qu'il ne l'eut fort recommandee aux Eglises. Mais maintenant il regarde a la premiere institution: & prise la façon que le Seigneur a ordonnee luy-mesme: & ne baille autre chose aux Corinthiens, sinon ce qu'il auoit receu du Seigneur. Et afin qu'il y eut moins de doute, il recite ce qu'il auoit receu du Seigneur: & n'en recite ne plus ne moins q̄ les autres Apostres & Evangelistes en auoyent dit & exposé aux Eglises, cōme S. Mattheu, sainct Marc, & sainct Luc. Apres donc q̄ les fideles estoÿent assemblez, les Apostres preschoyent l'Euangile, qui est de Iesus Christ: avec ce ils y adionstoyēt des prieres pures & saintes, puis apres ils rōpyent le pain, & chantoÿent louanges a la beneficēce Diuine: & pource qu'ils auoyēt este vn̄s en vn corps, l'vn aidoit a l'autre par charite & amitiē fraternelle. Les Actes des Apostres rendent tesmoignage, qu'ils ont obseruē ceste coustume en toutes les Eglises, & tous d'un mesme accord. Car il est dit au 2. ch. des Act. Ceux qui receurēt volontiers la parole, furent baptizez. Et furent perseuerās en la doctrine des Apostres, & en la cōmunion, & au brisemēt du pain, & en oraisons. Erasme exposant ce passage, dit: Ceux qui s'estoyēt adioints au nombre des disciples, estoÿent perseuerans en la doctrine des Apostres, & cōtinuoÿent a prendre le signe de l'alliāce indissoluble, laquelle ils appeloyēt Cōmunion. Le Seigneur auoit ainsi ordonnē cela. Le pain estoit rōpu, & a chacū en estoit dōnee vne partie: & faisans cela en memoire de la passion du Seigneur, ils rendoyēt graces ala benignite Di-

uine: lequel par le sang de son Fils vni que les auoit purgez de leurs pechez, & qui par la mort d'iceluy nō meritee les auoit adoptez a l'heritage de la vie eternelle, &c. Outreplus il est dit au 20. chap. des Act. qu'un iour du Sabbath, apres que les disciples furent assemblez pour rompre le pain, Paul deui-soit avec eux. Où nous voyons derechef, que la predication & le brisemēt ou fraction du pain ont este celebrez par vne façon simple.

Que si quelqu'un veut ouyr des tesmoigna-ges des hommes sur ceci, nous en reciterōs aucuns d'aucuns nouveaux. Sainct Gregoire au liure 8. de ses epistres, en la 7. epist. dit que la coustume des Apostres estoit de consacrer l'hostie d'oblation a la seule oraison dominicale. Il est certain qu'il a prins cela de sainct Hierome: lequel dit au 3. liure contre les Pelagiens, que le Seigneur instruisit ses Apostres de dire l'oraison dominicale sur le sacri-fice du corps. Et Guillaume Durant ayant suyui S. Gregoire a dit apertemēt au 4. liure des Ceremo-nies, que bien est vray que le Seigneur a institué la Cene, & qu'il n'a point vsé d'autres paroles, que de paroles de consecration, esquelles les Apostres ont adiousté l'oraison dominicale: & par ce moyen ce mesme autheur dit q̄ sainct Pierre a celebré la premiere Messe en Orient. Innocent aussi escrit choses semblables au 1. liure du sacré mystere de l'autel: & Antoninus en son histoire au 5. titre, cha. 2. paragraphe. 1. & Gabriel Biel en la 25. leçon sur le Canon.

Or ceste façon de faire la Cene a duré long tēps apres les Apostres en son entier en l'Eglise, sinon que ceux qui sont venus apres, y ont adiousté quelque peu. Car il semble auis que la coustume estoit presque telle deuant le temps d'Auguste, de faire ainsi la Cene l'an apres la mort de Iesus Christ 400. Le Ministre se presentoit au milieu du peu-
ple

ple, apres avoir presché l'Euāgile: & deuāt le peuple y auoit vne table dresse'e, garnie de pain & de vin. Le ministre se mettant aupres d'icelle, benissoit le peuple, disant: Le Seigneur soit avec vous. Et le peuple respondoit: Et avec ton esprit. Puis apres le ministre adioustoit ceci: Eleuez vos cœurs en haut, les aduertissant q̄ les choses qu'on deuoit faire-là, estoient mystiques, & qu'ils deuoyent destourner leurs yeux & esprits des choses visibles pour les esleuer aux inuisibles. Le peuple donc respondoit a cela: Nous les auōs esleuez au Seigneur. Et de là inuitāt le peuple a action de graces, il adioustoit: Rendons graces a Dieu nostre Seigneur. Et le peuple respōdoit: C'est vne chose iuste & raisonnable. Alors le ministre disoit: Vrayement c'est vne chose iuste & raisonnable, equirable & salutaire. Et adressant sa priere au Seigneur, adioustoit ceci: Voire que nous te rendions graces tousiours & en tous lieux, ò Seigneur, Pere saint, Dieu toutpuissant & eternal par nostre Seigneur Iesus Christ: lequel le iour au parauāt qu'il endurast la mort, print le pain, rendit graces, le rōpit, le dōna a ses disciples, & dit: Prenez, māgez, ceci est mon corps: faites ceci en memoire de moy: &c. Ayāt recité ceci avec grāde deuotiō, il adioustoit: Prions: Estans admonestez par cōmandemens salutaires, & enseignez par institutiō diuine nous osons bien dire: Nostre Pere qui es es cieux, &c. Apres l'oraison dominicale, le peuple receuoit les saints mysteres, & cōmuniquoit. Apres cela cōgé estoit, donné a toute l'assemblee. Et ne faut point qu'aucun pense, que nous ayons forgé ceci de nous mesmes: car nous en auons des tesmoignages d'excellēs auteurs. Saint Cyprien au sermon de l'oraison dominicale dit, que le ministre vsoit de preface auāt que de prier, & preparoit les esprits des fideles, disant, Esleuez vous cœurs là haut, & le peuple

respondoit, Nous les auons au Seigneur: afin qu'ils fussent admonnestez, qu'ils ne deuoyent penser à autre chose, qu'au Seigneur. Et saint Augustin au 13. chap. de son liure intitulé, Du bien de perseuerance, dit: Ce qui est dit és sacremens des fideles, que nous ayons nos cœurs esleuez en haut au Seigneur, c'est vn don du Seigneur: duquel don ceux qui oyent ceste parole, sont admonnestez par le ministre de rendre graces a Dieu nostre Seigneur, & respondēt apres, que c'est vne chose iuste & raisonnable. Or quand nous serons venus a deschiffrer le Canon, nous expliquerons ce qu'iceluy saint Augustin a dit touchant ceci en vne epistre, qu'il escrit a Paulinus.

Or il appert par les choses que nous auons dites que l'Eglise qui est venue incontinent apres le temps des Apostres, a celebré la Cene du Seigneur fort simplement, & sans aucun appareil de ceremonies. A la mienne volonté que ceux qui sont venus apres, eussent voulu faire ainsi. Certes quelque chose que ceux-ci y ayent adioustée depuis, non-obstant ceste ancienne coustume est si entiere & parfaite, qu'elle est assez suffisante seule pour les Eglises de Dieu, & qu'on n'en doit point obseruer ne garder vne autre. Nous auons de ceci vne fort belle dispute de saint Cyprian au 2. liure de ses Epistres en la 3. epistre. Voyci qu'il dit: Il ne faut point, frere bien aimé, qu'aucun pense qu'on doyue suyure la coustume d'aucuns, qui ont estimé qu'il falloit offrir seulement de l'eau en la couppe du Seigneur. Car il faut demander a cestuy-la, qui est celuy qu'ils ont eu pour exemple? Car si au sacrifice qui est Christ, il n'y faue suyure que Christ: que reste-il, sinon q nous oyons & facions ce que Christ a fait, & ce qu'il a ordonné de faire? veu qu'il dit en son Euangile: Si vous faites ce que ie vous ay ordonné, ie ne vous di plus seruiteurs

seruiteurs, mais ie vous nōme mes amis. Et que Ies^{us} Christ doyue estre seul ouy, le Pere mesme en a rē du tesmoignage du ciel, disant, Cestuy est mō Fils bien-aimé, auquel j'ay prins mon bon plaisir, escoutez-le. Parquoy si Christ doit estre ouy seul, nous ne deuons point regarder a ce qu'un autre aura pensé deuant nous estre bon de faire : mais ce que celui qui est deuant tous, ascauoir Christ, a fait le premier. Car il ne faut point suyure la coustume d'un hōme, mais la verite de Dieu, veu qu'il dit par son Prophete Isaie, Ils m'honorent en vain, enseignans ordōnances & doctrines des hōmes. Et le Seigneur repete ceci mesme en l'Euangile, disant, Vous reiettez le mandement de Dieu, pour establir vostre tradition. Mais encore il a dit en vn autre lieu, Qui aura rōpu vn de ces trespētis commandemens, & aura ainsi enseigné les hommes, il sera trespētit au royaume des cieux, Que s'il n'est point licite de rompre les plus petis de tous les commandemens de Dieu, combien moins sera il licite d'enfreindre ceux-ci tant grans, tant excellens, & tant proprement appartenans au Sacrement mesme de la passion du Seigneur, & de nostre tedēption? ou le charger par ordonnance & tradition humaine a vne autre chose, qu'a celle a laquelle il a este Diuinemēt institué? Car si Iesus Christ nostre Seigneur, & nostre Dieu, est luy mesme souuerain Sacrificateur de Dieu le Pere, & s'il a le premier offert sacrifice a Dieu son Pere, & a cōmādē de faire ceci en memoire de soy, celui-la fera vrayemēt l'office de Christ, qui ensuit ce que Christ a fait: & s'il cōmence a offrir en l'Eglise a Dieu le Pere selō qu'il aura veu q^{ue} Christ luy-mesme a offert, alors il offrira a Dieu vn plein, vray, & entier sacrifice. Au reste, si on ne garde fidelement ce qui est spirituellement cōmandē, la discipline de toute religion & verite est renuersee. Voyla que dit saint Cypria, mōstrant apertē

Isaie 29. d. 13

Marc 7. b. 9.

Mat. 5. c. 19.

rement, que ceste coustume ancienne, de laquelle nous auons maintenāt parlé, a este instituee & baillee par le Seigneur simplement, & sans aucune parade de ceremonies: & qu'elle doit estre simplement obseruee en l'Eglise, & non seulement obseruee, mais il faut dōner bō ordre qu'on ne reçoine point vne autre en son lieu, & que la Diuine ordōnance ne soit point obscurcie ne corrompue par coustume ou institutiō humaine. Et on ne peut nier, que ceste trop excessiue affectiō qu'ont eu ceux qui sont venus apres, d'adiouster ceremonies sur ceremonies, n'ayent corrompu la simplicité des Apostres, & dōné occasion d'erreur a plusieurs. Et pourtāt ce n'est point sans cause qu'il faisoit mal a saint Augustin, de ce que les ceremonies estoient creuës excessiuelement depuis le temps de Constantin, & que la pureté de la religion Chrestienne estoit appesantie de tels rudimens pueriles. Et de faict, ce saint peronnage par esprit de prophetie, a preuē les erreurs que nous auons experimētees de nostre tēps, a nostre grand dommage.

Ici sont touchees en brief choses diuerses, lesquelles sont a considerer touchant la Cene du Seigneur.

CHAP. VI.



FIN QVE ce que nous auons dit, soit mieux entendu, nous traiterōs maintenant aucunes choses, desquelles on a accoustumé de faire des questions en ce q̄ touche la Cene du Seigneur: afin que par ce moyen on cognoisse apertement comment les ceremonies sont creuës, & par succession de temps augmentees: item comment la folie humaine tousiours conuoiteuse de choses nouvelles, a este variable en se reculant de la simplicité, & finalement quel fruit nous est procedé de cela

cela en l'Eglise.

Quant au lieu auquel on faisoit la Cene, il est certain qu'il n'y eut iamais aucun different entre les anciens. Car les Apostres, & ceux qui les ont ensuiuis, ont celebré la Cene és maisons, comme ils se rencontroyent a propos. Car ils n'auoyent aucuns temples, a cause des grandes persecutions. Et apres qu'ils ont recouuert quelque repos & liberte, ils ont celebré la Cene en lieu public & honnestes, estâs plus songneux de parer leurs cœurs de vertu, & dons du saint Esprit, que de garnir vn temple de ioyaux precieux. Non pas que nous condamnions l'usage des temples, lequel commença a la fin du temps de Constantin. Mais nous condamnons les consecrations, les coniurations, les impressions, & la forcellerie des benedictions des Euesques. Car on ne lit point en lieu que soit, que les Apostres ne leurs semblables en ayent vsé. Au reste, ces asnes mitrez ont emprunté leurs consecrations & adiurations de la Loy: mais cependant tous cognoissent quelle raison ils ont eüe de meller les ombres & figures avec la lumiere de l'Euangile. A ceci appartient aussi la consideration des autels. Du temps des Apostres on celebrait la Cene sur des tables, & ne scauoit-on que c'estoit d'autels de pierre ou de marbre. Car vne table qu'on peut porter, conuient mieux a l'exemple de Christ: & les autels qui ne bougent de leur place, sont plus propres a tuer des bestes dessus, & a entretenir le feu, comme aussi tant les Iuifs que les Gentils edifioient des autels de pierre a ceste fin, ou faisoient des tables d'airin, ou les remplissoyēt de pierre au dedans. Combien qu'on ne pourroit pas condamner les autels posez, moyennant qu'on ne les feist seruir a autre chose qu'a y faire la Cene. Et les anciē mesmes appeloient leurs tables autels: & ne faut poit douter qu'ils n'ayēt fait cela

a l'imitation des Peres du vieil Testament. Au surplus, les autels des anciens n'auoyent nul paremēt ni ornement exterieur, sinon que quand on faisoit la Cene, on mettoit quelquelinge blāc dessus. Mais depuis qu'aucuns commencerent par leur follie a auoir en admiration les pierres precieuses, les paremens, & broderies magnifiques, les tapisseries faites a l'aiguille, on commēça aussi a parer les autels de tels ioyaux precieux.

Quant au tēps de la Cene, les Apostres en ont vŕe en liberte, & non point a la volee ne desordonnēmēt. Car cōbien q̄ le Seigneur Iesus selō la façō de la Pasque ancienne ait fait la Cene au soir: toutesfois nous sommes plus p̄pres a faire toutes choses quād nous sommes a ieun, & principalement a receuoir les mysteres de la religion. Et pourtant ce n'est point sans cause que les anciens s'assembloyēt deuant iour pour faire la Cene. Quelque fois aussi les Apostres ont rompu le pain de nuit, selon l'occasion qui leur estoit donnee, comme saint Luc le tesmoigne au vingtiesme chapitre des Actes. Les Egyptiens voisins d'Alexandrie, & les habitans de Thebes (comme recite Socrates Constantinopolitain) faisoient bien les collectes le iour du Sabbath: mais ils ne receuoient point les Sacremens comme les autres Eglises auoyent accoustumē. Car apres auoir prins leur refection, & estans remplis de toutes sortes de viandes, ils communiquoyent enuiron le vespre, apres auoir fait oblation. Il ne faut point douter qu'ils ne voullussent donner a cognoistre qu'ils ensuyuoient l'exemple de Iesus Christ: mais a la verite saint Paul n'eust point approuuē leur façō de faire, qu'il a reprins aigrement les Corinthiens suyuant presque choses semblables, & les a retirez de leur façō & coustume desia receuē. Ceci tomba aussi en question entre les anciens, ascauoir si on

Il on doit prendre la Cene tous les iours? Mais les Apostres ont laissé cela en la liberte d'un chacun, n'en donnans aucune certaine loy. Car vouldrions-nous vne chose plus claire, que ce que saint Paul a dit? Toutes fois & quantes que vous mangerez de ce pain, & boirez de ceste coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur iusques a ce qu'il viene. Et certes saint Hierome escriuant a Lucian, a regardé a cela, & dit, Je pense que tu dois estre briefue-ment admonesté de ceci, ascauoir que les traditiōs Ecclesiastiques doyuent estre obseruees comme el les nous ont esté baillees par nos predecesseurs, & principalement celles qui ne nuisent point a la foy: & la façon des vns ne doit point estre renuersee par vne façon cōtraire des autres, Et derechef, Qu'une chacune prouince abonde en son sens, & pense que les ordonnances & commandemens des maieurs sont loix Apostoliques. Et saint Augustin mesme se courrouce asprement contre ceux qui menent des questions riotenses sur ceci, & qui n'estiment rien bon sinon ce qu'ils font, & dit finalement, Quelqu'un pourra dire, qu'il ne faut point prendre l'Eucharistie tous les iours, vn autre le cōtraire. Il y aura parauenture vn autre qui accordera mieux ce different entr'eux, les admonestant que sur toutes choses ils demeurent en la paix de Christ: & au demeurant qu'un chacun face ce qu'il croira estre bon de faire selon la foy: car ne l'un ne l'autre ne deshonore point le corps & le sang du Seigneur. Il n'y a que le mespris qui soit odieux a ceste sainte viande..

Outreplus il n'y auoit du commencement nul debat touchant le pain, ou qu'il y eust du leuain, ou qu'il n'y en eust point. Car ils vsoyent indifferemment d'un & d'autre. Il semble bien que le Seigneur en sa Cene a vſé de pain sans leuain, lequel estoit encore de reste de l'institutiō de la Pas

que ancienne: & pour ceste cause plusieurs Eglises de Iesus Christ en vsoyent aussi: & cependant elles ne mesprisoyent point les autres qui vsoyent de pain leué, & ne les estimoyent point heretiques. Car la decretale de Clement troisieme, qui est au titre de la celebration des Messes, & se commence, *Contra literas*, faite contre ceux qui sacrifioyent en calice de bois & pain leué: rend euident tesmoignage qu'il y en a eu aucuns, qui vsoyent de pain leué aux Eglises quatre cens ans au parauant. Sainct Cyprian a este le premier, qui a commencé a disputer si on deuoit mesler de l'eau avec du vin, comme ainsi soit que les Eglises iusques a ce temps là n'eussent vsé que de vin. De luy, il s'accordoit a cela, a cause du mystere. Car il dit en la troisieme epistre du second liure de ses Epistres: Pource que Iesus Christ nous portoit tous, lequel aussi portoit nos iniquitez: nous voyons que le peuple est entendu par l'eau, & que le sang de Christ est signifié par le vin. Or quand l'eau est meslee avec le vin en la coupe, le peuple est vni avec Christ, & la multitude des croyans est coniointe avec celuy en qui elle croit. Et par ainsi on ne peut offrir l'eau seule pour la sanctification de la coupe du Seigneur, ainsi qu'on ne peut offrir le vin seul. Car si quelqu'un offroit seulement du vin, le sang de Christ commenceroit estre sans nous: & si l'eau est offerte seule, le peuple commence a estre sans Christ. Mais quand l'un & l'autre sont meslez ensemble, & par vne conionction confuse sont vnis ensemble, lors le Sacrement celeste & spirituel est consommé. Ce sont les paroles de saint Cyprian. Mais cependant les Grecs n'ont vsé ne de l'un ne de l'autre: ils n'ont point meslé l'eau avec le vin, & n'ont point vsé de pain sans leuain, vsans toutefois en cela de leur ancienne coustume sans aucune note d'heresie, iusques a ce
que

que l'Euesque de Rome en eust determiné autrement.

Et touchant les vaisseaux de la Cene du Seigneur, on peut bien inferer de ceci, qu'ils n'estoyent point precieux en la primitiue & Apostolique Eglise: ascauoir que les Chrestiens aimoyent en toutes autres choses la frugalité & sobriete, & reiettoient toutes choses excessiues. Et pourtant ils n'auoyent point d'autres vaisseaux que des bassins ou tasses de bois, lesquelles les chanteurs de Messes appellent encore aujourd'huy *Patenes*, non pas qu'elles soyent aujourd'huy assez amples & larges pour tenir tout le pain du Seigneur autant qu'il est besoin pour toute l'Eglise, s'il falloit celebrer la Cene comme il appartient: & les calices ou les coupes estoyent de bois ou de verre. Il est certain qu'il estoit ordonné par la Loy diuine, qu'on ne feist aucun autel de pierres polies: par laquelle Loy tous frais excessifs & toutes magnificences estoyent defendues en matiere de la religion. Et qui plus est, on peut veoir par les histoires, que Numa Pompilius qui estoit Payen, ordonna qu'on ne sacrifiait point en vaisseaux d'or ou d'argent, ains de terre. Vray est que l'Eglise ancienne a eu de l'or, & depuis le temps de Constantin les Eglises par la liberalite des princes sacrifioient en or: mais Chrysostome crioit a l'encontre de cela, que pour faire la Cene du Seigneur, il n'estoit nul besoin de vaisseaux d'or, mais bien de cœurs d'or. Item: sainct Ambroise dit au liure des Offices: Celui qui a enuoyé les Apostres sans or, iceluy aussi a recueilli les Eglises sans or. L'Eglise ha de l'or, non pas pour le garder, ains pour en faire des aumones, & pour subuenir aux necessitez des pources. Les Sacremens ne requierent point qu'il y ait de l'or: & les choses qui ne s'achetent par or, ne sont point faites plaisantes par l'or. L'ornement des

Sacremens c'est la redemption des captifs. Saint Hierome aussi louë Exupere Euesque de Thoulouse, de ce qu'il portoit le corps du Seigneur dedens vn panier d'osier, & son sang dedans du verre: & auoit chassé l'auarice hors du temple. Combien donc qu'il y eust des eglises, qui vsoyent de tasses d'or ou d'argent, nonobstant il y auoit aussi des gens sages, qui chassans l'or & l'argent hors des temples, bailloyent a boire aux fideles dedans des coupes de bois. Et cepédant on ne trouuera point qu'aucun fidele les ait condamnés, iusques a ce qu'aucuns gens oiseux ont pensé autrement. Il y a aux decrets des Papes, au titre de la Consecration, vn canon du Concile Triburien, touchant ceci, lequel il ne me sera fascheux de mettre yci. Voyci ce qui y est contenu: Les vaisseaux, esquels on fait le seruice Diuin, sont des calices & patenes, desquels Boniface Martyr & Euesque estant interrogué, ascauoir s'il estoit licite de faire les Sacremens dedans des vaisseaux de bois, respondit: Les prestres vsoyent anciennement de calices de bois, & non point d'or. Zepherin 16. Euesque de Rome ordonna de celebrer les Messes en patenes ou calices de verre. Depuis le Pape Urbain feit tous les vaisseaux sacrez d'argent. Car les ornemens des Eglises creurent en cela de plus en plus par succession de tēps, comme aussi en toutes autres choses. Nous ordonnons donc, que de nostre temps l'ornement de l'Eglise ne soit point diminué, & que d'oresenauant il n'y ait prestre si hardi, de celebrer la Messe en calice de bois, &c. Nous voyons que l'usage des vaisseaux de bois en la Cene du Seigneur est tres-ancien, & qu'il a longuement duré en l'Eglise: au demeurant que ce que tel usage a esté aboli, a esté contre toute raison, & contre la liberté Chrestienne, & que sans propos on a introduit l'exces & les pompes en l'Eglise. Car les causes que ceux-ci ont

ei ont alleguees pour prouuer leur intention, sont du tout vaines.

Les vestemens aussi, desquels les anciens vsoyēt pour faire le seruice Diuin, estoient simples & honnestes. Les ministres qui deuoyent seruir a l'Eglise, estoient volontiers habillez de longues robes, & venoyent ainsi vestus a la table du Seigneur: & qui plus est, selon qu'une robe sembloit estre plus honneste en chacune region, le ministre s'en habilloit, & estant ainsi vestu, il consacroit anciennement & distribuait le pain & le sang du Seigneur. Mais quant aux meubles desquels on vse auourd'huy en l'Eglise, Rabanus resmoigne qu'ils sont empruntez de la sacrificature Leuitique: lequel au 1. liure Des Institutions, chap. 14. & autres chapitres suyans, declare diligemment, comment les vestemens d'auourd'huy conuiennent en tout & par tout au seruice d'Aaron. Mais Innocent pour fauoriser plus obstinément a ces fatras & bagages plus que pueriles, a este si impudent de prononcer haut & clair que les ceremonies & coustumes de la Loy ne sont point toutes abolies. On pourra veoir ceci en son quatrieme liure Du sacrement de l'autel, chapitre 4.

Outreplus, il n'y auoit aucunes loix entre les anciens, par lesquelles il fust defendu de toucher les calices. Car ces paroles, Ne touche point, Ne manie point, sembloient estre resueries d'hommes superstitieux. Et le pain de la Cene estoit donné par les mains de ceux qui presidoient là, en la main de ceux qui le prenoient: pource que le Seigneur Iesus ayant offert le pain, dit; Prenez, mangez: & donnant la coupe, a adiousté: Prenez, & distribuez entre vous, Luc 22. Mais comme les choses sont venues a empirer: on a fait aussi des loix sur ceci, de ne toucher point aux Sacremens, non pas mesmes aux calices.

Et du temps de saint Gregoire mesme on ne faisoit point encore la Cene du Seigneur en langage incognu, comme on fait aujourd'huy. Car a Rome tous entendoient le langage, auquel le Canon estoit escrit. Le-mesme saint Gregoire a fait la Cene avec son Eglise en la langue de son pays, qui estoit la langue Latine: ce que luy-mesme tesmoigne en la preface qu'il a faite sur Ezechiel, escriuant a Marianus Euesque. Car nous auons sur ceci vne loy Apostolique, en la i. aux Corinthiens chap. 14, laquelle nous commande de faire le seruice Diuin en l'Eglise en langage que tous entendent. Le saint Apostre dit ainsi entre autres choses: Si tu beneis de voix, celuy qui est du simple populaire, comment dira-il Amen a ta benediction? car il ne scait que tu dis. Vray est que tu rends bien graces: mais vn autre n'en est point edifié. Veu donc que ceci est certain que le mystere de la Cene n'est point entierement parfait, sinon entre le ministre & le peuple, en sorte qu'il faue que le ministre commence, & qu'il exhorte premierement & recite les louanges de Dieu, & que le peuple responde puis apres a ce que le ministre aura dit: il faut necessairement aussi qu'on vse au seruice Diuin d'un langage vulgaire, & qui soit propre a vne chacune nation. Que dirons-nous, de ce que l'Empereur Iustinian a ordonné en ses constitutions nouuelles? Il dit ainsi: Nous commandons que tous Euesques & Prestres celebrent les prieres adioustees au saint Baptisme, & la sainte Cene, non point par vne façon non entendue: mais a haute voix, & telle parole, qu'elle puisse estre entendue du peuple fidele: afin que les esprits des auditeurs soyent eleuez par plus grande deuotion a chanter louanges au Seigneur. Car saint Paul l'enseigne ainsi en l'epistre aux Corinthiens. Il est donc conuenable, qu'entre les autres prieres celle
mesme

nouvelle 137.
cap. 6.

mesme qu'on dit en la sainte Oblation, soit proferee a haute voix par les Euesques & prestres fideles a nostre Seigneur Iesus Christ, qui est nostre Dieu avec le Pere & le saint Esprit. Que si les prestres ne tiennent conte de ceci, qu'ils scachent qu'ils en rendront conte deuant le iugement espouuantable & horrible du grand Dieu, & de nostre Sauueur Iesus Christ: & si la cognoissance de ceci vient iusques a nous, nous ne laisserons point ce mespris impuni. Ceste loy Imperiale est treschrestienne, & tres-equitable. Dont ie confesse que ie m'esbah grandement, comme cela s'est fait, que nos prestresailles non seulement vsent publiquement d'un langage incognu en leur seruice Diuin: mais aussi prononcent les paroles mesme de la consecration & les mysteres de leur Messe d'une voix qu'eux-mesmes a grand peine entendent. Ne craignent-ils point Dieu qui est iuge de tous: de l'indignation duquel ce bon Empereur les menace, s'ils perseueret de faire ce qu'ils font? Mais oyons la belle raison qu'ils alleguent pour excuser leur faict. Durand au 4. liure Du rational des offices diuins, recite qu'on disoit que pour autant qu'on chantoit anciennement le Canon publiquement & a haute voix, presque tous le scauoyent dire, & le chantoient par les rues. A ceste cause comme ainsi soit qu'aucuns bergers le chantassent au milieu d'un champ, & eussent mis du pain sur une pierre, le pain se conuertit en chair aussi tost qu'ils eurent proferé les paroles. Et eux par iugement de Dieu furent foudroyez du feu enuoyé du ciel. Et pour ceste cause les saints Peres ordonnerent que ces paroles seroyent dites a voix basse: defendans sous peine d'excommunication que ces paroles ne fussent proferees que par les prestres, & encore que ce fust sur l'autel, & en la Messe, & avec les saints ornemens. J'ay bien voulu mettre

yci de mot a mot ceci qui est prins du liure des Ceremonies des Papistes : non point pour esmouvoir le lecteur a rire, ia soit qu'il y ait assez ample matiere pour rire : mais afin qu'il n'ignorast point quels sont les argumens foudroyans de ceux qui nous accusent a tous propos, & enuers tous, d'heresie, de ce que nous administrons la Parole & les Sacremens de l'Eglise en langage vulgaire selon les loix Diuines & Imperiales.

Or touchant le chant Ecclesiastique, il a bien este autre anciennement en l'Eglise, qu'il n'est pas maintenant. Ce que Rabanus mesme tesmoigne au second liure des Institutions, chap. 48. disant : On chantoit tellement en la primitiue Eglise, que celui qui chantoit espargnoit sa voix, en sorte qu'il sembloit mieux prononcer que chanter. Or la coustume de chanter ou psalmodier a este introduite en l'Eglise a cause des charnels, & non pas des spirituels : afin que ceux qui ne peuuent estre touchez de paroles, soyent esmeus par la douceur du chant. D'auantage, il est certain que les Eglises Apostoliques n'ont receu anciennement autre voix, que de celui qui recitoit quelque chose, ou enseignoit publiquement : & que saint Gregoire a reietté le chant en l'Eglise Romaine. Toutefois le chant a este remis sus par les Lombards : & ne faut point douter, que l'affection de chanter ne soit venue d'eux a nous. Car Paul diacre escrit au 6. liure Des gestes des Lombards ch. 17. que le Roy Luithprandus choisit aucuns musiciens, qui chantoient deuant luy l'office Diuin. Et mesme auourd'huy la chose est paruenue iusques là, que les temples retécissent de haut-bois, de trompettes, & clairons, d'orgues & autres instrumens : & a grand peine y oit-on autre chose que diuerses voix, & vne sorte de musique si penible & lasciuue, que les Theatres des Payens n'en ont iamais eu de semblable.

Combien

*Combien de choses diuerses ont esté dites de la
Messe Papistique, & qui en ont esté les in-
uenteurs.*

CHAP. VII.



R tout ainsi que les Eglises n'ont esté d'accord quant au lieu & au temps, & quant aux vestemens & vaisseaux, & autres choses semblables, & que par ce moyen plusieurs ceremonies & de diuerses sortes, ont esté introduites en la Cene du Seigneur: aussi on a changé beaucoup de choses de la façon ancienne, & la splendeur des ceremonies a esté augmentee plus qu'il n'estoit conuenable. Car cependant qu'un chacun adioustoit ce qu'il luy sembloit estre plus propre selon la liberté que les anciens ont usurpée a faire la Cene, & que l'un empruntoit ceste addition de l'autre: il est aduenü qu'il y a eu diuerses façons és eglises touchant la Cene, & qu'aujourd'huy on trouue diuers auteurs de diuerses ceremonies: & qui plus est, bien souuent on trouuera que plusieurs ont esté inuenteurs d'une mesme chose: veu que l'un pensera que le premier inuenteur en est l'auteur: l'autre, que ce sera le premier imitateur: & pourtant tout ce que les Papistes recitent des inuenteurs de la Messe Papistique, est incertain. Et afin que ceci soit plus probable, nous adiousterons ci apres ce que nous auons obserué en cest endroit.

Innocent troisieme au commentaire qu'il a fait sur le saint mystere de l'autel, dit que saint Pierre a chanté la Messe, recitant seulement les paroles de consecration, & y messant quelques petites prieres. Quant au reste, dit-il, on lit qu'il y a esté adiousté d'autres pieces en diuers temps, & par diuerses personnes, selon que la religion Chrestienne croissoit, & qu'il sembloit bon a un

chacun d'y adiouster pour le plus propre & conuenable. Il ne faut point douter, que Platine en la vie des Papes, n'ait ensuyui cest Innocent, & taché a expliquer ce qu'un chacū d'eux y a adiousté. Voyci qu'il dit en la vie de Sixte premier: *Sixtus* ordonna, qu'en la celebration de la Messe on chantast: *Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus, Deus Sabaoth*. Premièrement toutes ces choses estoient nues & simplement traittees. Car apres que saint Pierre auoit consacré, il disoit l'oraison, *Notre Pere, qui es es cieux*. Puis apres saint Iaques Euesque de Ierusalem augmenta ces mysteres. Basille aussi y adiousta: les autres y adiousterent aussi. Car Celestin donna l'*Introite* a la Messe, Gregoire le *Kyrie eleison*. Theophorus le *Gloria in excelsis*, Gelasius primus les *Collectes*, Hierome l'*Epistre* & l'*Euangile*, & l'*Alleluia* fut emprunté de l'Eglise de Ierusalem, le *Symbole* du Concile de Nicee: & quant a la *Commemoration des morts*, Pelagius l'a controuuee: Leon troisieme, l'*Encens*: Innocent premier le *baïser de la paix*: & le Pape Sergius ordonna que l'*Agnus Dei* y fust châté. Ce sont les paroles de Platine, lequel a prins des decrets des Papes ce qu'il a dit de saint Iaques & de Basille. Car afin que la Messe Papistique eust grande autorité en l'Eglise, ils ont fait saint Iaques frere du Seigneur autheur d'icelle: mais ils monstrent tantost apres combien cela est veritable, quand ils declarent ce qu'un chacun des Papes y a adiousté. Car si ces derniers Papes ont ordonné la Messe, comme ils disent, ie les prie qu'ils nous declarent vn peu, que c'est qu'il y a de reste de ce que saint Iaques nous a baillé. Il falloït que le menteur eust bonne memoire. La verite nous enseigne, que les Apostres n'ont rien baillé aux Eglises, que ce qu'ils auoyent receu du Seigneur. Or i'ay exposé au cinquieme chapitre que c'est qu'ils ont receu.

Platine

Platine escrit que Celestin a este inuenteur de l'*Introite*. Gabriel Biel, Durand, Albert, Innocent, & les autres, sont de ceste mesme opinion. Toutefois Chrysostome, qui est plus ancien que Celestin, escrit en l'homilie 11. sur saint Matthieu, que la coustume estoit fort commune entre les Anciens de chanter des Pseaumes quand il estoit question de faire la Cene. Il appert donc que l'*Introite* a este transferé des Eglises d'Asie & de Grece en l'Eglise Romaine. Il ha son nom de ce mot Entrer: ce que les vns ont rapporté au prestre, les autres au peuple: l'opinion des derniers semble estre plus vray-semblable. Car cependant que le peuple entroit au temple, & s'assembloit pour venir au seruice Diuin, on chantoit quelques Pseaumes. Et mesme il est vray-semblable que les Pseaumes des Hebreux intitulez ainsi, Pseaumes des degrez, ont este de ceste sorte.

Aucuns attribuent les neuf *Kyrie eleison* a Syluestre, les autres a saint Gregoire: mais il est certain que ce n'a point este vne ordonnancce des Latins, mais des Grecs, laquelle sans doute a este transferee des Grecs aux Latins. Toutefois ils sont differens au nombre. Car en lieu que les Grecs chantent seulement vne fois *Kyrie eleison*, les Romains le repetent neuf fois: & ceci a este receu par l'autorite de saint Gregoire, comme luy-mesme en rend tesmoignage au registre.

Et quant au *Gloria in excelsis*, qu'ils appellent le cantique des Anges, aucuns l'attribuent a Telephorus, les autres a Hilarius, & plusieurs a Symachus. Le 4. Concile de Tolete au chap. 12. fait mention que ce cantique a este composé par les docteurs Ecclesiastiques. A la verite, c'est vn beau & saint cantique, de quelque autheur qu'il soit composé. Il combat contre les Arriens: il maintient la gloire de Dieu, & chante les louanges d'iceluy.

Touchant les *Collectes*, tous les rapportent d'un mesme accord a Gelasius & a saint Gregoire. Toutefois Innocent en a mieux iugé que tous les autres, quand il dit au second liure Du sacré mystere de l'autel, chap. 26. que les oraisons qu'on dit enuiron le commencement de la Messe, sont appelees *Collectes*, pource que le Prestre, duquel l'office est d'estre ambassadeur pour le peuple enuers Dieu, recueille & conclud les demâdes de tous en icelles. Toutefois elles sont proprement appelees *Collectes*, pource qu'elles se font sur la cueillette ou amas du peuple, quand le peuple s'assemble. Item il dit tantost apres: Il y a eu plusieurs & diuers auteurs des Oraisons, & le nombre & la diuersité d'icelles est si grandement creuë, que le 8. Concile Aphricain (auquel se trouua S. Augustin) en ordonna ainsi: Qu'on ne dise ne prieres, ni oraisons, ne Messes, ne prefaces, ne recommandations, & qu'on ne face aucunes impositions de mains, sinon celles qui auront este approuuees au Concile. Et derechef ce mesme Innocent dit, qu'on lit du Pape Gelasius, qu'il ordonna les prieres, tant celles qu'il auoit composees, que celles qui auoyent este composees par les autres. Mais saint Gregoire separant les choses qui sembloient estre excessiues, ou mal conuenables, assemblea en vn monceau ce qui estoit raisonnable, & y adiousta du sien beaucoup de choses propres: &c. De l'Epistre, i'en parleray, quand ie seray venu a l'Euangile.

Ils rapportent aussi les Graduels a Gelasius & saint Gregoire. Mais ie pense qu'ils ont reietté sur les espaules de ces deux-ci tout ce qu'ils n'ont peu reduire a auteurs certains. Il semble plutost que ce mot Graduel a prins son nom des degrez: car cependant que le Prestre montoit en quelque haut lieu, ou en la chaire, le peuple imploroit l'aide de Dieu, & le prioit que le prestre

ou ministre prononçast purement la verite, & que les auditeurs l'ouyſſent avec fruit. Ils appeloient donc ceste priere *Graduel*. Rabanus amene vne autre raison.

Anciennement on ne chantoit *Alleluya* qu'une fois l'an a Rome, aſcauoir le premier iour de Paſque: ce que teſmoigne l'hiſtoire Tripartite, au liure 9. cha. 39. Et ſainct Gregoire meſme teſmoigne, que ceste acclamation a eſte tranſſeree de l'Egliſe de Ieruſalem en celle de Romme: & ce du temps de Damafus. Sainct Auguſtin auſſi a diſputé de l'vſage diuers d'iceluy en l'epiſtre qu'il fait pour reſpondre aux demandes de Ianuarius.

Touchant le *Traict*, Durand penſe qu'on le chante par l'inſtitution de Teleſphorus. Il dit auſſi qu'il eſt appelle *Traict* de ce mot Tirer: car le *Traict* eſt chanté avec proluxite de paroles, pour ſignifier la miſere de ce monde, & la longue attēte des ſaincts Peres, & la triſteſſe des Iuiſ en la captiuité de Babylone. Mais qui ſe garderoit de rire, oyant ces badinages?

De la *Sequence* ou *Proſe*, Albert en eſcrit en ceste ſorte: La *Sequence* n'eſt point vniuerſelle ne receuē de long temps en l'Egliſe: mais le premier qui l'adiouſta a l'office diuin, ce fut Nothgerus, Abbé de ſainct Gal: lequel auſſi a fait preſque toutes les *Sequences* anciennes: mais a ſon imitation aucuns des ſucceſſeurs ont controuuē & adiouſté en leurs Eglises quelques mots de *Sequences*: comme pluſieurs le font encore.

Parlons maintenant de la lecture de l'*Epiſtre*, & de l'*Euangile*. Il y en a aucuns qui croient que c'eſt vne inuention de ſainct Hierome, laquelle le Pape Damafus a recōmandee le premier aux Eglises. Il y en a auſſi d'autres, qui remettent la lecture du ſainct Euangile a Teleſphorus. Au reſte comme ainſi ſoit que ſainct Hierome luy-meſme

en son Apologétique contre Vigilance tesmoigne
apertement, qu'és Eglises Orientales l'Evangile
estoit publiquement recité avec beaucoup de ce-
remonies & cierges allumez: il appert que ce son-
ge est procedé de là, que saint Hierome aux prie-
res de Damasus, comme il tesmoigne luy-mesme,
a tourné de Grec en Latin le nouveau Testament,
ascauoir l'histoire de l'Evangile, les Actes des
Apostres, avec leurs Epistres: lequel labour le Pa-
pe Damasus a autorisé en l'Eglise Romaine. Au-
trement la lecture des Prophetes, & de tout le
vieil Testament, & des Epistres Apostoliques, &
la predication du saint Evangile a este tousiours
bien receuë és Eglises. Car de là les Homilies des
saincts peres sont paruenues iusques a nous: les-
quelles n'estoyent autre chose, que saincts deuix,
& sermons faits de l'Euangile au peuple Chrestien.
Car toutes fois & quantes que l'Eglise estoit as-
semblée, les Euesques preschoyent au peuple, &
principalement és Messes. Ceste coustume duroit
encore du temps de saint Gregoire. Mais depuis
que les estudes commencerent a s'aneantir, &
qu'on ordonna des Euesques & Ministres igno-
rans aux Eglises, on commença aussi a briser par
lopins les Propheties, les Euangiles, & les Epistres
des Apostres: & donner a chacun iour sa portion
a part, y adioustant aussi des Homilies de S. Gre-
goire, de Maximus, de Beda, de Chrysostome, de S.
Augustin, & autres docteurs Ecclesiastiques. De
laquelle ordonnance plusieurs font autheur Paul
Diacre, qui estoit en bruit du temps de Charle-
magne. Apres cela ces homilies commencerent a
estre leuës seulement és Eglises, & non point ex-
pliquees, & ce par des Euesques & prestres igno-
rans, plustost bestes qu'hommes: lesquels les li-
soyent en langage incognu. D'auantage ils ordon-
nerent quelques ceremonies au lieu de la salutaire
predica-

predication de l'Euangile: desquelles ceremonies on use encore aujourd'huy és eglises cathedrales. Car le liure qu'ils appellent le liure des Euāgiles, est tresbien garni d'or, d'yuoire, & pierres precieuses: il est gardé entre les reliques: & quand on le prend & remet, cela ne se fait point sans grande deuotion & reuerēce. Celuy qui doit dire l'Euangile, demande congé au prestre pour le prononcer: on consacre le liure d'encens & de poix raisine: on le parfume de senteurs: on fait le signe de la croix sur le front & la poitrine: on baise la teste pour faire honneur a Dieu: tous les assistans se leuent: on demeure debout, la teste leuee en haut, la teste nue, les oreilles dressées, les yeux composez a deuotion. Et toutesfois & quātes qu'on prononce le mot Iesus, on ploye le genouil: incontinent on met avec grāde deuotion le liure a l'estomach, on le porte çà & là par le cœur, on le fait adorer & baiser a messieurs les idoles de Chanoines & leurs maquereaux qui sont au dessous: finalement on le remet entre les reliques & choses saintes. Par telles ceremonies ils vouloyent admonnester les Chrestiens, qu'ils ne deuoyent rien auoir si cher, n'estimer rien si precieux, & n'auoir rien en plus grande reuerence, que la doctrine Euangelique. Mais quoy? Le Seigneur Iesus n'auoit point baillé cela aux Apostres: mais leur auoit dit: Allez, Preschez l'Euangile a toute creature. On ne doit donc point chanter l'Euangile és eglises: mais on le doit prescher. On ne le doit aussi point représenter par spectacles visibles: mais l'exposer avec grande maieste & reuerence aux auditeurs.

Du Symbole, il y en a aucuns, qui le rapportent au Pape Marc, qui estoit Pape lors qu'on celebroit le Concile de Nicee. Il y en a aussi d'autres, qui attribuent l'institution d'iceluy a Damasus, qui estoit Pape du temps du Concile Constanti-

nopolitain. Il semble auis, que ne les vns ne les autres n'ont failli. Car le Concile de Nicee fut fait contre Arrius, qui nioit la diuinite de Christ: & celuy de Constantinople cōtre Macedonius reietant le sainct Eprit. Le Concile de Nicee condamna Arrius, & par iceluy la doctrine Chrestienne fut redigee par articles, lesquels le Pape Marc bailla a son eglise, pour reciter incontinent apres que la predication seroit acheuee. Et le Concile de Constantinople condamna Macedonius, & recueillit la somme de la vraye foy du sainct Esprit: laquelle Damasus aussi dōna a son eglise pour reciter incontinent apres la predication de l'Euangile: afin que par quotidien aduertissement ils opprimassent ceste heresie. Par ainsi Marc ordonna de lire la premiere partie du Symbole: & Damasus la derniere, laquelle commence, *Et in Spiritum sanctum Dominum.*

Or quant a l'*Offertoire*, ils en font autheur Eutichianus, & gazouillēt ie ne scay quel iargon, veu qu'il semble plustost que la chose va ainsi: Au commencement de la predication de l'Euangile plusieurs Payens estoient conuertis au Seigneur: & pource que dēs leur enfance ils estoient accoustumez aux banquets & oblations, a grand peine pouuoient-ils entierement renoncer a ce a quoy ils estoient accoustumez. Eutichianus donc pensant qu'il falloit supporter quelque chose des infirmes, permist qu'ils apportassent des viandes & du vin en l'assemblee des fideles lesquels il benissoit puis apres, afin qu'ils vlassent d'icelles en particulier, ou bien qu'ils les donnassent pour la refectiō des pources. Car les anciens Chrestiens, & ceux qui estoient prochains apres le temps des Apostres, perseuerās en ceste cōmunion de biens, c'est a dire, au secours des pources, disoyent qu'ils semoyent de l'argent, quand ils offroyent quelque

que aumone pour le proufit des pources : & aucuns appeloient faire gain & proufit, quand vn chacun contribuoit pour subuenir a la necessite des pources. Au reste saint Gregoire mesme confesse qu'on auoit accoustumé d'offrir diuerses sortes de biens : car il a escrit en ses dialogues, qu'il y a eu des bestes offertes en l'Eglise. Les riches aussi outre l'argent offroyent des choses precieuses : & le diacre recitoit deuant toute l'Eglise les noms de ceux, qui auoyent contribué liberalement. Au reste les diacres se tenoyent hors la closture & treillis de l'autel, receuās ce que le peuple offroit, faisans prieres, & rendans graces sur ce qui estoit offert, desirans que cela fut receu par Iesus Christ, & ceux qui auoyent offert, fussent rachetez par iceluy. De ceste façon de faire donc, l'*Offertoire* est demouré aux Messes.

Or quant aux *Prefaces*, ils les attribuent toutes ensemble a Gelasius & a saint Gregoire. En ceci qu'ils auisent bien a ce qu'ils disent. Car il est certain que les anciens n'ont vsé que d'une preface seulement, de laquelle i'ay parlé au 5. chap.

Touchant ce cantique des Anges, *Sanctus, Sanctus, Sanctus*, &c. ils l'attribuent a Sixte : toutesfois il semble que ce ne soit pas vne inuention fort ancienne.

Quant au Canon, lequel contient beaucoup d'absurditez, blasphemés, & erreurs cōtraires a la vraye religion, les Scholastiques mesmes n'en enseignēt rien de certain, ils ne monstrēt point quād il a este composé, ne par qui. Car ils sont merueilleusement pources en cest endroit. Leur doctrine toutesfois, voire de tous, est telle, qu'il a este rapetassé par diuers temps & diuers auteurs. Et certes Innocent semble en auoir iugé plus simplement que tous les autres. Car il dit au liure 3. du sacré mystere de l'autel, chap. 10. que Gelasius Pape 51.

apres saint Pierre, & cent soixâte ans apres, Syluestre ordonna principalement le Canon. Mais comme saint Gregoire afferme au Registre, Scholasticus composa ceste oraison qu'on dit en la Secrete sur l'Eucharistie. Voyla ce qu'en dit Innocent. Et saint Gregoire mesme ne nie pas, ce que l'autre afferme, cōme on le peut veoir en la huitieme partie de la septieme Epistre. Et on ne peut nier que beaucoup de choses n'ayent este changees en ce Canon de Scholasticus, par ceux qui sont venus apres luy, & que saint Gregoire mesme n'en ait adiousté aucunes, & qui plus est, qu'on y a adiousté aujourd'huy aucunes choses, qu'on ne trouue point és liures anciens de la Messe Romaine. D'auantage les Eglises des Grecs suyuent vne autre façon en consacrant, que ne font pas celles des Latins : & le Canon de saint Ambroise mesme monstre apertement, que les Eglises des Latins aussi n'ont pas tousiours tenu vne mesme forme. Or c'est merueilles qu'une chose de si grande consequence n'est autrement appuyee sur d'autres pilliers & fermetez. Car il n'y a point encore vne autre chose entre les Papistes, qui semble auoir plus de maïeste & reuerence, que le Canon, c'est a dire ceste ramassure de la Messe. De moy, ie n'y apperçoy maïeste quelcōque, mais plustost veu qu'il a este composé cinq cens ans apres les Apostres, par ie ne scay quel auteur de nul renom, & de nouveau receu par saint Gregoire, ou vn bien peu auant le temps de saint Gregoire, & augmēté par luy & d'autres qui l'ont ensuyui : il ne semble point estre de si grande authorite qu'il le falle expliquer par plusieurs paroles, ou digne qu'on dispute de toutes les parties d'iceluy, ou qu'on employe quelque diligence a le refuter. Car on le peut mespriser & n'en tenir cōte, comme d'une inuention nouuelle & sotte. Certes si les fideles en ont este despourueus par l'espace de plus

plus de cinq cens ans , & sans danger de leur salut, & si leur religion , & leur seruice Diuin, n'a point laissé pour cela d'estre pur & entier, nous en pouuons bien donc estre aujourd'huy aussi desgarnis, en sorte que nostre religion ne laissera point de demeurer en son entier pour cela.

Toutefois ie ne veux & ne doy dissimuler ceci, qu'il me semble que deuant le temps de Gelafius & de saint Gregoire il y auoit quelques prieres, lesquelles on disoit auant la Cene, & que les anciens recitoient en faisant la Cene. Car saint Hierome sur le troisieme chapitre de Sophonias, fait mention d'une priere solennelle, toutefois il ne declare point quelle en estoit la forme. Parauenture il a voulu dire celle que nous auons mise au cinquieme chapitre, ou bien vne autre semblable: & quant au Canon qui est aujourd'huy en vusage, il n'y a rien entendu du tout. Car saint Augustin en la cinquante & neuueme Epistre a Paulinus, rend tesmoignage que prieres, oraisons, intercessions, benedictions, actions de graces, ont este celebrees en l'Eglise: declarant cependant pour quelles choses elles ont este instituees, ascauoir pour des choses grandement conuenables a la Cene, en sorte que par les paroles mesmes on peut apertement recueillir, qu'on faisoit pour lors bien d'autres prieres, q̃ ne sont celles qui sont aujourd'huy dites au Canon vulgaire. Les paroles de saint Augustin sont telles, le recueille de ces paroles de l'Apstre, 1. Timot. 2, l'admoneste que deuant toutes choses on face requestes, &c. qu'il faut entendre ce que toute l'Eglise, ou presque toute, a accoustumé, ascauoir qu'il faut prendre les prieres pour celles que nous faisons en la celebration des Sacrements, auant que ce qui est sur la table du Seigneur commence a estre benit: puis les oraisons, quand il est benit & sanctifié, & est rompu pour estre distri-

bué, laquelle petition presque toute l'Eglise finit par l'oraison Dominicale. On pourra veoir le surplus de ce q̃ S. Augustin en dit, & par cela on pourra entêdre que de son tēps mesme on n'a point gardé vne mesme façō és prieres qu'on faisoit en la Cene: ce qu'on peut recueillir par ce qu'il dit, l'aime mieux entendre ce que presque toute l'Eglise a accoustumé de faire. D'avantage, on peut entendre que les prieres ont este faites selon les vœus, ascauoir auant qu'on benist la table du Seigneur. Outreplus, on peut cognoistre quels estoient les vœus de ceux qui prioient, c'estoient des promesses qu'ils vouloyent d'ores en auant estre associez comme en vn mesme corps par dilection mutuelle, & requestes & supplications, par lesquelles ils demandoient a Dieu force & vertu, pour accomplir cela saintement. Or ils se preparoyent par telles choses a la Cene. Quant aux vœus des Chrestiens, on ne trouue point que saint Augustin en ait autrement enseigné en quelque autre lieu. Car expliquant ces paroles du Pseaume cinquante & cinquieme, Tes vœus sont en moy. ô mon Dieu, & les louanges que te rendray, il dit, Vouëz, & rendez au Seigneur vostre Dieu vos vœus. Que vouërez-vous? que rendrez-vous? A vostre auis vouërez-vous les bestes que iadis on offroit a l'autel? N'offrez rien de semblable. Vous avez en vous ce que vous devez vouër & rendre. De l'arche de vostre cœur produisez l'encens de louange: du cellier d'une bonne conscience mettez dehors le sacrifice de foy. Tout ce que vous produisez, embrasez-le de charite. Le mesme S. Augustin dit sur le Pseaume cent quinzieme, A la verite, quiconque considerera viuement ce qu'il vouë au Seigneur, & quels vœus il luy rend, il ne pourra mieux vouër que soy-mesme, & se rēdre au Seigneur. Ceci est deu, & requis. Iesus Christ ayant regardé la monnoye qu'on luy auoit

auoit offerte, dit, Rendez a Cesar ce qui appartient a Cesar, & a Dieu ce qui appartient a Dieu. Que l'image qui appartient a Cesar, luy soit rendue: & l'image appartenante a Dieu, luy soit aussi rendue. Apres ces prieres, supplications & vœux preparatoires, on faisoit incontinent la consecration & sanctification, en laquelle on rompoit ensemblement par morceaux ce qui deuoit estre distribué aux fideles. Au reste, afin que nul ne se scandalize de ces mots, Benediction ou Sanctification, ou Consecration, il faut que nous scachions que les anciens en ont vsé indifferemment. Or ils ont vsé de Cōsacer & Sacer, ne voulans point dire que ce fust transmuier vne chose par paroles expresses, ou changer les substances par paroles qui eussent vertu de ce faire, comme plusieurs Papistes parlent auourd'huy: mais ils vouloyent par cela appliquer & adiuier quelque chose a quelque saint vsage, en sorte qu'elle fust sanctifiée, & ne fust licite de la profaner. Car la consecration fait que ces choses sont faites symboles ou signes, ce qu'elles n'estoyent point au parauant: & ce d'autant que de l'vsage vulgaire elles sont transferees a vn autre vsage sacré & mystique, & benites. Par ce mesme moyen les anciens ont aussi appelé ce qui estoit dédié & donné au temple, Choses sacrees ou consacrées. Et pourtant Cornelius Fronto appelle Cōsacré ou sacré ce qui, par maniere de dire est rendu saint, qui estoit profane au parauant: & Profane ce de quoy on vsoit indifferemment. Outre plus, il appert que là on recitoit publiquement les paroles solennelles de la Cene, lesquelles ils appellent paroles de consecration. Car les fideles apprenoyent par icelles qui estoit l'auteur de ceste institution, & quelle viande estoit là presentee. Incontinēt apres les paroles de la Cene, on adioustoit l'oraison Dominicale. Apres cela, on faisoit supplication sur

ceux qui estoient receus en vne mesme vnite de corps. Car le ministre les benissoit selon la forme qui est au sixieme chapitre des Nombres, où il est dit, Et le Seigneur parla a Moÿse, disant, Parle a Aaron & a ses fils, & leur di, Vous benirez ainsi les enfans d'Israel, en leur disant, Le Seigneur te benisse & regarde. Le Seigneur face reluire sa face sur toy, & ait merci de toy. Le Seigneur esleue sa face vers toy, & te doint paix. Et parauenture est venu de là, que celuy qui faisoit l'office, disoit, *Pax Domini. sit semper vobiscum*, c'est a dire, La paix du Seigneur soit tousiours avec vous. Apres laquelle chose tous participoyent de la table mystique du Seigneur, & rendoyent graces a Dieu pour si excellens benefices qu'ils auoyent receus. Le vous prie maintenant, combien y a il de difference entre ce Canon de Scholasticus & ces choses? & entre le sot & long Canon des Papes Romains? Ceux donc qui ne tiennent conte du froment, meritent bien qu'on leur laisse la paille. Quant a moy, ie prefereray ceste simple & tresancienne façon de faire la Cene a toutes les rapetasseries des Papes & Euesques Romanisques. Ils l'ont appelé Canon, qui est a dire Regle: car ils en font comme vne certaine regle ou loy, laquelle enseigne comment on doit faire l'office Diuin.

Et finalement, sept cens ans apres l'incarnation de nostre Seigneur Iesus, le Pape Sergius second de ce nō, ordonna qu'en cōmuniqāt, le Clergé chanteroit, *Agnus Dei*.

Or quāt a la Communion, Albert au liure de l'office de la Messe, en a ainsi escrit: Premièrement on auoit accoustumé, que ceux qui s'assembloyent en l'Eglise, communiquoyent tous les iours. Or cōme ainsi soit qu'on ne peut garder ceci assez proprement, a cause de la multitude qui croissoit, il fut ordonné que seulement on communiqueroit le

iour

iour du Dimanche. Et d'autant que ceci encore n'estoit point deuëment obserué, on fait encore vne autre ordonnance, qu'on communiqueroit seulement trois fois l'an, selon la loy qui est au vingt & troizieme d'Exode, ascauoir les iours de Pasque, de Pentecoste, & au lieu de la solennite de la despouille a l'issue de l'an, ils ont mis le iour de la Natiuite de nostre Seigneur. Et voyans encore que ceci n'estoit pas bien gardé, il n'y a pas long temps que l'Eglise ordonna au Concile de Latran, que ceste communion se deueroit faire vne fois l'an, ascauoir a Pasque. Par ce moyen est aduenü que ce mot inutile de Communion est demeuré es Messes. Car que fait maintenant autre chose le prestre, sinon tremper sa soupe a part, & la humer? Ce que toutefois il ne fait point sans marchander & gaigner.

En la derniere oraison le prestre rend graces de la reception du Sacrement: & annonce a l'Eglise, que le seruice est acheué. Mais il ne se trouue personne d'eux qui tesmoigne qui a este autheur de cela. Innocent dit que par ceste derniere action est signifiée l'Ascension de Iesus Christ au ciel, & la resiouissance des Apostres, lesquels avec grande liesse retournerent en Ierusalem, louans, benissans, & adorans le Seigneur.

Quelle semble auoir este la Messe du temps ne trop ancien ne trop nouveau, & d'ou procede la facon de chanter Messe aujour d'huý.

C H A P. V I I I.

 R par ces diuerses & plusieurs opinions & traditions, tant des anciens que des nouveaux, on peut presque recueillir par quelque coniecture, quelle facon de faire la Cene du Seigneur auoyent les Eglises, qui estoient entre le temps de saint Augustin, & le temps de saint Gregoire.

Le peuple fidele s'assembloit par troupes au temple du Seigneur pour assister publiquement au service Diuin. Or cepédant qu'il entroit, ceux qui estoient desia venus, chantoient quelques Pseaumes, aucuns ne les faisoient que reciter, iusques a ce que tout le peuple fust assemblé du tout. Apres que tous estoient ensemble, ilscrioyent tous d'une voix, *Kyrie eleison*, c'est a dire, Seigneur ayez pitie de nous. Aucuns adioustoient le cantique, qu'on appelle des Anges, ascauoir, *Gloria in excelsis Deo*, c'est a dire, Gloire soit a Dieu es lieux tres-hauts. Ayâs fini ce cantique, le ministre de l'Eglise disoit la *Collecte*, en laquelle il recitoit a Dieu les necessitez de tous, & tous les vœux de l'Eglise. Puis apres les diacres qui auoyēt plus de scauoir & eruditio, lisoient quelque passage, ou des Prophetes, ou des Epistres des Apostres, selō qu'il estoit cōuenable pour le tēps & pour le peuple. Cela fait, l'Euesque ou quelque Diacre scauant mōtoit par des degrez en quelque haut lieu, pour annōcer l'Euangile de Iesus Christ. Cependant le peuple imploroit la grace du S. Esprit par vn vers fait a propos. Apres cela, ce prescheur lisoit l'Euangile avec grande reuerence, & l'exposoit diligēment & saintēmēt. En la fin de la predication il recitoit le Symbole, qu'on appelle le Symbole des Apostres, ou celuy de Nicee, ou celuy qui a este refait depuis. D'auantage, il inuitoit toute l'Eglise a beneficēce & liberalite, a ce qu'un chacun cōtribuaist selon son pouuoir au thresor des pources, & pour l'entretienement de l'Eglise. Apres cela donc on apportoit des offrandes. Et Pontius Paulinus rend tesmoignage, que la coustume estoit de dresser vne table en Eglise pour donner a manger aux pources, laquelle il appelle la table du Seigneur, & mise par le Seigneur. Je pense-roye q̄ les Eglises qui ont este depuis S. Augustin iusques a S. Gregoire, ont fait les prieres, & admi-

nistrē

nistré la Parole en ceste façon, & vsé de telles ceremonies, ou pour le moins d'une coustume non dissemblable a ceste-ci : & qu'elles preparoyent ainsi les esprits des fideles a la Cene. Toutefois ie ne voudroye point nier, qu'il n'y ait eu des Eglises qui n'ont point vsé de l'*Introite*, ne du *Gloria in excelsis*, ou d'autres semblables choses, ou de moindre importance, mais auoyent seulement les prieres, la declaration de la Parole, & les aumones. Or quand on estoit venu a la celebration des mysteres, l'Euef que se presentoit a la table, & preparoit les cœurs des fideles a recevoir le saint Sacrement, & a rendre graces par ceste preface, laquelle se commence, *Dominus vobiscum*, *Sursum corda*, c'est a dire, Le Seigneur soit avec vo^s, Eleuez vos cœurs en haut, de laquelle nous auons fait mention au cinquieme chapitre. Il adioustoit a la preface les vœux des fideles avec l'oraison Dominicale. Puis apres il recitoit les paroles de la consecration, & les ayant exposées, il benissoit le peuple, & distribuoit le Sacrement a l'Eglise: cela fait, on rendoit en commun graces a Dieu, & apres auoir prié pour la paix, congé estoit donné au peuple de s'en aller.

Or saint Gregoire adiousta depuis aucunes choses a ceste façon qui estoit desia assez chargée de ceremonies : il y changea aussi quelques choses : & mesme il a reduit toute la messe a certaines loix, & l'a laissée presque telle que nous l'auons auourd'huy. Et pour ceste cause plusieurs disent qu'il est auteur de la Messe. Car Albert dit apertement, Il est dit au 47. de l'Ecclesiastique, que Dauid a institué des ornemens pour les festes, & a disposé les temps iusques a perfection. Or cela peut estre entédu de saint Gregoire, lequel retrenchât les choses superflues, & adioustant des necessaires, & mettant en bon ordre celles qui estoient confuses, institua l'ornement Ecclesiastique en la

celebration de l'office Diuin. Sainct Gregoire luy-mesme confesse ceci en son Registre, ascauoir que il a remis en bon estat les coustumes anciennes, & ordonné des nouuelles & vtiles. Car nous vsons de ses propres mots. Toutefois luy-mesme en vn autre lieu n'estreint personne a la Messe Romaine, confessant apertement qu'il y a diuerses coustumes és Eglises, quant a la celebration du seruice Diuin: & finalement qu'il est en la liberte d'vn chacun de suyure telle coustume qu'il voudra. Car comme Augustin Euesque de Cantorbie, Apostre des Anglois, fait ceste demande, pourquoy il y auoit tant de coustumes diuerses és Eglises, & pour quoy on tenoit vne autre coustume de chanter Messe en l'Eglise Romaine, qu'on ne faisoit és Eglises des Gaules, veu qu'il n'y auoit qu'une foy, S. Gregoire luy fait ceste response, Frere, tu cognois quelle est la coustume de l'Eglise Romaine, en laquelle il te'souuiene auoir este nourri, & quelle amitie elle te porte. Toutefois ie consens volontiers a ceci, que si tu as trouué quelque chose, soit en l'Eglise Romaine, ou quelque autre des Gaules, qui puisse estre agreable a Dieu tout-puissant, tu la choisisses songneusement pour seruir en l'Eglise d'Angleterre, laquelle est encore bien nouuelle en la foy, & que tu y semes par autorite ce que tu as peu recueillir de beaucoup d'Eglises. Car les choses ne doyuent point estre aimees pour les lieux, mais plustost doit-on aimer les lieux a cause des bonnes choses. Choisi donc de chacune eglise choses saintes & bonnes, & ayant amassé cela comme en vn faisseau, mets-le en l'entendement des Anglois, & en fais vne coustume. Parquoy combien que sainct Gregoire eut ordonné vne Messe en l'Eglise Romaine, comme reglee a certaines loix: toutefois nul n'estoit contraint de garder la forme Romaine, & les autres Eglises de l'Occident

eldēt ne laissoient point pour cela de garder leurs ceremonies entieres & en leur liberte , iusques a ce qu'aucunes Eglises d'Hespaigne trouuerent bon de s'astraindre toutes de leur propre gré de garder vne mesme forme, & abolir par toutes les Hespaignes toute diuersite . Car le quatrieme Concile de Tolete en ordonna ainsi , Il a semblé bon a tous les Prestres , qu'il n'y ait plus de diuersite ou difference en la celebration des Sacremens Ecclesiastiques, afin qu'il ne semble que ceste nostre diuersite donne occasion d'erreur aux schismatiques entre les incognus ou charnels , & que la diuersite des Eglises soit en scandale a plusieurs . Auifons donc qu'il n'y ait plus qu'un ordre entre nous de prier & de chanter par toute l'Hespaigne & Gallice , q̄ nous gardions seulement vne forme es solennitez des Messes , vne mesme façon de chanter Vespres , & qu'il n'y ait plus de diuerse coustume Ecclesiastique entre nous : car nous sommes compris en vne mesme foy , & vn mesme Royaume. De laquelle ordonnance nous recueillons premierement , que la diuersite des ceremonies en la Cene du Seigneur duroit encore apres la mort de S. Gregoire . Car quelques annees apres le temps de saint Gregoire fut assemblé ce Concile d'Hespaigne. D'auantage, qu'il a este receu pour vnir le royaume , & pour n'auoir qu'une forme de chanter la Messe. Il ne faut point douter qu'il n'y ait eu d'autres royaumes, qui ont suyui les exemples des Hespaignols , & principalement les royaumes d'Italie & de France : lequel royaume de France du temps de Pepin , Charlemagne & Loys le debonnaire depédoit totalement des Papes. Et de fait, la puissance de Charlemagne estoit grande, & sa domination de longue estendue. Il s'estoit assuietri presque tout l'Occident . Et il n'auoit point faute d'Euesques & conseillers, qui luy donnoient a en-

tendre, que pour maintenir son regne, il estoit besoin qu'il y eust egalite en la religion & aux ceremonies en tous les pays qui luy estoient suiets: & qu'il n'y auoit aucune Eglise qui eust vne meilleure forme de faire la Cene, que celle de Rome. Toutefois quelque chose qu'il y ait, il appert que les Eglises d'Allemagne ont receu & appris la façon de celebrer la Messe, de l'Eglise Romaine. Car la Germanie ancienne auoit receu la foy & la vraye religion incontinent apres le temps des Apostres. Car Irenee autheur tres-anciẽ, & prochain des temps des Apostres, au premier liure cõtre les heresies, chapitre troisieme, met les Eglises de Germanie entre les plus excellentes de tout le monde. Au reste, ie pense que les guerres continuelles ont este cause qu'elles sont retournees à leurs premieres sottises, & que finalement elles ont du tout ignoré la vraye religion. Quelques gens de bien donc veinrent d'Italie, d'Angleterre, & d'Ecosse, qui desiroient reduire les Allemans à Iesus Christ, ascavoir (comme on dit) Columbanus, Gallus, Vilibrordus, qui estoit aussi appelé Clement, Pirminius, & quelques autres. Pape Gregoire second de ce nom, enuoya Vnnefridus Anglois, autrement nommé Boniface, en Allemagne ou Germanie, l'an sept cens & vingt apres la mort de nostre Seigneur, lequel estant crée Euesque de Magonce, eut grande puissance par toute la Germanie. Car sans cela il auoit bruit de grande saintete & erudition: finalement il achena son ministere par martyre. Au surplus, on peut cognoistre par l'Epistre que saint Gregoire escrit à Boniface, à quelle condition, & sous quelles charges il fut enuoyé en Allemagne: en laquelle epistre entr'autres il est dit ainsi, Au nom de la Trinite inseparable, & par l'autorite stable de saint Pierre prince des Apostres, duquel nous faisons l'office, & tenons
la

la place par dispensation : nous ordonnons & commandons, que tu espâdes par vn moyē conuenable la predicatiō du vieil & du nouveau Testamēt dedans les esprits ignorās par esprit de verite, de dilection & sobriete. Nous voulons aussi q̄ tu te prenes garde de maintenir la discipline du Sacrement selon la forme de nostre siege Apostolique. Et derechef ie veux q̄ tu les instruises selon la doctrine de ce siege Apostolique, & que tu te deliberes de perseuerer en ceste mesme foy Catholique.

Oltreplus il y a vne forme de iurement, par laquelle Boniface s'est obligē a l'Eglise Romaine, faisant tel serment : Au nom du Seigneur Dieu & de nostre Sauueur Iesus Christ, sous l'empire de Leon grand Empereur couronné de Dieu, l'an sixieme apres son cōsulat, & le quatrieme an de l'empire de Constantin le grand son fils, indiction 6, Moy Boniface par la grace de Dieu Euesque, promets a vous, saint Pierre prince des Apostres, & a vostre vicaire Pape Gregoire, & a ses successeurs, par le Pere, le Fils, & le saint Esprit, Trinite inseparable, & ce tien tressainct corps, que ie monstrey toute fidelite & purete de la sainte foy Catholique, & de perseuerer en l'vnite de ceste mesme foy par la grace de Dieu : en laquelle sans aucune difficulté le salut des Chrestiens est approuuē: que ie ne consentiray aucunement contre l'vnite commune de l'Eglise vniuerselle par la persuasion d'aucun; mais (comme i'ay dit) monstreyeray ma foy & mon integrite a toy & aux proufits de ton Eglise, a laquelle est donnee puissance de Dieu de lier & de deslier, & a ton dit vicaire, & a ses successeurs, & la monstreyeray en tout & par tout : & si ie cognoy qu'il y ait aucuns Euesques ou Prelats qui vivent contre les anciennes ordonnances des saints Peres, ie n'auray nulle communion ou acointance avec eux, mais plustost si ie les puis en-

garder, ie les engarderay : sinon ie le signifieray si-
delemēt a mon Seigneur Apostolique. Que si con-
tre l'ordre de ceste promesse i'attente quelque
chose par quelque occasion ou maniere que ce soit,
ce que toutefois n'aduene : ie seray trouué coul-
pable au dernier iugemēt, i'encourray la vengean-
ce d'Ananias & Saphyra, &c. Parquoy veu que les
Eglises Occidentales, & principalement celles
d'Allemagne doyuent la cognoissance de la reli-
gion a l'eglise Romaine, & q̄ les principaux pre-
dicateurs de Germanie ont este obligez par ser-
ment aux Euesques Romains : certes il ne se faut
point esbahir, s'ils ont receu la doctrine & les ce-
remones de l'eglise Romaine. Car la plus grand
partie des Euesques qui estoient par toute l'Alle-
magne, estoient subiets a l'Euesque de Magonce,
comme au primat de Germanie. La verite est telle,
que Rabanus Euesque de Magonce, sixieme apres
Boniface, dit apertemēt au second liure des Instit.
chap. 33. que presque toutes les Eglises d'Occident
auoyent receu de l'eglise Romaine, vne mesme or-
donnance & tradition en la celebration des Sacre-
mens. D'auantage nous auons yci a Zurich en la li-
brairie de l'abbaye vn liure fort ancien des choses
sainctes: duquel on peut recueillir cela mesme que
dit Rabanus. Car tout au commencement il y a
ainsi escrit en letre d'or, & en fort belle peinture
& tres-ancienne : Au nom du Seigneur. Ci com-
mence le liure des Sacremens du circuit de l'an,
exposé par le Pape saint Gregoire, composé & ex-
trait du liure authentique de la librairie de la
chambre : commēt la Messe Romaine est celebree.
Car mesme par ceste brieue inscription il appert,
que la Messe Romaine a este apportee en nos egli-
ses de l'eglise Romaine. Car il est dit que les pre-
stres anciens ont prins leur Messe de ce liure-là.
D'auātage il est mis par certain ordre quelle estoit

la Messe Romaine pour lors. Car voyci ce qui y est adiousté puis apres: En premier lieu il y a l'*Introite*, tel qu'il a esté en certains temps, ou és iours de feste. Puis apres s'ensuit le *Kyrie eleison*. Item, on y dit le *Gloria in excelsis*: lequel on dit seulement les Dimanches, si l'Euesque est present: & les simples prestres ne le disent que le iour de Pasques. Il y a aussi certain temps, auquel on prononce la *Letanie*, & ne dit-on point le *Gloria* ni *Alleluia*. Incontinent apres on dit l'*Oraison*, puis l'*Epistre*, consequemment le *Graduel* ou *Alleluia*. Apres cela on lit l'*Euangile*: iceluy fini on fait l'*Offertoire*, & on fait prieres sur les choses offertes. Le ministre faisant l'office dit apres cela a haute voix, *Per omnia secula seculorum*. Le peuple respond, *Amen. Dominus vobiscum*. Le peuple respond, *Et cum spiritu tuo. Sursum corda*. Le peuple luy respond, *Habemus ad Dominum*: & comme il s'ensuit en la preface. La preface finie, on dit: *Sanctus*, &c. S'ensuit puis apres le Canon, qui se commence, *Te igitur clementissime Pater*. Toutefois ce Canon que nous auons en ceste librairie, est different de celuy qui est au iourd'huy en vſage, en aucunes choses. Car tout ainsi qu'il ne fait nulle memoire des morts, aussi il prend fin a l'*Agnus Dei*.

Au reste, afin que toute ceste matiere soit mieux entendue, ie ne plaindray point ma peine d'adiouster yci ce que Rabanus escrit vn peu plus amplement au second liure des Instit. chap. 33, intitulé De l'ordre de la Messe Romaine. Cestuy Rabanus (comme l'Abbé de Spanheim dit de luy en son liure qu'il a fait des auteurs Ecclesiastiques) estoit Theutonique de nation, homme fort scauant és lettres Diuines & humaines, iadis disciple d'Albinus Anglois, moine de l'ordre de saint Benoit, & premierement Abbé de Fulden, puis apres Euesque de Magonce. Il estoit en bruit enuirõ l'an 830.

apres l'incarnation du Seigneur sous les regnes de
 Loys & Lothaire l'an 855. Voyci donc ce qu'il dit
 de la Messe Romaine receuë de son temps presque
 par tout l'Occident. Premièrement (dit-il) le Sei-
 gneur consacra & donna a ses Apostres les Sacre-
 mens de son corps & de son sang avec benediction
 & action de graces : ce que puis apres suyans les
 Apostres, ont fait, & ont enseigne leurs successeurs
 de le faire. Mais ceste façon de chanter qu'on ob-
 serue aujourd'huy en l'Eglise auant le sacrifice,
 n'estoit point du commencement: toutefois on re-
 citoit les epistres de saint Paul & l'Euangile.
 Mais puis que nous auons commencé a parler de
 la celebration du sacrifice, poursuyuons a declarer
 en quelle maniere & façon de faire cest ordre a
 este introduit. Or en premier lieu, en la celebra-
 tion de la Messe, a l'entree du prestre a l'autel, on
 chante vne Antiphone, afin qu'on oye vn son,
 quand il entre au sanctuaire en la presence du Sei-
 gneur, comme au vieil Testament l'entree du Sa-
 crificateur estoit signifiée par le son des cloches.
 Cela donc est bon qu'a l'entree du prestre, les
 chœurs, c'est a dire, ceux qui ont la charge de com-
 mencer le chant, accordent d'vn costé & d'autre, &
 que là soit ouye vne melodie de la louange de
 Dieu: afin qu'une consonante & bonne harmonie
 de ministres precede en toute deuotion la celebra-
 tion des mysteres du Seigneur: & que le sacrifice
 de digne louange precede le Sacrement venerable
 du corps & du sang de Iesus Christ. Car le chœur
 est vne multitude assemblee pour faire le seruice
 Diuin. Or apres ceste entree du prestre a l'autel, le
 clergé chante des Letanies: afin que tous prient en
 general auant que le prestre face particulieremēt
 son oraison. Apres cela le prestre prie, & saluant
 premierement le peuple d'une salutation pacifi-
 que, il recoit aussi du peuple vne response sembla-
 ble;

ble : afin qu'estans tous vnīs par vne vraye concordē & charité, & estans assemblez en pure deuotion, ils impetrent plus facilement ce qu'ils demandent de celuy qui regarde les cœurs, & iuge des choses interieures. Alors le lecteur lit vne leçon Canonique, afin que les esprits des auditeurs estans instruits par icelle, soyent plus attentifs à ouir le reste. Apres ceste leçon le chancre dit les Respons : afin qu'il incite les auditeurs à composition, & rende leurs esprits dispos & legers. Il est donc appelé Respons, pource que quand l'un a acheué, l'autre respond. Aucuns appellent ces Respons *Graduel*, pour autant qu'on le chante aupres des degrez du poulpitre.

Apres les Respons on chante *Alleluia* : afin que le peuple esleue son esprit aux choses celestes, & a la contemplation de Dieu. Apres cela, le Diacre recite avec grauité l'Euangile, en sorte que le peuple le peut ouir : afin que là aussi soit ouye la doctrine de celuy, auquel on a mis toute son intention : & que par l'Euangile on entende la vertu de celuy, du corps duquel on celebre lors le saint mystere. Par iceluy mystere le peuple presente des oblations, & le clergé chante l'Offertoire : lequel a prins son nom comme si on disoit, le cantique des offrans : & on met sur l'autel la couuerture du corporalier : lequel signifie le linceul, duquel le corps du Sauueur estoit enueloppé, leq̃l doit estre tissu de pur lin, & non point de soye ne de crespē, ne de linge teint, selon q̃ nous auons trouué par l'ordonnance du Pape Syluestre. Alors aussi on met les vaisseaux sacrez sur l'autel, ascauoir le calice & la patene : lesquels figurent aucunemēt le sepulchre du Seigneur. Car tout ainsi que lors le corps de Iesus Christ embaumé de bōnes odeurs fut mis au sepulchre par gens craignans Dieu : maintenant aussi le corps mystique d'iceluy est mis avec odeurs de

sainctes oraisons en l'eglise dedans des vaisseaux sacrez, estât administré aux fideles par les Prestres.

Après cela le Prestre chante la Messe, lequel après auoir admonné le peuple d'esleuer son cœur au Seigneur, il les exhorte aussi a luy rendre graces: & remplissant sa bouche de louanges, il adresse son oraison au Pere celeste & Dieu tout-puissant, auquel les puissances celestes obeissent, & le prie qu'il luy plaise par sa bonté associer les confessions humaines avec les chants Angeliques. Ayant fait ceste oraison, on cōmence incontinent a chanter ceste louange composee des chants Angeliques & humains, ascauoir, *Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus Sabaoth*, &c. Cela fait, le ministre cōsacre le corps & le sang du Seigneur, & fait vne priere ardente: & sur ces entrefaites on change aussi l'oraison dominicale. Car estans venus a la communion & a la reception du corps, ils se donnent le baiser de paix l'un a l'autre, chantans, *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis*, c'est a dire, Agneau de Dieu, qui ostes les pechez du monde, ayes pitié de nous: & ce afin que receuans le sacrement en paix, ils soyent receus au nombre des enfans de Dieu, ayans obtenu la remission de leurs offenses & pechez. Après la communion & le cantique seruant a cela, & la benediction donnee par le prestre au peuple, le Diacre denonce que l'office de la Messe est paracheué, leur donnant congé de s'en aller. Voyla ce qu'en dit Rabanus de mot a mot.

Or maintenant on peut cognoistre aisément que peut engendrer la curiosité d'auoir des ceremonies. Il est certain que les ceremonies ordonnees anciennement, & desquelles iadis les anciens vsoient en la Cene, ne sembloient point estre si dignes d'estre condamnées: mais celles d'aujourd'huy ont bien vn autre vsage & apparence que
n'auoyent

n'auoyent les anciennes. Anciennement toute l'Eglise faisoit toute la preparation & toute l'action de la Cene, seulement elle alloit deuant celuy qui administroit les sacremens; mais maintenant on se rapporte du tout au Prestre & au clergé: en sorte qu'il n'en reuient presque nulle vtilité ne frui& au peuple. Car on a receu vn langage, qui n'est pas entendu de tous. Ceux qui nous ont premieremēt donné la religion, ont vsé de la langue Latine: & parauēture qu'elle estoit cogneuē alors de plus de gens, qu'elle n'est pas auiourd'huy. Que si quelqu'un veut faire comparaison entre la coustume ancienne & celle de Rabanus, que nous auons yci adioustee, il dira certes qu'il y a fort grande difference entre les deux. D'auantage si quelqu'un veut conferer ceste façon de chanter la Messe, de laquelle on vsé auiourd'huy, avec celle qui estoit receuē du temps de Rabanus, il y trouuera aussi vne grande inequalité. Ainsi tant plus qu'il y a eu de tēps, tant plus aussi les ceremonies sont creuēz: & tant plus que les ceremonies ont este augmētees, tant plus aussi on a diminué de la simplicité ancienne. Je laisse cela a penser diligemment & par le menu au lecteur fidele. Car i'ay voulu seulement par ceci semer des argumens & monstres, & mesme donner matiere & occasion de penser plus amplemēt, & non point traiter toutes choses au long par le menu.

Comment & par quels moyens, la marchandise & le gain infame des Messes a prins accroissement.

CHAP. IX.



J'AY monstéré comment la façon de celebrer la Messe a este augmentee premierement: & puis apres changee petit a petit, & par consequent comment elle a prins vne forme du tout diuerse de la premiere. L'adiousteray maintenant com-

ment elle a este tiree a vn gain detestable, & finalement conuertie en impiete manifeste. Du commencement c'estoit vn exercice saint & euident de la foy en Christ viuifiant par son Esprit & sa grace: c'estoit aussi vne confederation & alliance mutuelle des membres de Christ entr'eux, & qui plus est, vne cōmunion pleine d'efficace avec leur chef Iesus Christ: c'estoit aussi vne commemoration de la mort & des benefices de nostre Seigneur Iesus Christ, & vne resiouissance ou recognoissance ioyeuse & remerciement des fideles. Et alors tous y mettoient la main, c'est a dire toute ceste action se faisoit de tous vniuersellement ensemble: tous sacrifioient egalelement: car le plus abiect & contemptible de toute la troupe ne sacrifioit pas moins que le Ministre ou Euesque aïssitant pour l'administration du sacrement. Or ce sacrifice c'estoit la foy, concorde, louange, oraison, & action de graces. Ces choses n'estoyēt point offertes pour la purgation des offenses & pechez: & le ministre des sacremens ne sacrifioit point pour les autres: c'est a dire, qu'il ne donnoit point a entēdre qu'il purgeast & ostast les pechez des autres. Car la foy des fideles croyoit indubitablemēt que toute l'Eglise estoit purgee par le seul sacrifice de Christ offert vne fois en la croix. Les fideles dōc offroyēt des sacrifices de recognoissance a cause de la purgation, laquelle ils confessoient auoir este pleinement accōplie vne fois en la mort de Iesus Christ: ils louoyent la liberalite du Seigneur, & le remercioyēt. Et certes ie penseroye bien, que tels sacrifices ont este ceux-la mesmes qu'on lit en Tertullien auoir este par les fideles offerts pour les morts. Car au liure de la couronne du cheualier il dit ainsi: Nous faisons oblations pour les morts vn certain iour de l'an. Car apres que quelqu'un des fideles estoit trespasē, l'Euesque rendoit graces du

du salut d'un tel : quelque fois il prononçoit vne oraison de funerailles : comme celle que fait saint Ambroise & Gregoire Nazianzenien en la mort de Theodosius. Or le peuple louoit la misericorde de Dieu, de ce qu'il auoit entretenu ce frere trespassé en la vraye foy iusques a la fin : & prioient tous le Seigneur, qu'un chacun d'eux peust sortir hors de ce mode avec vne telle foy. Iceuluy Tertullien au 1. liure qu'il escrit a sa femme, dit : Comment pourray-je assez suffisamment raconter la felicity de ce mariage, lequel est establi en l'Eglise, & confirmé par l'oblation d'icelle, & qu'on scait estre sceelé par le rapport des Anges, & lequel est ratifié par le Pere celeste? Qu'eut entendu yci Tertullien autre chose par ce mot d'Oblation, qu'une benediction publique, les prieres de l'Eglise, & l'action de graces? Car saint Cyprien qui a leu diligemment Tertullien, faisant mention d'un quidam Celerinus au 4. liure de ses epi. en la 5. epi. la maison duquel auoit presque toute enduré martyre, dit en ceste sorte : Il y a desia assez long tēps, que Celerine a este couronnée par martyre : Item son oncle paternel Laurent, & son oncle maternel Ignace, suyuant autressois la guerre, touteffois vrais spirituels cheualiers de Dieu : veu qu'ils ruent ius le diable, en confessant Iesus Christ, ont obtenu couronnes immortelles du Seigneur, par vne passion memorable. Nous offrons tousiours sacrifices pour eux, comme il vous souuient, touteffois & quantes que par commemoration annuelle nous celebrons les iours & les passios des Martyrs. Ce sont les paroles de saint Cyprien. Pouuoit on dire chose plus claiement, q̄ ce qu'il a dit manifestement que Laurent & Ignace ont obtenu couronnes immortelles du Seigneur? Veut donc qu'ils viuent heureusement avec le Seigneur, quel besoin ont-ils de nos intercessions, de nos oraisons & sacrifices

pour estre deliurez de leurs pechez, & pour obtenir salut? Qu'a donc entendu saint Cyprien autre chose par ce mot de Sacrifice, sinon vne recognoissance, vn remerciement, & vne louange de la bonte de Dieu? Ou comme pourroit-il sembler estre vray semblable, q̄ saint Cyprien eust peu approuuer les sacrifices pour la redemption ou purgation des Martyrs, veu qu'en vn autre lieu, ascauoir au sermon de la mortalite il defend de plourer la mort des fideles, & non pour autre cause, sinon afin qu'on ne donnast occasion aux Payens de reprendre nostre foy? Car combien de fois (dit-il) nous a-il este reuelé, combien souuent & manifestement nous a-il este commandé selon le vouloir de Dieu, que ie protestasse assiduellemēt, & preschasse publiquement, qu'il ne falloit point plourer les freres que le Seigneur a appelez a foy, & deliurez de ce monde, & que pour leur mort il ne faut point prendre de robes noires, veu que desia ils ont receu au ciel des vestemēs blancs? qu'il ne faut aussi point donner occasion aux Payens de nous reprendre a bon droit, quand nous plorerons ceux q̄ nous disons viure avec Dieu, comme s'ils estoient du tout perdus & ruinez: & quand nous reprouuerons par le tesmoignage de nos cœurs la foy que nous montrons auoir au dehors par voix & parole? & ce qui s'ensuit. Or quelle matiere de reprehension eust ce este, s'ils eussent sacrifié pour la deliurance & salut des trespassez? Que dirons-nous de ce qu'iceluy-mesme saint Cyprien a dit contre Demetriē? Apres qu'on sera decedé de ce monde, il n'y aura plus lieu de repentance, ne de pardon. La vie est yci perdue ou gardee. Ceci est donc sans cōtredit, que les anciens, & ceux qui estoient prochains du temps des Apostres, n'ont point sacrifié pour la deliurance des trespassez.

Il s'est peu bien faire, que les Peres qui sont
venus

venus apres'eux, ont apprins de ceci a offrir pour les morts, non seulement des louanges, mais aussi des supplications. Car ie ne doy point taire ceci, qu'aucuns excellens personages, qui ont este entre deux aages, ascauoir sainct Ambroise, sainct Augustin, & autres docteurs de ce temps-la, comme on pourra veoir en lisant, commencerent a la fin a offrir des prieres en la Cene, pour le salut des trespassez. La principale cause pourquoy A Erius a este condamné, ç'a este pource qu'il disoit qu'on ne deuoit offrir oblation, ne prieres pour les trespassez. Ceci donna crainte a aucuns, en sorte qu'ils n'osoyent contredire a ceste opinion receuë. Sainct Augustin donc a fait mention en plusieurs lieux de l'oblation pour les trespassez. Car au liure du soin qu'on doit auoir pour les morts, chap. 4. il dit: Il ne faut point oublier les supplications pour les esprits & ames des morts: Lesquelles l'Eglise a prins en charge de faire pour tous ceux q. sont decedez en la societe Chrestienne. Il repete cela mesme en la 2. quest. a Dulcitius. Il en dit autât au Manuel, qu'il escrit a Laurent. Car il dit au ch. 109. Il ne faut point nier, q. les ames des trespassez soyent soulagees par la saintete de leurs amis viuans: quand le Sacrifice du Mediateur est offert pour icelles, ou quand on fait aumones pour icelles en l'Eglise. Il dit aussi le semblable au 9. liure des Confessions, chap. 12. & 13. Item au 32. sermon des paroles de l'Apostre. Toute l'Eglise (dit-il) garde ceste ordonnance des Peres, qu'on prie pour ceux qui sont decedez en la communion du corps & du sang du Seigneur, quand en sacrifiant on fait memoire d'eux en leur reng, & qu'on recite, que cela mesme est offert pour eux. Ce que ie declaire amplement: afin qu'on entende, que cesté façon d'offrir pour les trespassez, n'a point este instituee par les Apostres: mais par les saints Peres, auxquels

on peut bien pardonner cest erreur, sans toutefois l'approuuer ni ensuyure. L'escriture parle ainsi simplement des morts: que ceux qui croient au Seigneur Iesus, tout incontinent apres la mort corporelle, ils vivent selon l'ame avec Dieu: & que les incredules tout soudain apres la mort descendent en enfer, & aux tourmens eternels: en sorte que les prieres des Saints ne proufisent de rien aux derniers, & les premiers n'en ont nul besoin.

Ecclesiaste 11. Car Salomon dit: Si le bois chet vers Midi, ou en Aquilon, au lieu où tombera le bois, là sera-il. Et le Seigneur Iesus dit en l'Euangile: Qui croit au Fils de Dieu, il n'est point condamné: mais celuy qui ne croit point, est desia condamné. Et derechef: Dieu nous a donné la vie eternelle: & ceste vie est en son Fils. Qui ha le Fils il ha la vie: qui n'ha point le Fils, il n'ha point la vie. Item: Ceste est la volonte de celuy qui m'a enuoyé, que quiconque void le Fils, & croit en luy, ait la vie eternelle, & ie le ressusciteray au dernier iour. Et encore plus claiement: En verite, en verite ie vous di: qui oit ma parole, & croit en celuy q m'a enuoyé, il ha la vie eternelle: & ne viendra point en iugement: mais il est passé de mort a vie. Pouuoit-on parler plus clairement ne plus apertement? Qui croit, dit-il, il ha la vie eternelle. Il dit, Il ha, & non point, Il aura. Et il adioust par forme d'exposition, Il ne viendra point en iugemēt. Ceux viennent en iugement, desquels la cause est plaidee, ou qui sont punis, ou mis a mort. Or est-il ainsi que la cause du fidele ne viendra point en iugement: & le Chrestien ne sera point affligé. Quoy donc? Il est passé de mort a vie: ascauoir de la mort corporelle en la vie eternelle. Il dit, Il est passé, & non point, Il passera: afin que n'en doutissions nullement. Où sera donc maintenāt le Purgatoire? & que deuiendront les oblatiōs pour les trespassez? Demeurons donc

Ecclesiaste 11.

a. 3.

Ieh. 3. c. 18.

Ieh. 5. d. 24.

donc

done fermes en la verite de l'Euangile : cependant supportons la faute des peres, mais ne l'ensuyuons point. Car il semble que les saincts Peres ont receu ces prieres pour les trespassez en la Cene pour certaines causes, & parauēture pour repousser les banquetz q̄ les Payens faisoÿēt aux cōuois & obseques de leurs trespassez, & pour plus aisément mettre hors vne cheuille par vne autre cheuille. Du tēps de S. Augustin aussi on faisoit des festins aux cemitieres, aupres des tombes des morts : lesquels il pēse ne pouuoir estre autremēt abolis, sinon q̄ ceste ordure soit chassée par les Escritures, & quand les oblations faites pour les esprits des dormans, lesquelles il faut croire (dit-il) qu'elles aident de q̄lque chose a la verite (ce sont les propres paroles de sainct Augustin en l'epist. 64. a Aurelius) ne seront point somptueuses sur les tombes, & quand elles seront donnees a tous ceux qui en demanderont sans ambition, & avec gayeté de cœur, & non point vēdues : mais si quelqu'un veut offrir de l'argent, que sur le champ il le donne aux pources.

Or ceste coustume des anciens de prier pour les trespassez en la Cene, d'autant qu'elle a este receuē de l'Eglise, a donné grāde occasion a ceux qui sont venus apres, d'appliquer les Messes pour le salut ou deliurance des morts, & plus lourdement certes, qu'on ne l'auoit fait auparauant. Ils estoÿent grandement confermez en erreur, par la question que sainct Augustin auoit cōmençee de proposer, touchant le feu de Purgatoire, mais ne l'auoit pas acheuēe. Car il en fait mention en son Manuel, & en la question faite a Dulcitus : cependant il n'en afferme rien de certain. Car il dit qu'il n'est point incroyable, qu'il y ait vn feu de Purgatoire. Il adioust, qu'il y en a aucuns, qui sont de ceste opinion. Voyla cōment sainct Augustin a parlé, estant assez perplex & douteux en son esprit. Au reste,

l'Eſcriture parlant plus apertement , n'enseigne rien de semblable. Car le passage de saint Paul en la 1. aux Corinth. au 3. cha. a bien vn autre sens, qu'aucuns ne luy donnent. Et toute l'Eſcriture en general enseigne , que nous ne sommes autrement purgez, q̃ par le sang du Fils de Dieu, & non point par quelque feu de Purgatoire , ne par affliction quelconque q̃ nous endurons , ne par nos merites.

1. *Pier. 1. c. 18.* Car saint Pierre nie que nous soyons rachetez par aucunes choses caduques: mais il afferme que nous sommes purgez par le precieux sang de Iesus

Heb. 9. f. 22. Christ. Saint Paul aussi escrit, qu'il n'y a point de remission des pechez, sans effusion de sang. Il adiouste aussi que Christ a espandu vne fois son sang: afin que nous purgeant de nos pechez , il nous fait heritiers de la vie eternelle. Mais encore S. Iehan a dit: Le sang de Iesus Christ Fils de Dieu nous net-

1. *Ieh. 1. c. 7.* toyé de tous pechez. C'est-ci donc le vray lauemée de nos ames: & ceux qui l'attribuēt a quelque feu, ou a nostre affliction , ils obscurcissent le merite de la passion de nostre Seigneur, voire s'ils ne font pis. Or pource que saint Augustin a proposé la question du feu de Purgatoire, voire a la mal'heure, ceux q̃ sont venus puis apres, l'ont exposee plus lourdement: en sorte que cela n'a rien adiouste a la gloire de nostre Seigneur Iesus Christ: mais plustost l'a grandement diminuee & obscurcie.

Auec ceci aussi sont suruenus des esprits malins & abuseurs, qui par oracles illicites & prohibez ont presché vne vertu admirable du sacrifice de la Messe. Car Rabanus au 2. liure des Inst. chap. 44. dit, comme aussi le recite saint Gregoire es liures des Dialogues , & Beda es faits des Anglois: que bien souuent a este monstre par exemple , ou reuelé par vision, que les sacrifices proufittent grandement aux ames des trespassez. Or ami lecteur, ie

te prie

te prie, considere vn peu, sur quels fondemens debiles on a mis vn bastiment si ample & magnifique: Car le Seigneur introduit en l'Euangile Abraham parlant ainsi a l'ame du riche glouton se tourmentant. Iceluy estant en tourment, & voyant de loin Abraham, luy dit: Pere Abraham, aye misericorde de moy, & enuoye Lazare en la maison de mon pere, où i'ay cinq freres: afin qu'il leur en rende tesmoignage, de peur aussi qu'ils ne vienene en ce lieu de tourmens. Abraham luy dit: Ils ont Moyse & les Prophetes qu'ils les oyēt. Et ce glouton dit: Non Pere Abraham, mais si aucun des morts va a eux, ils s'amenderont. A quoy respondit Abraham: S'ils n'oyent Moyse & les Prophetes, aussi ils ne croyront non plus, quand aucun des morts ressusciteroit. Il falloit donc, que choses de si grande importance fussent enseignees & munies par l'autorite des Escritures, & non point par reuelations des esprits: veu mesme que selon le tesmoignage du saint Apostre, Satan se transfigure *2. Cor. II. d.* bien souuēt en Ange de lumiere: & qu'iceluy-mesme *14.* Apostre a dit clairement: Quand nous, ou vn *Gal. I. b. 8.* Ange du ciel vous annonceroit autrement que nous vous auons annoncé, qu'il vous soit en abomination.

Oltreplus lors que les monasteres de l'ordre de saint Benoist s'augmentoyent par les Gaules & la Germanie, ayant prins exēple de l'Italie: car vn peu deuant le tēps de saint Gregoire, ce saint Benoist Abbé de Montcassin estoit en bruit, reputé autheur & instituteur des moynes occidentaux: le nombre des Messes acreut aussi, & l'vsage d'icelles fut appliqué pour la deliurāce des trespassez. Et sur cela sont suruenues les donations & laiz testamētaires. Et sur tous autres les Rois & Princes de France ont este merueilleusement liberaux

en cest endroit, & plus qu'on ne pourroit croire. Vnchacun vouloit pouruoir au salut de son ame. Les nobles vouloyent perpetuer leur memoire, & de leurs enfans & parens és choses de l'Eglise. Et semboit bien auis, que tout ce qui se faisoit en la Cene ou Messe des Prestres, auoit d'autant plus grande consequence, que tous ne la celebroyent plus en vne sorte : mais estoit seulement reduite a l'Euesque & ministre des sacrifices, & a bien peu de diacres & clerics. D'auantage Loys le debonnaire, fils de Charlemaigne auoit ordonné, que les laics communiqueroyent pour le moins trois fois l'an, ascauoir les iours de Pasque, Pentecoste, & Noel : comme recite Aufegisus au 2. liure chap. 8. Et de là vient, que souuentefois est fait mention és Annales & Chroniques, que le Roy celebroit Pasque en vn lieu ou autre. Cependant toutesfois on celebroit des Messes tous les iours és monasteres de saint Benoit, & les chantoit-on pour les purgations des pechez, tant des viuans que des morts : & par ce moyen la reputation des Messes croissoit de iour en iour.

Ceste reputation creust plus qu'on ne scauroit croire, lors que par les derniers decrets & statuts des Papes & Conciles on determinoit, que le pain estoit le corps de Iesus Christ, & le vin estoit le sang d'iceluy realement & corporellement. Car aucuns vindrent apres, qui ont dit, que le corps de Iesus Christ a este vne fois offert en la croix pour le peche originel, & que maintenant il est offert tous les iours en l'autel pour nos pechez & offenses ordinaires : & mesme que ce don est conféré aux Eglises Chrestiennes pour appaiser l'ire de Dieu. Algerus au premier liure du Sacrement de l'Eucharistie, au seizieme chapitre, dit que le sacrifice de Christ est representé en la Messe, & qu'il
ha

ha maintenant autant de vertu en l'autel, qu'il a eu iadis en la croix. Et de là est aduenü, que des prestres infames se sont osé attribuer ceste autorite, q'ils sacrifioyēt le Fils de Dieu au Pere, pour les pechez des viuans & des morts. Laquelle manifeste impiete a d'autant plus acquis de forces, que plus de sectes de moines ont este forgees. Finalement on a vendu publiquement les Messes, & appliquees a toutes choses pour le gain. Car par tout es Messels on trouuera des formes de Messes pour dire contre la peste, les guerres, la famine, le diffame, la pourete, & les maladies, pour la conseruation des richesses, pour ceux q sont en danger de leurs corps & de leurs biens: brief pour tous vœus faits contre toutes sortes de dangers.

Au reste, plusieurs gens de bien, fideles & scauans, de nostre temps ont impugné cest abus abominable de la Cene du Seigneur, ou plustost ce detestable & execrable aneantissement, & du tout sacrilege trafique & marchandise du Sacrement de Iesus Christ. Aucuns de ces gēs de bien sont morts en nostre Seigneur: aucuns vivent encore, seruans a l'Eglise de Dieu. Il n'est point besoin que i'adiouste yci ce qu'ils en ont dit, veu qu'un chacun ha leurs liures entre ses mains. Je diray seulement ce mot, que tous ceux qui ont enseigné & approuué, que la Messe est vn sacrifice de purgatiō, voire que Christ luy-mesme est sacrifié en la Messe pour les pechez des viuans & des morts, n'ont pas bien diligēment cōsidéré la gloire & vertu de la Sacrificature, & du Sacrifice de nostre Seigneur Iesus. Car quant a la Sacrificature de Christ, saint Paul en a

Heb. 7. d. 24.
25.

pour interceder pour eux. Nous oyons yci que Iesus Christ demeure eternellement, & que pour ceste cause il ha vne sacrificature perpetuelle, & mesme qui ne peut estre nullement transferee a vn autre, & a laquelle nul autre ne peut succeder. Pourquoy donc les Papistes mettent-ils des prestres en la place de Christ? Cestuy nostre Sacrificateur est tousiours viuant, il maintient tousiours nostre cause, nous n'auons donc nul besoin d'autre sacrificateur ne prestre. Il s'ensuit, Car vn tel souuerain Sacrificateur nous conuenoit, saint, innocent, sans macule, separé des pecheurs, exalté par dessus les cieux. Et qui est le prestre qui s'attribuera auourd'huy ceci? Ces choses competent au seul Seigneur Iesus. Or est-il ainsi, qu'il est conuenable que le Sacrificateur du nouuau Testament soit tel, il s'ensuit donc qu'il n'y a autre Sacrificateur ne Prestre de l'Eglise des fideles que Iesus Christ. Au reste, quiconque pense estre prestre du nouueau Testament, il blaspheme & outrage Iesus Christ. Il s'ensuit derechef en ce que dit l'Apostre,

Heb. 7. d. 27.

Heb. 7. d. 27.

Lequel n'eust point necessite cōme les souuerains Sacrificateurs, d'offrir tous les iours sacrifices, premierement pour les pechez, puis apres pour ceux du peuple. Car il a fait ceci vne fois, s'estant offert soy-mesme. Mais les Prestres Papistiques offrent principalement pour eux-mesmes: ils ne peuuent donc estre prestres ou sacrificateurs du nouueau Testament. D'auantage, Iesus Christ s'est offert soy-mesme vne fois: nul donc ne le peut offrir. Et pour tant il est dit au seizieme du Leuitique, Et nul homme ne fera au tabernacle de conuenance, quād Aaron entrera pour faire reconciliation au Sanctuaire, &c. Comme s'il disoit, Ceste gloire n'appartiēt qu'au seul Mediateur Iesus Christ: & pourtant nul homme mortel ne la doit attribuer a soy. Or quant

du Sacrifice de nostre Seigneur Iesus Christ, iceluy mesme saint Paul Apostre des Gentils, dit ainsi, Tout Sacrificateur Leuitique assiste chacun iour, administrant & offrant souuentefois les mesmes sacrifices, lesquels ne peuuent iamais oster les pechez. Mais Christ ayāt offert vn seul sacrifice pour les pechez, est assis eternellement a la dextre de Dieu, attendant ce qui reste, iusques a ce que ses *Heb. 10. 6. 11.* ennemis soyent mis pour son marchepied. Car par *c. 12. 13. 14.* vne seule oblation il a consacré a perpetuite ceux qui sont sanctifiez. Nous oyons quelle est la nature, vertu, & efficace du sacrifice, ou de la mort du Seigneur Iesus. Il est mort vne fois, il a este vne fois offert, on ne le peut plus offrir: car par vne seule oblation il a suffisamment purgé tous croyans. En la religion Iudaique on offroit souuentefois, voire tous les iours des mesmes sacrifices, mais au nouveau Testament il n'y a qu'une oblation, tousiours salutaire & vtile a tous croyans: en sorte que il n'est point necessaire de la reietter. Car Iesus Christ est celuy Agneau de Dieu, qui oste le peche du monde: & qui plus est, lequel a purgé plenemēt par vne seule oblation tous les pechez du monde: & pourtant il est monté victorieux au ciel, afin que là il apparaisse tousiours deuant la face de son Pere, pour accomplir le nombre des fideles. Et pourtant l'Apostre dit puis apres, Où il y a plene purgation & remission des pechez, il n'y a plus oblatiō quelconque pour le peche, car elle n'est plus necessaire. Or au nouveau Testament il y a vne telle purgation, il ne faut donc plus faire oblation quelconque pour le peche, mais seulement vne commemoration, & sacrifices d'action de graces. Les saints Prophetes mesmes inspirez par l'Esprit de Dieu ont predit & annoncé ceci. Car il est dit au 3. chapitre de Zacharie, Voyci, dit le Seigneur, ie

fay venir mon seruiteur Germe : & sur vne pierre
sont sept yeux. Voyci, ie graueray son engraueure,
dit le Seigneur des armées , & effaceray l'iniquite
de ceste terre en vn iour . Car ce seruiteur, & ceste
pierre, ceste fleur ou racine, ou germe, c'est le Sei-
gneur Iesus, auquel seul tous les yeux des fideles re-
gardent. Il a este esleué en la croix, & l'engraueure
de ses playes a este ouuerte : il est mort, & a purgé
les pechez & offenses de tout le mōde en vn iour:
& pour ceste cause il a crié, Tout est accompli. Or
voyla quelle est l'ancienne, indubitable, & ca-
tholique foy de la sacrificature & du sacrifice
de nostre Seigneur Iesus Christ. Ce que les Pa-
pistes amenant, sont choses nouuelles, & contrai-
res a la vraye religion. Vray est que nous tous qui
croyons en Iesus Christ, sommes Prestes & Sacrifi-
cateurs, selon ce que dit sainct Pierre : mais ce n'est
point afin que nous offrions le corps & le sang de
Iesus Christ a Dieu le Pere : mais afin que nous, no^s
sacrifions nous-mesmes, & presentions des prieres
& spirituelles oblations. Cependant nous lisons au
Prophete, Le Seigneur a iuré, & ne se repentira
point, Tu es Sacrificateur eternellement selon l'or-
dre de Melchi-sedech . Et Iesus Christ luy-mesme
n'a point ordōné en l'institution de la Cene que les
Prestres feissent vne chose, & les laics vne autre:
mais il a dit vniuersellement a tous, Faites ceci en
memoire de moy. Il n'a point non plus ordōné, que
l'un print le Sacrement pour l'autre, mais s'offrant
a vn chacun a dit, Prenez, mangez : prenez, buuez
tous d'iceluy. Il est bien certain que nul n'est rassa-
sié de la viande que quelque autre prendra, quel-
que chose qu'il la prene au nom d'autrui. Et il ap-
pert qu'yci nous est proposee la nourriture de nos
ames, laquelle ia soit qu'elle soit proposee en si-
gne ou figure visible deuant nos yeux corporels,
toutes-

contessois elle est receüe par vraye foy au salut de nos ames . Mais qui fera celuy , tant hors du sens soit-il , qui pensera que la foy des croyans se puisse emprunter de son compagnon? Donc, que toutes les Messes & oblations Papistiques, soyent aneanties comme execrables . Car le seul Seigneur Iesus est ce Sacrificateur fidele de l'Eglise, & ce sacrifice vnique tousiours proufitable . Or la Cene est vne commemoration de ce sacrifice vne fois offert, en laquelle les fideles sont spirituellement rassasiez, & rendēt graces pour la refection qu'ils y prenēt, se sacrifiant eux mesmes , & louanges au nom de Dieu beneit eternellement.

De la question & source de la Transubstantiation.

CHAP. X.



EST E mal-heureuse determination donc de la Transubstantiation a cōfermé (comme ie commençoye a dire) ceste peruerse & meschante opinion du sacrifice du corps & du sang de Iesus Christ, ou pour mieux dire, l'a mise entre les mains des prestres, comme vn poinct gaigné & indubitable. Car c'est ce fondement sur lequel la Messe Papistique est principalement appuyee. La puissance du Pape estoit creüe lors, voire estoit quasi au plus haut estat . Car il regnoit desia en Occident: & plusieurs Eglises dependoyent de luy, comme d'un oracle Diuin, parquoy il eut telle puissance sur elles, qu'il voulut. Aucuns Euesques & Prelats des plus scauans, aucuns Docteurs aussi & precepteurs luy aiderent a son entreprinse. Car ils cōmencerēt a disputer de choses nouvelles, & a semer parmi l'Eglise des difficultez indissolubles, a scauoir quelques opinions de l'vnion, ou plustost transubstantiation du pain & du vin au corps &

au sang du Seigneur : item, de la vertu des paroles proferées par le Prestre : par laquelle le Seigneur estant tiré du ciel, descende entre les mains du Prestre : Finalement du miracle qui se fait en la transsubstantiation, & de la maniere indicible de la presence du corps & du sang de Iesus Christ. Mais quoy? Ceux qui ont suyui les Apostres, n'auoyent iamais songé vne seule penſee de telles questions : ains pluſtoſt auoyent fort ſimplement traitté en leurs Eglises, qui leur eſtoient commiſſes, & remonſtré quelle eſtoit l'vñion du corps de l'Eglise avec ſon chef Iesus Christ, & la participation mutuelle entr'eux : item, quelle eſt la foy en noſtre Seigneur Iesus, Redempteur du monde, quelle eſt la pureté de la parole Euangelique : d'auantage quelle eſt l'efficace de la foy, & du ſainct Eſprit beſongnant és cœurs des fideles, & quel eſt le myſtere & la raiſon du Sacrement, & combien eſt ineſtimable la charité de Dieu enuers nous. Or ceſte ſaincte & vraye ſimplicité, & ceſte doctrine vrayement Apoſtolique n'a peu plaire aux docteurs du dernier temps. Car il a fallu, que le ſecret d'iniquité ait eſte reuelé, & que l'ingratitude & meſchanceté de ce temps là & du temps ſuyuant ait eſte punie : car pour ceſte cauſe les eſprits des ſeauans ont eſte corrompus & abbaſſardis par questions peruerſes & inutiles : leſquelles mettans en auant & les expoſans, ont grandement troublé toute l'Eglise de Iesus Christ, & qui plus eſt, la deſtournans de la ſimplicité ancienne, ont obſcurci la gloire de Christ : & cependant ont procuré leur proufit particulier. L'Eglise ancienne & Apoſtolique a ſeulement eu eſgard & diligemment conſideré ceci en traittant des Sacremens : que toute la gloire fuſt donnée a Iesus Christ. Mais nos nouueaux Miſſotiers ont tellement

ment parlé du Sacrement du corps & du sang de Iesus Christ, qu'on cognoist euidentement a quoy ils ont regardé, & ce qu'ils ont cherché. Ils ont voulu totalement orner leur Prestriſe Papiſtique, & donner de grandes dignitez aux Prestres, & par maniere de dire, les honorer comme dieux, voire en telle ſorte que finalement ils euſſent plene domination & puissance abſoluë ſur toutes choſes. Mais certes nous deuons bien eſtre marris, de ce que par la ruze de Satan eſt aduenü, que ce qui auoit eſté donné par le Sauueur Iesus Christ pour vnir tous les fideles, a engendré des diſſenſions ſi mortelles.

Or les premiers commencemens de ces debats & diſſenſions ont leué la teſte quelques annees apres le temps de Charlemaigne, ſous le regne de Charles Roy de France nepueu de Charlemaigne, l'an de noſtre Seigneur 840. du temps que Rabanus florifſoit en Allemaigne. Car en ce temps-là meſme vn certain Prestre & moine nommé Bertramus, fort ſcauant és ſainctes Eſcritures, & eloquêt, & non point moins excellent en ſaincteté de vie qu'en doctrine, auoit bruit en France. Le Roy & toutes gens de bien l'auoyent en grande reputation, a cauſe de ſon ſcauoir ſingulier, & de la bonne vie qu'il menoit. Or a la requête du Roy il eſcriuit vn liure plein de grande erudition du corps & du ſang du Seigneur: par lequel il appert manifeſtement, qu'on commençoit tant ſeulement en ce temps-là a debattre, que les paroles de la Cene, aſcauoir, Ceci eſt mon corps, Ceci eſt mon ſang, doyuent eſtre expoſées realement & a la verité ſans aucun myſtere, & que les ſacrifices que les Chreſtiens y font, c'eſt ſans aucune figure ou couuerture, & par vne manifeſtation ouuerte de la verité. D'autre part qu'il y en auoit d'autres qui

croyoyent que ces choses sont comprinses sous quelque figure mystique, & qu'il y a difference entre ce qui apparoit aux sens corporels, & ce que la foy regarde. Le Roy donc tres-chrestien au milieu de ces opinions tant diuerses, desirant entendre la verité, proposa deux questions a ce bon & scauant personnage Bertramus. La premiere estoit telle : Ascauoir si le corps & le sang de Iesus Christ, qui est prins en l'Eglise des fideles, se prend par la bouche a la verite, ou si cela se fait par mystere. La seconde estoit : Ascauoir si ce que les fideles prennent par la bouche en l'Eglise par les mysteres des Sacremens, est ce mesme corps, qui est nay de la vierge Marie, & qui est assis a la dextre du Pere. Voulant donc faire responce a la premiere question il definiſt en premier lieu que c'est que figure & verité. Figure (dit-il) est vn ombrage, monstrant par quelques couuertures ce a quoy il tend. Comme quoy ? Quand nous voulons parler de la parole, nous la nommons pain : comme Iesus Christ parle en l'Euangile, disant : Je suis le pain de vie qui suis descendu du ciel. Ou quand il s'appelle vigne, & nomme ses Apostres ceps. Car toutes ces façons de parler declarent & signifient vne autre chose. Et a l'opposite, Verité est vne demonstration de la chose manifeste, nullement couuerte d'aucunes figures ou ombrages, mais produite par significations pures & ouuertes, & pour dire plus clairement, naturelles. Comme quand nous disons : Iesus Christ est nay d'une vierge, il a souffert, il a este crucifié, mort & enseveli. Car rien n'est yci couuert de figures donnans ombrages : mais la verité du fait est demonſtree par significations de paroles naturelles : & ne faut point yci entendre autre chose que ce qui est dit : mais il n'est pas ainsi des autres. Car Iesus Christ n'est point substantiellemēt pain

ne vigne, ne les Apostres ceps. Et pourtant la figure est yci monstree & la verité és autres, c'est à dire, vne signification nue & ouuerte. Ayant ainsi exposé ces choses, il vient puis apres à respondre à la question en ceste sorte: Si ce mystere n'est point fait sous quelque figure, comment le pourra-on proprement appeler mystere? Car ce en quoy il n'y a rien caché ou couuert, ne peut estre nommé mystere: ne ce qui n'est point eslongné des sens corporels, ne ce qui n'est point couuert de quelque voile. Or il est manifeste que ce pain, qui par le ministere du Prestre est fait le corps de Christ, monstre vne autre chose par dehors aux sens humains: & crie vne autre chose dedans aux esprits des fideles. Au dehors la forme du pain telle qu'elle estoit au parauant, est mise deuant les yeux, la couleur est monstree, & la saveur goustee: mais au dedās on y denonce vne autre chose beaucoup plus precieuse & excellēte: car elle est celeste & Diuine: c'est à dire, le corps de Christ nostre Sauueur y est monsté: lequel n'est point regardé, ne prins, ne mājé par les sens charnels, ains par le regard de l'esprit fidele. Le vin aussi, lequel par la consecration du Prestre est fait Sacrement du sang de Christ, monstre vne autre chose par dehors, & en contiēt vne autre au dedās. Car que peut-on veoir autre chose en l'apparence exterieure, que la substance du vin? Gouste-le, tu auras le goust du vin: flaire-le, tu n'y apperceuras qu'une senteur de vin. Regarde-le, tu y verras couleur de vin. Mais si tu le consideres interieurement, alors tu n'y apperceuras plus de liqueur de vin: mais les esprits des fideles sentent la liqueur du sang de Christ, quād ils en goustēt: ils le recognoissent, quād ils le regardent: & l'approuuent, quand ils le flairent. Or puis q nul ne peut nier que la verite ne soit telle, il appert q ce pain & ce vin sont

le corps & le sang de Iesus Christ par figure. Car l'apparence de la chair n'est point cognüe en ce pain selon ce qui y est veu : & en ce vin l'eau du sang escaillé n'est point monstree : & toutefois apres la consecration mystique il n'est plus appelé ne pain ne vin , mais corps & sang de Iesus Christ. Et derechef : Ceux qui pensent , que ces choses se facent en verite , & non point en figure , contredisent apertement aux Escritures des saincts Peres. Car sainct Augustin , qui est le principal docteur de l'Eglise , dit ainsi au troisieme liure De la doctrine Chrestienne : Si vous ne mangez (dit le Sauueur) la chair du Fils de l'homme , & ne buuez son sang , vous n'aurez point vie en vous : il semble aduis qu'il commande vn cas enorme & meschant. C'est donc yne figure , commandant que nous deuons communiquer a la passion du Seigneur , & imprimer par ce mystere en la memoire de nostre esprit avec reuerence & certitude & grande consolation , que sa chair a esté crucifiee & nauree pour nous. Nous voyons que cest excellent docteur dit que les fideles celebrent les mysteres du corps & du sang de Iesus Christ sous figure. Car il dit que manger sa chair & boire son sang charnellemēt , c'est le faict d'vn meschant , & non point d'vn Chrestien. Du nombre desquels estoyēt ceux , qui selon qu'il est dit en l'Euangile , entendoient les paroles du Seigneur charnellemēt , & non point spirituellement : & pour ceste cause le laisserent là , & n'alloyent plus avec luy , & ce qui s'ensuit.

Quant a la seconde question , il respond ainsi : Nous disons qu'il y a grande difference entre le corps , auquel Iesus Christ a souffert , & le sang , lequel estant en la croix , il a espandu de son costé : & ce corps , qui est tous les iours celebré par les fideles au mystere de la passion de Christ , & ce sang qui est prins par la bouche des fideles , & qui
est

est mystere de ce sang, par lequel tout le monde a este racheté. Car ce pain & ce bruuage ainsi qu'ils sont apperceus par les sens externes ne sont point le corps & le sang de Christ: mais selon ce qu'ils fournissent la substance de vie spirituellement. Mais ce corps, auquel Iesus Christ a souffert vne fois, ne representoit point autre apparence, que celle en laquelle il consistoit. Car ce corps estoit vraiment ce qu'on voyoit, ce qu'on touchoit, ce qu'on crucifioit, & ce qu'on enseuelissoit. Semblablement ce sang sortant de son costé, estoit veritablement son sang ne cachant point quelque autre chose au dedans, ains estant a la verite ce qu'il apparoissoit au dehors. Donc le vray sang decouloit du vray corps: mais maintenant le sang de Christ, que boyuent les fideles, & le corps qu'ils mangent, sont vne chose en apparence, & vne autre en signification: vne chose en ce qu'ils nourrissent le corps de viande corporelle, & vne autre en ce qu'ils rassassient les esprits, de substance de vie eternelle. Parquoy ce corps & ce sang qui est manié en l'Eglise, est bien different de ce corps & de ce sang, lequel on cognoit maintenāt estre glorifié au corps de Christ par la resurrection. Le premier est vn gage & figure: le second est la verité elle mesme. Car le premier se manie iusques a ce qu'on soit parvenu a l'autre. Et quand on est parvenu au second, le premier est osté. Il appert donc qu'il y a grande difference entre-deux, autant qu'il y a de difference entre vn gage, & la chose pour laquelle le gage est donné: autant aussi qu'il y a de difference entre vne image, & la chose, de laquelle elle est image, & entre la figure & la verité. Nous voyons donc qu'il y a grande difference entre le mystere du sang & du corps de Christ, lequel les fideles prennent maintenant en l'Eglise, & celuy qui a prins chair de la vierge Marie, qui a souff-

N. i.

fert, qui a este enseveli, qui est ressuscité, qui est monté au ciel, & qui est assis a la dextre du Pere. Car ce que nous faisons maintenant en la voye ou chemin, on le doit prendre spirituellement: d'autant que la foy croit ce qu'elle ne voit point, & repaist l'ame spirituellement, & resjouit le cœur, & donne vie eternelle & incorruption: veu qu'on ne regarde point a ce qui nourrit le corps, ni a ce qui est brisé des dents, ni a ce qui est rompu par morceaux: mais a ce qui est prins spirituellement en foy. Or ce corps, auquel Iesus Christ a souffert & est ressuscité, a este son propre corps, prins du corps de la vierge Marie, palpable & visible mesme apres la resurrection, comme luy-mesme dit a ses Apostres: Pourquoi estes-vous troublez? & pourquoy montent doutes en vos cœurs? Voyez mes mains & mes pieds; car ce suis-je moy-mesme. Tâchez-moy, & voyez: car vn esprit n'a chair ni os, ainsi que vous me voyez auoir. Il n'y a nulle figure en ceci, ne signification aucune: mais vne pleine manifestation de la verite: & les croyans desireront la veüe d'icelle, d'autant qu'il est nostre chef: & nostre desir sera assouui quand nous l'aurons veu. Mais en cestuy-ci qui est manié & tasté par mystere, il y a figure non seulement du propre corps de Iesus Christ, mais aussi du peuple croyant en Iesus Christ. Car il porte la figure de tous les deux corps, ascauoir de celui de Christ, qui a souffert, & est ressuscité, & du peuple regeneré en Christ par le Baptisme, & viuifié des morts. Adioustons encore ceci, que ce pain & ceste coupe, qui sont appelez le corps & le sang de Christ, representent la memoire de la mort & passion du Seigneur, comme luy-mesme a dit en l'Euangile: Faites ceci en memoire de moy. Ce que saint Paul exposant, dit: Toutefois & quantes que vous mangerez de ce pain, & beurez de ceste coupe,

vous

Luc 24. f. 38.

vous annoncerez la mort du Seigneur, iusques a ce qu'il viene. Nous sommes enseignez par le Sauueur, & par son Apostre saint Paul, que ce pain & ce vin qui est mis sur la table, y est mis en figure & memoire de la mort du Seigneur: afin qu'il reduise en memoire presente ce qui a este fait, long temps y a: & afin qu'ayans souuenance de sa passion, nous soyons faits participans par icelle de la grace Diuine, par laquelle nous sommes deliurez de la mort. Et qu'on ne pense point, pource que nous disons ceci, que les fideles ne prennent point le corps & le sang du Seigneur au mystere du Sacrement: veu que la foy prend ce qu'elle croit, & non pas ce qu'on peut veoir deuant les yeux: pource que c'est vne viande spirituelle, & vn spirituel bruuage nourrissant l'ame spirituellement, & donnant vie de rassasiement eternal: comme le Sauueur mesme louant ce mystere, dit: C'est l'esprit qui viuifie: la chair ne proufite de rien.

Nous auons mis ceci bien au long du liure de Bertramus, & adiousté au nostre: afin qu'on cognust qu'il n'y a pas long tēps, qu'aucuns docteurs ont decliné a l'intelligence charnelle, & qu'ils n'ont point entēdu les locutions mystiques, & que par ce moyen ils ont pollū ces purs mysteres. D'auantage qu'il y a tousiours eu quelque reste de la simplicité Apostolique en l'Eglise. Car on peut clairement recueillir ceci de l'opinion de ce Bertramus: lequel a prins des saintes Escritures, & des liures des saintes Peres, ce qu'il a respondū au Roy. Il n'a point sceu, ou parauenture il n'a point voulu scauoir, & mesme il a reietté ces questions friuoles & difficiles: desquelles on commença a disputer bien tost apres entre les scauāns d'Italie & de France. Il y auoit aussi de ce tēps-là & sous ce mesme Roy, vn certain Philosophe, nommé Iehan Lescot

homme docte en la langue Grecque & Latine, scauant es sainctes Escritures, renommé en innocence, & sainctete de vie: ce que tous les Historiens d'un mesme accord ont recité de luy, ascauoir, Sabellicus, Raphaël, Platine, Vincent, Antoninus, & tous les autres. Il auoit este auditeur de Beda, ou des disciples de Beda: & lors qu'il estoit en France, il composa vn liure Du corps & du sang du Seigneur: auquel il a franchement monstré par les Escritures & sentences des saincts Peres, quelle estoit sa foy, ayant vne mesme opinion & doctrine que saint Augustin, & telle que Bertramus a enseignee. Sabellicus adiouste qu'aucuns sont d'opinion que ce Lescot institua l'vniuersite de Paris. Toutefois il est plus vray-semblable que ce fut Charlemaigne, par le moyen de cestuy Lescot, & d'autres, ascauoir Alchuinus, Claudius & Rabanus, qui veinrent d'Escoffe, & lisoient a Paris publiquement. Il semble que Guaguin est presque de ceste opiniõ, disant que Lescot fut enuoyé a Paue. Vincent en son miroir historial recité de ce Lescot, qu'Elfredus Roy d'Angleterre, pour le bruit de son grand scauoir, l'attira en Angleterre: & là instruisant les petis enfans, il fut blessé par iceux de plusieurs coups de caniuets, & mourut en l'Abbaye de Melbrich, où il tenoit eschole. Au demeurant, les eglises des Gaules estoient tellement instruites & abbruees de la verite touchant les mysteres de Bertramus & de Iehan Lescot, par les liures de Bertramus & de Lescot, que plusieurs d'entr'elles reiettoient les docteurs enseignans ceste charnelle opinion. Il y en auoit aussi assez, qui cependant ne vouloyent point receuoir les locutions mystiques ou figurees.

Car enuiron l'an du Seigneur 900. vn certain Paschasius escriuit vn liure Du corps & du sang du Seigneur, amassé de diuers docteurs: auquel il
assembla

assembla beaucoup de choses saintement dites, lesquelles sembloient fauoriser a ceste lourde & charnelle opinion. Parquoy les haines & menees des parties croissoient de iour en iour, & de plus en plus : & les vns estoient du parti de Lescot, & les autres de Paschasius : & il n'y auoit personne, qui appaisast la noise, en proposant manifestement la verite. Car les Euesques qui deuoyent faire cela, estoient trop addonnez a ambition & auarice : & pour ceste cause estoient du tout endormis es choses spirituelles, & principalement les Papes, qui tenoyent les plus haut degrez. Car en ce temps-là plus qu'en nul autre, ils combattoient pour la domination : & qui pis est, ils s'empoisonnoient l'un l'autre : en sorte que depuis Charles le Chauue iusques a l'Empereur Henri troisieme de ce nom, qui sont seulement 165. ans, il y a eu plus de Papes a Rome, qu'il n'y a eu depuis Tybere Cesar, iusques a Iouianus, qui sont 330. ans. Et toutefois entre ces deux derniers nommez Empereurs il y en eut plusieurs, qui furent mis a mort par la cruauté des tyrans, pour la confession du nom de Iesus Christ : cependant on n'en conte point de tout ce temps-là, que 34. & quant a ces Papes ambitieux, on en conte 43. Mais combien pensons-nous que fust diminuee la vraye religion en ces troubles, & au milieu d'une si grande nonchalance des pasteurs, voire en vne si manifeste iniquité & impieté ? A Rome les choses estoient venues iusques là, que des diables & non point des hommes occupoyent & gouuernoient ce saint siege. Qu'on lise es histoires les beaux faits d'Estienne, de Sextus, de Formosus, de Theodorus 2. de Sergius 3. de Iehan 10. de Iehan 12. de Syluestre 2. de Benedictus 8. & on dira, qu'a grand peine y eut iamais en tout le monde des garnemens plus meschans, plus dissolus, plus cruels, plus infames, plus abo-

minables & plus defesperez en toutes meschancetez.

Au reste, enuiron l'an du Seigneur 1020. il y auoit en France vn homme saint & scauant, nommé Berengarius, natif du pays de Touraine, & estoit Archidiacre d'Angiers. Iceluy entreprint de maintenir l'opinion, que Bertramus & Lescot auoyent enseignee aux eglises Gallicanes, cent septante ans au parauant, & prinſes des saintes Escritures, & des sentences des saints Peres : laquelle opinion ledit Berengarius vouloit soustenir contre ceux, qui suyuant Paschasius debatoyent, qu'il n'y auoit plus de pain ne de vin en la Cene du Seigneur : mais qu'ils estoient transmuez au vray & naturel corps & sang du Seigneur. Or il ne vouloit pas affermer (ce que plusieurs luy attribuent) que les fideles ne prennent autre chose en la Cene que les signes nuds, ascauoir le pain & le vin. Car il a creu que les fideles estoient repeus spirituellement en la Cene du vray corps & sang du Seigneur en vie eternelle : comme la veritable & infallible Escriture & mesme S. Augustin fidele docteur de l'Eglise, l'a enseigné. Il ne croyoit pas que la substance du pain fust conuertie en la substance du corps de Christ, ou que ce corps peust estre tiré du ciel, ou qu'il fust necessaire de le tirer : mais quant au mystere il l'a plenement reconnu & enseigné. Je ne di rien yci en faueur de ce personnage, pareillemēt ie ne forge rien du mien : mais seulement ie maintien la verite & innocence. Car il y a encore quelques lopins de l'opinion de Berengarius, esquels entre autres choses est ainsi dit : Le sacrifice de l'Eglise consiste en deux choses, & se fait en deux choses : l'une est visible, l'autre est inuisible : l'une est le Sacrement, l'autre est la verite du Sacrement : laquelle verite toutesfoiſ, ascauoir le corps de Christ, si elle estoit deuant

les yeux, elle seroit visible : mais d'autant qu'elle est esleuee au ciel, & assise a la dextre du Pere, ne pourra estre remuee du ciel, iusques au temps de la reparation de toutes choses, comme dit saint Pierre Apostre de Iesus Christ. Car la personne de Christ consiste en deux choses, d'autant qu'il est Dieu & homme : mais le sacrement de la table du Seigneur est fait de pain & de vin, lesquels mesme estans consacrez ne changent point de nature, ains demeurent en leurs substances, ayans similitude avec les choses, desquelles elles sont sacremens. Toutes ces paroles se lisent en Laufrancus Euesque de Canturbie, au nom de Berengarius. Or ie vous prie, qu'a-il dit yci, que l'Ecriture n'ait dit auparavant? & mesme saint Augustin docteur de l'Eglise? Car il recognoit au Sacrement le signe & la chose signifiee : lesquels il dit estre conioints par mystere & similitude, & non par conuersion naturelle. Car toutes les anciennes Eglises Apostoliques ont confessé que les substances des signes demeurent. Icelles mesmes ont enseigné, que le vray corps du Seigneur ne pouuant estre tiré hors du ciel, est assis a la dextre du Pere iusques au temps de la reparation de toutes choses, & que cependant nous participons de son corps par foy, & l'operation du saint Esprit, qui besongne en nous. Et certes plusieurs Eglises des Gaules aduouoyent l'ancienne doctrine des Apostres, & par ce moyen suyuoient Berengarius : cependant il y en auoit d'autres assez, qui maintenoyent l'opinion contraire : entre lesquels y auoit vn certain Italien, nommé Laufrancus, qui conduisoit tout cest affaire. Il auoit este premierement Abbé de Condon : & depuis fut Archeuesque de Canturbie. De son temps il estoit estimé le plus excellent en Dialectique. Rogerius & Guimondus s'adioignirent avec luy, & aucuns autres, ausquels il sem-

N. iiii,

bloit que la prestrie Papistique n'estoit point assez honoree par la confession de Berengarius. Ils desiröyent donc qu'il feist vne confession plus ample.

Durant ces troubles l'Empereur Henri enuoya d'Allemagne a Rome vn certain Bruno, homme assez scauant, & qui n'estoit point des plus mauuais. Cestuy Bruno print avec soy en Lorraine vn moyne de Tulles, nommé Humbert, homme assez lettré. Or Bruno estant venu a Rome, fut fait Pape, & appelé Leon 9. & là feist son moyne Cardinal: avec ce il print avec soy vn autre moyne de Clugni, appelé Hildebrand, auquel il donna tout incontinent l'Eglise de saint Paul en gouuernement, afin qu'il fut comme compagnon du siege Apostolique avec le Pape: veu que l'vn presidoit au temple de saint Pierre, & l'autre de saint Paul. Les ennemis & contraires a l'opinion de Berengarius demanderent a ce Pape Bruno, autrement appelé Leon, qui estoit de soy homme simple, mais il estoit entourné de conseilliers fins & cauteleux, vn Concile, auquel on deust assouppir & esteindre l'heresie de Berengarius, & confermer ceste opinion charnelle qu'ils auoyent: & de-fait ils impetrerent ce qu'ils demandoyent. Car les Abbez & Euesques furent assemblez a Rome: en laquelle assemblee apres que les lettres de Berengarius eurent este leuës par vn certain clerc de Reins, par lesquelles il approuuoit l'opinion de Iehan Lescot: & reprouuoit celle de Paschasius: on prononça sentence de condamnation contre Berengarius, par laquelle on le priuoit de la cõmunion de l'Eglise. Puis apres se leua Laufräcus Abbé de Condon: & pource que les lettres que Berengarius luy auoit escrites, auoyent donné suspicion a aucuns qu'il y auoit complot & intelligence secrette entr'eux deux: ledit Laufrancus s'en purgea

pürgea, & exposa sa foy laquelle tous approuverent incontinent. Or voyci quelle estoit sa foy : le croy que les substances terriennes, lesquelles par le ministere du Prestre sont diuinemēt sanctifiees en la table du Seigneur, sont aussi conuerties en l'essence du corps du Seigneur par vne façon innarrable, incomprehensible & miraculeuse, & par le moyen de la Souueraine puissance : cependant toutefois les especes & quelques autres qualitez des choses sont reseruees, afin que ceux qui receuront les sacremens, n'ayent en horreur les choses crues & sanglantes : & afin que les fideles recoyuent plus amples loyers de leur foy, entendant neantmoins que cependant que le corps du Seigneur est au ciel en la dextre de son Pere, qu'il est là immortel, ou entier, incorruptible, non rompu, ne diuisé, ne blessé : en sorte qu'on peut dire en verité que nous prenons ce mesme corps qui est issu de la Vierge, & toutefois ce n'est point ce mesme corps. C'est bien le mesme quāt a l'essence & propriete & vertu de la vraye nature : mais si on considere le pain & l'espece du vin & autres choses ci dessus cōprinſes, ce ne sera point ce mesme corps. Voyla quelle est la confession de Laufrancus. D'auantage en ce Concile de Rome fut assigné vn autre Concile a Vercel : lequel fut assemblé en Septembre : & y presidoit le Pape Leon 9. qui estoit l'an apres la natiuite de Iesus Christ 1051. Berengarius y fut appelé, toutefois il n'y veint point pource qu'il voyoit que ses aduersaires faisoient toutes ces menees pour luy preiudicier. Laufrancus donc eut l'audiuit en ce Concile. Premièrement on leut le liure de Iehan Lescot, & fut condamné. Puis apres on declara l'opinion de Berengarius, & fut aussi condamnée. Consequemment fut ouye l'opinion de Laufrancus, & fut approuuée par la voix de tous. Il y auoit là deux clercs,

enuoyez par Berengarius au Concile : lesquels n'eurent pas si tost ouuert la bouche pour defendre & excuser Berengarius, qu'ils furent enuoyez en prison. Car les Romanisques auoyent desia apprins a disputer par prisons, feu & glaue.

Toutefois les François & Gaulois, qui auoyent apprins la verite sous Lescot & Berengarius, ne se soucioient pas beaucoup de la determination & tyrannie du Pape. Car plusieurs Angeuins se trouuerent a Verceil, & contredirent au Concile, & approuerent l'opinion de Berengarius. Ils en firent autant a Tours. Apres la mort de Leon 9, succeda Victor, qui estoit aussi Allemand, lequel a la persuation des siens assemble semblablement vn Concile a Florence : auquel entre autres choses, il conferma la determination du Concile de Verceil : & delibera d'enuoyer vn ambassadeur a Tours. Or il y enuoya cest Hildebrand, qui assemblea tout incontinent vn Concile, & commença du premier coup a traicter la matiere du sacrement. On donna puissance & autorite a Berengarius de maintenir son parti. Mais d'autant qu'il scauoit bien de quelle ruse & cautelle les Romanisques procedoyent contre luy, pensant que ce ne luy seroit pas chose deshoneste de faire le fin avec les fins, ne voulut respondre autre chose en tout ce discours, sinon qu'il se tenoit a l'opinion de l'Eglise catholique. Par ceste response il se despescha plustost du Concile & des Ambassadeurs du Pape, qu'il negarda vne liberte digne d'un confesseur de Iesus Christ.

A ceste cause on assemblea derechef vn autre Concile en la ville de Rome, sous le Pape Nicolas 2. de ce nom l'an 1058. Berengarius y fut appelle. Il s'y trouua : toutefois il ne s'y porta comme il deuoit. Car apres qu'on luy eut commandé de declarer & defendre la verite qu'il auoit confessee, il de-

il demāda au Pape Nicolas, qu'il luy donnast par escrit de mot a mot la foy qu'on devoit tenir. La charge de cela fut donnee au Cardinal Humbert, qui estoit de Bourgongne, ou de Lorraine: lequel mit par escrit & recita les mots de la foy Romaine: puis apres par le consentemēt de tous les donna a Berengarius pour les lire & cōfesser. Berengarius print ceste confession de foy, & cōme on dit, il la recita publiquemēt, & se desdit, prononçant ceste palinodie ou retractation absurde, laquelle a este depuis mise aux decrets. Or voyci quelle est ceste retractation: Le Berengarius, indigne Archidiacre de l'Eglise d'Angiers, cognoissant la vraye foy Apostolique & catholique, reiette & deteste toute heresie, & principalemēt celle, de laquelle i'ay este diffamé iusques a present: laquelle afferme que le pain & le vin, qui sont mis sur l'autel, ne sont autre chose que sacrement apres la consecration, & non point le vray corps & le vray sang de nostre Seigneur Iesus Christ, & qu'ils ne peuvent estre sensuellemēt maniez ou rōpus par les mains des prestres sinon au seul sacremēt, ou brisez par les dents des fideles. Et ie consens au saint siege Romain & Apostolique, & proteste de cœur & de bouche de tenir la mesme foy des sacremēs de la Messe du Seigneur, que le saint Pere Pape Nicolas & tout ce saint Concile a voulu estre gardee par autorite Euāgelique & Apostolique, & laquelle il m'a cōfermee: ascauoir q̄ le pain & le vin q̄ sont mis sur l'autel, sont non seulemēt sacrement apres la consecratiō, mais aussi le vray corps & le vray sang de nostre Seigneur Iesus Christ, & qu'ils sont maniez & rompus & brisez par les dents des fideles sensuellemēt, & non seulemēt par sacremēt: mais aussi en verite: iurant par la sainte & coessentielle Trinite, & par ces saints Euangiles de Iesus Christ. Et quant a ceux qui contreniendrōt a ceste foy, ie

Ies prononce dignes d'excommunication eternelle avec toutes leurs doctrines & adherens. Que si moy mesme ie presume ci apres de sentir & prescher au cōtraire ie me soumetts a la rigueur des Canōs. Ayant leu & releu ceci, ie l'ay sousigné. Voyla quelle est la retractation de Berengarius de mot a mot. Or le Pape Nicolas ioyeux de la conuersion de Berengarius, enuoya le sermēt qu'il auoit fait par les villes d'Italie, de France & Allemagne, & a tous les lieux où l'opinion de Berengarius estoit paruenue. Et certes plusieurs furent scādalizez de la pusillanimité de Berengarius: & d'autre part ceux du parti du Pape furent corroborez, & le nombre d'iceux creut d'auantage. Or Berengarius estant pressé d'un remors de conscience, a cause qu'il auoit nié la verite, repraint courage, & commença derechef a maintenir & prescher sa premiere opinion entre les siens en France.

Cependant Hildebrand Cardinal sous l'autorite du Pape Nicolas fait la guerre aux Normans en la Pouille: & ceste guerre finie il en dressa vne autre contre Cadoul pour le Pape Alexandre, lequel il auoit fait Pape, en sorte que pour les bruits de guerre on cessa de traiter de la matiere du Sacrement. Or apres que Hildebrand eut occupé la Papauté, il assembla en l'Eglise de Latran vn Concile, où il condamna derechef Berengarius d'heresie. On dit que cela fut fait l'an du Seigneur mil septente & neuf. Et sur ceci il y en a aucuns qui disent que Berengarius laissant l'estude, donna tous ses biens aux pources, & depuis gaigna sa vie par le traual de ses mains. Mais ie pourroye parler plus amplement de cest Hildebrand, appelé Gregoire septieme, selon que les histoires en font mention, voire dire des choses meschantes, abominables, & indignes d'estre recitees; toutesfois puis q̃ sa vie est imprimee & descrite

erite par Beno Cardinal de Rome, il m'a semblé bon de ne mesler point vne hïstoire des choses si execrables avec ce que nous auons yci a reciter. L'Abbe d'Auspourg fait mention aussi de ce monstre en ses chroniques, auxquelles ie croiroye plustost qu'a Sabellicus & Platine.

Or apres la condamnation de Berengarius, comme ainsi soit que le monde estant sur la derniere vieillesse, l'estat de l'Eglise fut grandement troublé, & que la religion oppressee chancellast a cause des discors continuels qui estoient entre les Papes & les Empereurs, & que les renommes Eglises d'Asie & d'Aphrique n'eussent plus a quoy se tenir en fermete, pour les courses & assaux des Turcs & Sarrazins, d'autant que nouueaux ordres & regles naissoient de iour en iour, a la fin on parueint a ceste Transsubstantiation, de laquelle nous auons parlé: & ce pource que les docteurs & pasteurs du peuple auoyent mis en leur fantasie, que rien n'estoit impossible a la vertu & puissance Diuine, & que ces paroles de Iesus Christ, Ceci est mon corps, sont si claires & manifestes, que nul n'y pouuoit contredire, ne les mettre au rang des paroles figurees. Ils affermerent donc publiquement & hardiment, que le Seigneur ne donna a ses disciples en la Cene du pain & du vin, mais en lieu d'iceux son vray corps, en l'espece, ou sous l'espece du pain, & son vray sang en l'espece du vin, ascauoir d'autant que les sultances des signes estoient renuersees par la vertu des paroles, & muees ou transsubstantiees au corps & au sang, & qu'il ne restoit rien aux signes que l'espece & apparence des accidens, lesquels consistent miraculeusement, n'estans point soutenus d'aucun suiet: d'auantage, que le corps mesme du Seigneur n'est point contenu en lieu au sacrement, quelque vray & charnel qu'il soit, & son sang vray & naturel, & n'est point

limité par l'apparence des signes, & toutesfois il est vraiment corps en l'hostie de l'autel, comme il a souffert en la croix, & nonobstant il n'y est point present localement, mais selon vn moyen propre a ce sacrement, lequel finalement ils disent estre inexplicable. Or ceste doctrine de la Cene du Seigneur nouuelle & embrouillee, a este diligemment ornee par aucuns autheurs du nouveau temps, ascauoir par Hugo de saint Victor, Pierre Lombard, Gratian, & aucuns autres. Or Gratian estoit en bruit sous Friderich Barberousse, environ l'an de nostre Seigneur mille cent cinquante, ou mille cent septante, auquel temps on dit, que Pierre Lombard a escrit ses sentéces. Il estoit moine de l'ordre de saint Benoit, natif de Boulongne. Et Pierre Lombard fut Euesque de Paris, docteur en Theologie. Tous deux ont este des pilliers excellens de la religion Papistique. Car il n'y en a point eu encore autres deux en tout le monde, qui ayent si fort auancé la Papisterie. Tous d'un accord receuoient leurs liures avec grand applaudissement. Car il sembloit auis qu'il y eust en iceux vn sommaire de toute la doctrine Chrestienne, tiré des saints peres, & des ordonnances Papales. Et cependant les precepteurs & pasteurs des peuples auoyent merueilleusement grand faute de bons autheurs. Car s'il y en auoit aucuns qui fussent eschappez de la rage des Gots, encore estoient ils cachez dedans les librairies des monasteres de saint Benoit. Parquoy d'autât que ces ramasseurs auoyent ceste persuasion, qu'il n'y auoit plus de reste aucun autheur Ecclesiastique, quand ils en pouuoient rencontrer vn, ils le receuoient avec grande auidite. Toutesfois on cognoist bien qu'ils n'ont pas tousiours fidelement recité les sentences des anciens: & que souuent on a attribué a des autheurs anciens, ce que toutesfois ne sentoit pas fort son antique

antiquite ne simplicité . Finalement le Pape Innocent troisieme de ce nom , mit fin a toutes ces choses, lequel certes a este vne peste horrible a l'Eglise de Dieu, & a la verite Apostolique. Car il a bien osé manifestement adiouster aux douze articles de la foy, le treizieme, ascauoir l'article de la trās substantiation . Car au liure de la souueraine Trinite & foy catholique, en la Decretale, laquelle se commence, *Firmiter credimus*, il a ainsi déterminé, Il y a vne seule Eglise vniuerselle des fideles, hors laquelle nul n'est nullement sauué: en laquelle IESVS CHRIST est ensemble le Sacrificateur & le sacrifié : le corps & le sang duquel sont véritablement contenus au sacrement de l'autel sous les especes de pain & de vin: le pain est transsubstantié au corps, & le vin au sang par puissance diuine: afin que pour parfaire le mystere d'vnite, nous de nostre costé receuions du sien ce que luy a prins du nostre . Et nul ne peut faire ce sacrement, sinon le prestre, qui sera deuëment ordonné selon les clefs de l'Eglise, lesquelles Iesus Christ luy-mesme a données a ses Apostres & a leurs successeurs . On dit q̄ ceste Decretale fut composee enuiron l'an de nostre Seigneur mille deux cens & quinze, & publiee au Concile de Latran, auquel estoient presens les Patriarches de Constantinople & de Ierusalem, cōme on dit, & bien septâte Archeuesques, & quatre cens Euesques, & douze Abbez & prieurs cōuentuels environ huit cens, & ambassadeurs de plusieurs Rois y furent enuoyez, pour consulter cōment ou pourroit repousser les violences des Turcs & Sarrazins. Or cest article de la Transsubstantiation trouua plus de foy & autorite au monde par ce moyen, d'autant qu'on disoit que plus de gens auoyent assisté au Concile . Car il y en a de si fols, qui pensent que ce Concile de Latran, & ce Symbole qui'y fut composé, doit estre autant estimé que le Sym-

bole du Concile de Nicee. Et ne s'en faut point esbahir, veu qu'il esleue iusques au plus haut degre la prestrie Papistique. Or cestoit ceste belle Helene, pour laquelle ils auoyent si asprement combattu desia par l'espace de plus de trois cens ans. Toutefois nul n'osoit contredire, non pas ouurir la bouche contre ce decret, s'il n'eust voulu estre tout soudain reputé pour heretique. Ainsi l'erreur & superstition ont finalement emporté le pris.

Que la doctrine Papistique de la Transsubstantiation est directement contraire a la doctrine de l'Eglise ancienne.

CHAP. XI.



R, si nous nous voulons yci vn peu arrester, & conferer ceste nouuelle doctrine de la Transsubstantiation avec la doctrine de l'Eglise ancienne, nous dirons qu'elles sont directement repugnantes. Car en premier lieu les Papistes debattent que les paroles de la consecration, ascauoir, Ceci est mon corps, sont simples & claires. Ils font ceste illation, La verite a simplement dit, Ceci est mon corps, & pourtant ce qu'elle a dit, est entierement vray. Parquoy ce qui auoit este pain, quand il le print, estoit son corps quand il le donna. Le pain donc estoit conuerti en son corps, & le vin en son sang. Voyla les propres mots de ce Pape Innocent, au quatrieme liure Du sacre mystere de l'autel, chapitre septieme. Et ceste retractation de Berengarius ne chante autre chose, affermant que le corps & le sang du Seigneur sont touchez sensuellement par les mains du prestre, non seulement par sacrement, mais aussi en verite, & ce qui s'en suit. Mais les anciens n'ont point eu vne telle opinion, ains ont reconnu le mystere, & ont enseigné qu'il y auoit difference entre ce qui est présenté
aux

aux sens, & ce qu'on reçoit en esprit. D'avantage, Innocent & ceux qui l'ont suyvi, ont iugé ce sens estre heretique, si aucun exposoit ainsi les paroles du Seigneur, Ceci est mon corps, C'est a dire, Ceci signifie mon corps : c'est a dire, si aucun pensoit que ces paroles fussent de ceste sorte, comme ce que dit l'Apostre, La pierre estoit Christ, c'est a dire, la pierre signifioit Christ. Ce que j'ay allegué maintenant, est contenu en ce mesme liure & chapitre d'Innocent, & mesme au liure des sentences de Lombard. Au reste, nous avons môstré au troisieme chapitre, par plusieurs tesmoignages des saints Peres, que les anciens n'ont point autrement exposé ceste sentence du Seigneur, Ceci est mon corps, que en ceste sorte, ascavoir, Ceci signifie mô corps. Que dirons-nous de ce que saint Augustin met en vn mesme rang, & mesme façon de parler ces sentences, Le sang est l'ame, La pierre estoit Christ, & Ceci est mon corps ? Cependant toutefois ces venerables docteurs osent bien accuser d'heresie vne exposition vraiment sainte & catholique.

D'avantage, quant a ce qu'ils disputent des accidens pouuans subsister sans suiet, qui est celui qui ne voye bien que cela est tiré de l'eschole Philosophique ? dont cela deuoit estre grandement suspect a tous fideles. Car ce grand Prelat de nostre religion, a tres-veritablement dit, que les Philosophes sont les princes des heretiques. Les Apostres du Seigneur ont appelé la Cene pain & vin, & fraction de pain : & mesme l'ont appelée pain apres la consecration, comme on peut veoir en la premiere Epistre aux Corinthiens, chapitre dixieme & onzieme, & au second chapitre des Actes. Et Irenee, qui estoit bien prochain du temps des Apostres, dit, Tout ainsi que le pain qui est de la terre, sentât la vocation de Dieu, n'est plus pain commun, mais eucharistie, consistant de deux cho-

ses, l'une terrestre, & l'autre celeste: aussi nos corps receuans l'Eucharistie, ne sont plus corruptibles, ayans l'esperance de la resurrection: & ce qui s'en suit. Par cela il signifie apertement, que les anciens ne scauoient que c'estoit de cest esuanouissement des signes. Or le Pape Gelasius a parlé plus clairement des deux natures, au liure qu'il a escrit contre Eutyches & Nestorius. Il dit ainsi, Les sacremens du corps & du sang de Christ, que nous prenons, sont vne chose Diuine, parquoy nous sommes faits participans de la nature Diuine par iceux. Et toutesfois la substance du pain & du vin ne laisse point d'estre. Et certes l'image & la similitude du corps & du sang de Christ, sont celebrees en l'action des mysteres. Il nous est donc assez euidentement monstré, qu'il nous faut sentir en Iesus Christ mesme nostre Seigneur, ce que nous protestons, celebrons, & sommes en son image: afin que tout ainsi que les natures sont cōuerties en ceste Diuine substance par le moyen du saint Esprit, & toutesfois elles demeurent en leur nature: aussi ce mesme mystere principal (l'efficace & la vertu duquel nous est veritablement representee, par les choses dont il consiste, qui demeurent proprement en leur estre) nous demonstre qu'un seul Christ demeure en son entier, & en sa verite. Que pouuoit-on dire plus clair ne plus euident contre la determination de ces docteurs?

Outreplus, de cest esuanouissement des signes, est venue ceste doctrine mal examinee, par laquelle ils ont enseigné que les meschans aussi recoyuent le vray corps & le vray sang du Seigneur. Car pour autant qu'ils auoyent vne fois determine, que la substance du pain estoit conuertie en la substance du corps de Christ, & que là il n'y auoit plus de pain de reste: certes par vn mesme moyen il falloit confesser necessairement, que les
meschans

meschans participoyent autant de fois au corps & au sang du Seigneur, qu'ils prenoyent le sacremēt. Ce que toutesfois est renuersé comme vne chose entierement fausse, par ce que Christ en a prononcé luy-mesme, disant, Qui mange ma chair, & boit mon sang, il demeure en moy, & moy en luy. Or il est certain que les meschans ou infideles ne demeurant point en Christ: parquoy il faut dire aussi necessairemēt, que les meschans ne mangent point la chair, & ne boyuent point le sang de Iesus Christ. Mais de remettre en ieu tant de fois cest emplatire, duquel ils couurent leur bastiment mal composé, ascauoir que les bons reçouyent le corps du Seigneur sacramentelement & spirituellement, & les meschans seulement sacramentelement: que seroit-ce autre chose, ie vous prie, qu'abuser les simples? Car ceux qui participent du vray corps & du vray sang du Seigneur, le prennent spirituellement a la verite. Et ceux qui prennent seulement le signe, & qui ne participēt point a la verite, tels ne le prennent que sacramentelement. Pourquoi donc ceux ci disent-ils que les meschans prennent le sacremēt sacramētalemēt, & toutesfois ce sera le vray corps du Seigneur? D'oū prouueront-ils cela? Certes la doctrine de saint Augustin est bien autre, quād il dit au vingt & vnieme liure de la Cité de Dieu, chapitre 25, Quand le Seigneur luy mesme dit, Qui mange ma chair & boit mon sang, il demeure en moy, & moy en luy: il monstre que c'est de manger le corps de Christ a la verite, & non sacramentelement, & de boire son sang aussi. Car cela est demeurer en Christ, afin que Christ aussi demeure en nous. Car c'est autant comme s'il eust dit, Celuy qui ne demeure point en moy, & auquel ie ne demeure point, qu'il ne dise ni ne pense point manger mon corps, ou boire mon sang. Ce sont les paroles de S. Augustin. Pierre Lōbard donc a appor-

O.ii.

té vne nouuelle doctrine, lequel au quatrieme li-
ure des sentences, en la neuvieme distinction, a dit
apertement, que les meschans prenēt le vray corps
& le vray sang de Iesus Christ.

Ceci est bien pour rire aussi, qu'ils disent
que le vray corps de Christ est vraiment & sub-
stantiellement en l'hostie, mais non pas en quali-
te, ou quantite, ni en quelque lieu certain limité.
Car qui est celuy des anciens qui ait ainsi parlé? Ou
bien ceci, qu'est-ce autre chose, sinon comme si
nous disions, que quelque feu vray & naturel sera
ardent en quelque part, & cependant sera sans cha-
leur? ou bien que le soleil luira en quelque part, &
cependant sera sans lumiere? Or la foy de la verite
de la nature humaine en Christ, ne souffre point
que nous disions que le corps de Christ est d'une
mesme substāce que le nostre, ascauoir vn corps hu-
main, & que cependant nous le despoillions de sa
forme, vnite, mesurement, quantite, qualite, & de
l'assiete de toutes ses parties, & de sa proportion.
Saint Augustin dōc iugeāt de ceci beaucoup plus
sainctement, & bien d'une autre sorte que ne font
ceux-ci, dit ainsi escriuant a Dardanus, Qu'on oste
les espaces des lieux es corps, & ils ne seront plus
en lieu quelconque: & pource qu'ils ne seront plus
en lieu, aussi ne seront-ils plus rien: qu'on separe
les corps des qualitez des corps, il n'y aura plus
de lieu où ils soyent: & pourtant, il faut necessai-
rement qu'ils ne soyent plus. Si a ce peu de paro-
les on veut conferer les gloses des Sophistes, on
verra combien elles sont vaines & debiles. Mais
paraenture ils pensent que ces choses competent
a la chair de Christ, pource qu'elle est chair de
la parole. Mais qu'ils oyent ce que saint Augu-
stin escrit encore a Dardanus, Entant que touche
la parole, dit-il, Iesus Christ est Createur. Car tou-
tes choses ont este faites par luy: mais quant a l'hō-
me,

me, Christ est creature: car il a este fait de la semence de David selon la chair, & fait a la semblance des hōmes. Et touteſſois diſans que Christ est Fils de Dieu, nous ne ſeparons pas ſon humanite:& diſans que Christ est fils d'homme, nous ne ſeparons pas ſa Diuinite. Car ſelon ſon humanite, il eſtoit en terre, & non au ciel, où il eſt maintenant, quand il diſoit, Nul n'eſt monté au ciel, ſinon celuy qui eſt deſcendu du ciel, aſcavoir le Fils de l'homme, qui eſt au ciel. Combien que ſelon ce qu'il eſtoit Fils de Dieu, il fuſt au ciel, mais ſelon ce qu'il eſtoit Fils de l'homme, il fuſt encore en terre, & n'eueſt point encore monté au ciel. Et incontinent apres il dit, Il nous faut bien garder de tellement affermer la Diuinite de l'hōme, que cependant nous oſtions la verite du corps. Or il ne ſ'enſuit pas que ce qui eſt en Dieu, ſoit tellement par tout, comme Dieu eſt par tout. Car l'Eſcriture qui eſt tres-veritable, dit de nous, Que nous viuons, que nous ſommes, & auons mouuement en luy:& touteſſois nous ne ſommes pas par tout, comme il eſt par tout: mais luy eſt autrement homme en Dieu, pource que Dieu eſt autrement en ſon humanite par vn moyen propre & particulier. Car Dieu & l'homme eſt vne perſonne, & tous les deux ne ſont qu'un Ieſus Christ, eſtant par tout, entant qu'il eſt Dieu, mais eſtant ſeulement au ciel, entant qu'il eſt homme. Voyla ce que dit ſainct Auguſtin, enſeignant manifeſtement qu'il n'y a qu'une perſonne en Ieſus Christ, voire inſeparable, compoſee de la Diuinite & humanite, & touteſſois les deux natures gardent leur propriete. Tertullian auſſi deuāt ſainct Auguſtin, a enſeigné le ſemblable, diſputant contre Praxeas, quand il dit, Nous voyons deux conditions non cōfuses touteſſois, ains coniointes en vne perſonne, aſcavoir Ieſus Christ, Dieu & homme. Et la propriete des deux ſubſtances demeure tellement

en son entier, que le saint Esprit a fait ses opérations en Christ, ascauoir ses vertus & miracles, & la chair a fait son office, quand elle a eu faim apres la tentation, quand elle a eu soif parlant a la Samaritaine, quand elle a pleure Lazare, quand elle a este en angoisse iusques a la mort: & finalement quand elle a enduré la mort. Que s'il y auoit quelque chose tierce confuse, comme vn metal qui est composé d'or & d'argent, appelé *Electrum*: les enseignemens des deux substances, n'apparoistroyent point si bien distincts, & ce qui s'enfuit. Autant en peut on veoir és definitions des doctrines Ecclesiastiques chapitre secôd. Nous ne cōfessons point deux Christs, ne deux Fils, mais vn Fils estant Dieu & homme, lequel pour ceste cause nous disons Vnique, demeurant en deux substances, comme la verite de la nature les luy a donnees: toutesfois les natures ne sont point confuses ni embrouillees, comme les Timothiens ont voulu dire, mais bien vnies par societe. Dieu donc a prins la chair humaine: l'homme est venu iusques a la Diuinite, non point par conuersion de nature, cōme les Apollinaristes disent, mais selon qu'il a pleu a Dieu, en sorte que Dieu n'est point mué en substance humaine, en prenant humanite: & l'homme n'est point mué en substance Diuine, quand il est glorifié en Dieu. Car le changement & mutation, ou conuersion de nature fait que la substāce est diminuee & abolie, &c. Parquoy, puis que la nature humaine de Christ demeure en sa propriete, le vray & naturel corps du Seigneur ne peut estre substantiellement au pain, en sorte que cependant il soit priué de sa quantite, de ses mesuremens & proportions, de l'assiette de ses parties & de lieu.

Et ne faut point que ceux-ci nous mettent en auant le corps clarifié du Seigneur. Car il demeure vne substance au corps clarifié d'iceluy, laquelle n'est

n'est point conuertie en esprit. Car nous croyons & confessons claiement la resurrection de la chair. Et le Seigneur Iesus (comme il est dit en l'Euan-gile) venant a ses disciples en son corps ressuscité des morts & desia glorifié : & d'autant qu'ils pensoient veoir vn esprit, il leur dit : Pourquoi estes-vous troublez, & doutez montent en vos cœurs? Voyez mes mains & mes pieds : car ce suis-je. Tactez-moy : & voyez : car vn esprit n'a ne chair ni os, comme vous me voyez auoir. Et ayant dit cela, il leur monstre ses pieds & ses mains. Il me semble bien que nous oyons yci, que le corps glorieux du Seigneur ha chair & os, que c'est vn vray corps humain, ayant ses dimensions & proportions, on ne le pourra donc estendre par tout. Car saint Augustin en ceste mesme epistre a Dardanus dit ainsi: Retien en ta memoire, & garde fidelement la confession Chrestienne, ascauoir qu'il est ressuscité des morts, qu'il est monté au ciel, qu'il est assis a la dextre du Pere, & ne viendra d'ailleurs que de là pour iuger les vifs & les morts : & comme l'Ange l'a testifié, il doit tellement venir comme on l'a veu monter au ciel, c'est a dire, en vne mesme forme & substance de chair, a laquelle certes il a donné immortalité, & ne luy a point osté sa nature. Il ne faut point penser, que selon ceste forme il soit espandu par tout. Pouuoit-on dire chose plus claire ou plus euidente? Il dit aussi sur le Pse. 54. Iusques a ce que le siecle soit fini, le Seigneur sera tousiours en haut : mais aussi la verite du Seigneur est yci avec nous. Car il faut que le corps, auquel il est ressuscité, soit en vn certain lieu : mais sa verite est espandue par tout. Je desireroye bien que les Sophistes leussent vn peu l'epistre que saint Hierome escrit a Pamachius des erreurs de l'ehan Euesque de Ierusalem : ils entendoient combien est veritable ce qu'ils forgent, que le corps glo-

rieux de Iesus Christ est comme vne chose spirituelle, laquelle n'est point subiette a atouchemēt, & ne peut estre veüe, & qui n'est point chargee de pesanteur, & laquelle est changee selon la diuersite des lieux, où elle doit estre.

Nous ne receuons donc point ceste entortilleure, qui est vn moyen fort propre pour deceuoir les hommes : ascauoir que ces choses se font par vne façon inenarrable. Car comme on a peu veoir ci dessus, les anciens ont bien peu expliquer le mystere de la Cene: mais quant a la grace & beneficence que Dieu nous fait, ils l'ont bien appelee inenarrable. Mais ce qu'ils disent que c'est vn miracle ce qui se fait en la transsubstantiation, certes ils ont adiousté cela de leur teste. Car tout ainsi que les anciens ont totalement ignoré la matiere de la transsubstantiation : aussi saint Augustin au troisieme liure de la Trinite, chapitre 10. montre apertement qu'il n'y a nul miracle en la consecration des signes de l'Eucharistie : & la met entre les signes qui sont proposez par les hommes: desquels il fait vne telle distinction, qu'il dit qu'aucuns demeurent long temps, comme le serpent d'airin demeura long temps au desert : & les autres ne durent gueres apres le mystere paracheué, auquel ils sont appliquez. Comme le pain se consume en prenant le Sacrement. Mais pource que ces choses sont notoires aux hommes, pource qu'elles sont faites par les hommes, elles peuuent estre honorees comme choses saintes, & ne peuuent apporter espouantement comme miraculeuses : & ce qui s'ensuit.

Et nous aussi confessons bien que Dieu est tout-puissant : mais cependant nous ne separons point ceste puissance infinie de la verite & iustice de Dieu : & ne reiettons pas toutes choses sur la puissance infinie de Dieu combien qu'il soit escrit :

Toute

Toutes les choses que Dieu a voulu , il les a faites au ciel & en la terre. Et derechef: Abraham a creu , que celuy qui a promis , pouuoit aussi faire ce qu'il a promis. Tertullian donc parle saintement & selon les Escritures, escriuant contre Praxeas, quand il dit: le n'ay rien cognu, qui fust difficile a Dieu. Si nous vsons a la volée , & sans autre commencement , de ceste sentence en nos outrecuidances, il n'y aura rien que nous ne puissions forger de Dieu: comme s'il auoit fait tout ce que nous pensons , pource qu'il l'a peu faire. Mais combien qu'il puisse faire toutes choses , nous ne deuons pas pourtant croire qu'il ait fait ce qu'il n'a pas fait: ains il nous faut enquerir s'il l'a fait. Par ce moyen il y aura quelque chose , qui sera mesme difficile a Dieu, a scauoir tout ce qu'il n'aura pas fait: non pas pource qu'il ne l'ait peu faire, mais pource qu'il ne l'aura pas voulu faire. Car le pouuoir de Dieu, c'est son vouloir , & quand il ne veut pas , c'est ne le pouuoir pas: mais ce qu'il a voulu , il l'a peu , & l'a monstré. Les Sophistes donc deuoyent monstrer , que Dieu vouloit estre meslé dedans du pain , & presenter au pain son vray corps & naturel, tel qu'il est nay de la vierge Marie , & a este crucifié & ce sans ses mesures & proportions. Et puis qu'ils ne le peuuent monstrer, c'est en vain qu'ils nous mettent yci en auant la puissance infinie de Dieu.

Or quant a ce qu'ils alleguent de la vertu des paroles , comme si les paroles de consecration auoyent telle vertu , qu'apres auoir este proferees, elles transformoyent , ou conuertissoyent le pain en chair: il est certain que ç'a este vne chose nouvelle, voire du tout incognüe aux anciens. Les paroles signifient , & en signifiant admonnestent: & n'ont nulle puissance d'elles-mesmes de faire quelque autre chose. Saint Augustin a enseigné

ceci en plusieurs passages. au octantieme traitté sur saint Iehan il dit ainsi : Pourquoi est-ce que Christ n'a pas dit , Vous estes nets a cause du Baptisme que vous avez receu , mais a dit , Vous estes nets a cause de la Parole que ie vous ay dite : sinon pource que la Parole nettoye en l'eau ? Car qu'on oste la Parole, & que sera-ce de l'eau, sinon eau ? La Parole est coniointe avec l'element, & lors se fait Sacrement, & la Parole mesme est faite par iceluy, comme visible. D'où vient vne si grande efficace & vertu a l'eau , qu'en touchant le corps, elle laue le cœur, sinon par le moyen de la Parole ? Non pas touteffois pource que la Parole est proferee : ains pource qu'on la croit. Car en la Parole mesme certes il y a difference entre le son passant & la vertu demeurante. Et au vingt & sixieme traitté il dit : Que font les hommes annonçans la Parole au dehors ? Et moy-mesme en parlant maintenant, que fay-ie ? Je presente vn bruit de paroles a vos oreilles. Si donc celuy qui est dedans, ne vous reuele, que sera-ce de ce que ie vous di, ou ce que ie parle ? Je seray comme cultivant l'arbre par dehors : mais le Createur de l'arbre est dedans. Celuy qui plante & arrouse, besongne par dehors, c'est ce que nous faisons : mais celuy qui plante & celuy qui arrouse, ne font rien, mais bien celuy qui donne accroissement, ascauoir Dieu. C'est a dire, Tous seront enseignez de Dieu. Ils ont donc voulu par vne nouuelle inuention esleuer & orner plus qu'il n'estoit de besoin, leur nouuelle prestise, & le pouuoir & autorite d'icelle : & pour mieux dire, ils l'ont voulu exalter iusques au ciel : afin que finalement ils fussent adorez par les fols & aueugles.

I'ay bien voulu declarer ceci en peu de paroles : afin que tous cognussent que ceste nouuelle doctrine de la Transsubstantiation est apertement & directe-

directement repugnante a l'ancienne doctrine du saint mystere du corps & du sang du Seigneur.

Ce qu'a engendré ceste belle & nouvelle doctrine de la Transsubstantiation.

CHAP. XII.

Retournans maintenant a nostre propos, nous toucherons en brief, ce qui est ensuyui de ceste belle determination de la Transsubstantiation. Or s'estans persuadé, qu'au sacrement de la Cene il ne restoit aucune substance au pain ni au vin, mais que là estoit contenu le vray corps & le vray sang du Seigneur, ils faisoient ainsi la consequence de leurs argumens : Si le corps & l'ame y sont, il s'ensuit donc que la Diuinité y est avec le corps : veu qu'il est certain que la personne de Christ est inseparable. Dés ceste heure-là donc ils commencerent a accoustrer & forger des tabernacles au Sacrement, & des boistes & chapiteaux, & se prosterner deuant tels faras sous intention d'adorer. Aux Messes aussi ils se sont prosternez pour adorer, quand on monstre l'Eucharistie. Le Pape Honorius troisieme, a grandement aidé a maintenir cest erreur. Aux Decretales titre 3, De la celebration des Messes, il fait ceste constitution : Afin que l'indignation Diuine ne s'embrase d'auantage, nous ordonnons & commandons estroitement, que les Prestres mettent l'Eucharistie en quelque lieu particulier, net & specifié, qu'elle soit mise honorablement, & gardee en toute deuotion & fidelité. Et quant au Prestre, qu'il enseigne souuent son peuple de s'encliner en toute reuerence, quand on leue l'hostie en la celebration des Messes : & d'en faire autant, quand le Prestre la porte a vn malade. Cest Honorius trespassa l'an du Seigneur 1226. Au reste on n'eut

point eu besoin de telles instructions, si les Eglises eussent receu de la façon ancienne & tradition des Apostres cest emprisonnement & adoration de l'Eucharistie. Et certes on ne trouuera point auioird'huy en nostre pays, des armoires, où on met le sacrement, qui soyent de grande ancienneté. Car les Apostres & les gens Apostoliques, & finalement les Peres anciens ont pleinement ignoré ceste adoration des sacremens. Car estans en la table du Seigneur, ils ont mangé & beu ce que le Seigneur leur offroit, disant: Prenez, mangez: & non point, Prenez, enfermez, & adorez. Le Seigneur a bien preueu cest erreur: à ceste cause il a aduertit les siens de bonne heure en son Euangile, & a dit: Si quelqu'un vous dit, Christ est yci ou là, ne le croyez point. Car faux christes & faux prophetes se leueront, & feront grans signes & miracles: voire pour seduire les eleus mesmes, s'il estoit possible. Voyci ie le vous ay predict. Si donc on vous dit, Voyci il est au desert, n'y allez point. Voyci, il est aux cabinets, ne le croyez point. Car comme l'esclair sort d'Orient, & se monstre iusques en Occident, ainsi sera l'aduenement du Fils de l'homme. Et pourtant l'Apostre saint Paul nous a commandé de chercher Iesus Christ en la gloire & dextre de son Pere au ciel, & non point en terre. Esleuans donc nos mains & nos cœurs au ciel avec les Apostres, adorons le Roy des Rois, IESVS Christ, regnant au ciel, & beneit a tout iamais, Amen.

Le Pape Urbain 4. de ce nom, a aussi augmenté voire confirmé cest erreur de la Transsubstantiation. Il estoit Moine de l'ordre de Cisteaux, & ce a este le premier qui institua vne feste solennelle au sacrement du corps & du sang du Seigneur, commandant a toutes les Eglises de la celebrer: comme on le peut voir és Clementines, au liure 3. titre

Matt. 24. b.

23, 24.

titre 16. au Canon qui se commence, *Si Dominum*. Or il dit qu'il a institué ceste feste, pour confondre spécialement la desloyauté & rage des heretiques. Il a voulu cependant que les fideles prepa-
rez par confession, aumones, & oraison, prissent ce iour là dignemēt le precieux sacrement du Sei-
gneur. Or on dit que Thomas d'Aquin de l'ordre des Iacopins a composé tout l'office de ce iour-la par le commandemēt de Pape Urbain, & que cela fut fait l'an de nostre Seigneur 1264. Et combien que les anciens ayent celebré du commencement ceste feste plus modestement: toutesfois il est yci aduenü ce qui a accoustumé d'aduenir en toutes les constitutions & ceremonies ordonnees par les hommes: ascauoir que finalement tout y deuient corrompu. Car qui pourra expliquer en peu de paroles, combien il s'en faut qu'on ait veu en ceste feste quelque chose digne de Iesus Christ? On laissoit la predication de la parole de Dieu, afin qu'on peut vaquer a ieux & badinages. On ignoroit quel estoit le vray vsage de l'Eucharistie. Par ce moyen on donnoit entree a l'idolatrie. Car on portoit le sacrement en procession, & vn chacun indifferem-
ment l'adoroit. Et quelle superstition auoit-il es processions qu'ils faisoient par les champs & a l'entour des maisons? Les femmes y estoient parees comme putains: & que dirons nous des Prestres? Estans testonnez & bien pignez pour estre regardez de leurs amies, ils se delectoyēt a chanter doucement: & par ce moyen que faisoient-ils autre chose que s'insinuer en la grace des femmes & des filles plustost que de Dieu? Brief tout ce qu'anciennement auoit este mesprisé comme vne chose Payenne & profane, & tout ce que les Apostres & les peres auoyent foulé aux pieds, & tout ce qui auoit este aneanti par l'humilite & abiection de la croix, nos venerables l'ont maintenant remis

fus, comme si c'estoyent choses agreables a Dieu: ascauoir l'or, l'argent, les tableaux, les pierres precieuses, les images, les processions, les pompes, les cloches, les paremens precieux, & tout ce que la follie du monde ha en admiration. Et certes voyla quels sont les fruits de nos inuentions & ceremonies. Voyla ce qui s'est ensuyui de ceste arrogante determination de la Transsubstantiation. On ne trouuera point en tous les escrits des Apostres aucun exemple de ceste procession dissoluë: mais bien si on veut veoir le second liure d'Apulee de son Asne d'oré, on y trouuera le patron de ceste belle pompe.

Il ne faut point douter qu'il n'y ait eu de ce temps-la des excellēs esprits, s'ils eussent este saintement & Chrestienement instruits, & non point corrompus par les traditions Papistiques. Il y auoit Alexandre de Hales, Albert le grand, Thomas d'Aquin, Bonaventure, & plusieurs autres de ceste farine, tous gens de grand esprit: lesquels ont bien fait valoir & merueilleusement auancé la religion Papistique. D'auantage les Decretales de Gregoire 9. furent composees en ce temps là: item le 6. des Decretales fut mis en lumiere par Boniface 8. l'an apres la mort de Thomas d'Aquin: & vn peu de temps apres les Decretales appelees Clementines: & mesme ces belles Extrauagantes de Iehan 22. contraires a toute saintete & vraye religion ont este introduites par force aux Eglises. Et qui plus est, on ne s'est point contenté du texte: ains on a fait dessus des Commentaires diuers & amples, & par iceux l'erreur a este maintenu & estendu plus loin. Les moynes aussi ont escrit sans fin & mesure sur les sentences, & principalement les Mendians: les institutions desquels ont este grandement confermees par Honorius 3. au grand desauantage de l'Eglise. Ces caphars pensoient

pensoyent faire quelque plaisir au saint Pere, afin que cependant il leur en fut mieux. Parquoy ils ont tasché de toute leur puissance tant par écrits que par predications de faire recevoir au monde la religion Papistique. Tous les articles de nostre vraye religion ont este enveloppez de questions par la mal-heureuse diligence & doctrine de ces babouyns. De ceste fontaine est sortie ceste riuiera impetueuse des questions & doutes touchant l'Eucharistie : de laquelle nul n'eschappa iamais, ses bagues sauues. Car ils enseignēt des choses, lesquelles ne peuuent faire autrement, qu'elles n'entortillent & troublent les consciences : en sorte qu'il vaudroit beaucoup mieux les ignorer que les apprendre, les mespriser que les desirer, & les oublier qu'en auoir souuenance. Et afin que nous ayōs quelque esprenue de ces belles questions, voyci ils demandēt : Ascauoir si le vray & substantiel corps de Christ est là ? quelle chose c'est qui est conuertie, & en quoy ? Quelle substāce y demeure, & quelle est celle qui n'y est plus ? & en n'y estant plus, si elle est aneantie ? ascauoir si Iesus Christ est tout entier en tout le sacrement ? & s'il est tout entier en chacune partie ? ascauoir si toutes les proprietēz & qualitez estans naturellement au corps de Christ au ciel, sont en luy au sacrement ? Ascauoir si le corps de Iesus Christ est orné des dons de gloire au sacremēt ? Ascauoir s'il descend localement du ciel afin qu'il commence a estre au sacrement ? Ascauoir s'il est au sacremēt en certain lieu limité ? Ascauoir s'il peut estre en diuers lieux tout en vn mesme instant ? Comment il peut estre tout entier en vn si petit morceau de pain ? Ascauoir si là où il est, on le doit adorer d'adoratiō de latrie ? &c. Or on ne pourroit pas assez suffisammēt dire, cōbien nos Maistres sent hors du sens & eschauffez a mouuoir ces debats & questiōs.

1. *Timothee*. 6.
4.6.

desquelles selon ce que dit le saint Apostre, procede enuie, cõtention, blaspheme, mauuaises soupçons, questions superflues d'hommes corrompus d'entendement, & qui sont priuez de verite, reputans la crainte de Dieu estre gain. Et de fait, voyla les beaux fruits de ceste Transsubstantiation embrouillee. Or ces baueries plusque vaines & mortelles ont saisi presque toutes les chaires, qui deuoyent estre chaires de verite : & de là ont este esparſes au poure peuple, lequel a fait semblant de croire & entendre, ce que les docteurs mesmes & prescheurs ne cognoissoyent pas encore. Car comme dit l'Apostre, ils ne scauent qu'ils disent, ne dequoy ils afferment.

1. *Timothee*. 1.
6.7.

Et certes il ne faut point que nous imputions ceci, que l'une des especes du sacremēt a este ostee aux laics, sinon a la Transsubstantiation & a la Decretale d'Innocent : laquelle ne tend a autre chose, sinon a esleuer la dignite de la Prestrie. Que si les laics eussent participē des deux especes, leur dignite eust este autant estimee que celle des Prestres : & sembloit qu'on ne pouuoit amener de raison propre, par laquelle on peut monſtrer qu'il n'y auoit que les Prestres qui sacrifiassent le corps & le sang du Seigneur, & non point les laics. Et Gerson n'a point oublie ceci en son traittē, qu'il a composē contre l'heresie de la communion des Laics sous les deux especes. Ce Gerson n'estoit point du tout ignorant, ne des plus mauuais : mais il ne s'est point portē en cest affaire ainsi qu'il deuoit. Autrement on ne scait pas qui sont ceux qui ont este cause que le vin a este ostē aux Laics, & en quel temps cela a este fait. Il appert bien que ce fut deuant le temps de Pierre Lombard, & deuant le Concile de Conſtance. Car l'erreur fut a la fin confirmē en iceluy : & l'ordonnance Apostolique & Ecclesiastique fut bannie comme heretique. Car
Gabriel

Gabriel dit en la lecture 84. sur le Canon: Anciennement ceste question pouuoit estre douteuse, A-scauoir si le peuple fidele, qui doit participer a l'Eucharistie, est tenu de la prendre sous les deux especes: mais maintenant apres la determination du Concile de Constance, ayant defini de la verite catholique, si on dit que la communion sous les deux especes est necessaire a salut a tous fideles & Chrestiens, c'est heresie, laquelle a este la publiquemēt condamnée. Et de fait, les histoires nous montrent, que ces deux saints & fideles personnages, Iehan Hus & Hierome de Prague ont este bruslez tous vifs, & principalement a cause de ceci: Lesquels il ne faut douter qu'ils ne soyent saints Martyrs de Dieu. Car ils n'auoyent confessé autre chose, que l'opinion ancienne & Apostolique de la participation des deux especes. Y a-il chose plus claire, que ce que le Seigneur dit en saint Matthieu Beuez-en tous: quand Q'il donnoit le pain, il n'a pas dit, Prenez-en tous. Car il preuoyoit, qu'il y en auroit aucuns en l'Eglise qui par vne outrecuidance diabolique desfroberoyent a l'Eglise ce que le Seigneur auoit baillé & ordonné. D'auantage y a-il chose plus claire, que ce que le fidele Apostre de Iesus Christ, saint Paul proteste en verite auoir baillé fidelemēt aux Corinthiens ce qu'il auoit receu du Seigneur? Or il leur enseigna l'vsage des deux especes: & concludant cest affaire, il dit: Que l'homme s'esproune soy-mesme, & ainsi mange de ce pain, & boye de ceste coupe. Il est donc trescertain, que ces venerables peres du Concile de Cōstance ont este desloyaux & traistres a l'Eglise de Dieu, & blasphemateurs cōtre Dieu: pourautant qu'ils n'ont point baillé, ou pour le moins permis a l'Eglise de telle fidelite qu'ils deuoyent, ce qu'ils auoyent receu du Seigneur par les Apostres: & d'autant qu'ils accu-

sent fausſement l'inſtitution meſme du Seigneur Ieſus, & l'ordonnance Apoſtolique, comme ſi elle eſtoit manifeſtemēt heretique. O bon Dieu! quelle forcenerie eſt cela? Mais cependant voyla quels ſont les doux fruits de ceſte belle Tranſſubſtanti-
tiation : & non-obſtant on peut veoir que c'eſt le principal fondemēt de la preſtriſe & ſacrifice Pa-
piſtique, ſi on n'eſt du tout auueugle. Je pourroye produire avec ceci pluſieurs teſmoignages des an-
ciens, pour monſtrer qu'on uſoit couſtumiere-
ment du vin, & qu'il n'y a pas long temps que
ceſt uſage a eſte aboli, ſi ie ne craignoye la pro-
lixite. Parquoy ie me tairay meſme du Concile
de Baſſe & de la permiſſion des deux eſpeces,
d'autant que les Bohemiens la demandoyent a
toute force,

L'adiouſteray ſeulement ceci, que les Meſſes ſont
tombees en abuſ tresmanifeſtes de noſtre temps, &
du temps de nos predeceſſeurs apres ces mal-heu-
reux Conciles : & qui pis eſt, ſont venues iuſques
a vne impiete treſeuidente, & en toutes ſortes abo-
minable. Car aujourd'huy on n'uſe gueres de la
Cene du Seigneur entre les fideles : & au contrai-
re il y a vn grand abuſ de Meſſes entre ces Pre-
ſtrailles infames & impudiques, & cela ſe fait plus
ſouuent & plus villeinement qu'on ne pourroit
dire. Ces paillards ſacrifient tous les iours : & ſ'il y
a en tout le monde des gens pollus de toutes ſor-
tes de meſchancetez, ce ſont ceux qui chantent
Meſſe tous les iours. Or ils ſacrifient pour le ſalut
des viſs & des morts, voire pour tout ce qu'on vou-
dra, & pour quelque vœu, qu'on puiſſe faire. Car
on verra ordinairement des preſtrots de loage es
portes des tēples, ou es places publiques, q̄ eſpient
ſ'ils pourront attirer quelqu'un a leur naſſe du-
quel ils puiſſent attraper argēt pour leurs Meſſes,
ſoit par flatterie ou par force. Car ces pourceaux
& ven-

& ventres paresseux pensent que la memoire d'une chose si sainte, que le Sauueur a ordōnee a son Eglise par ses Apostres, leur a este donnee specialement en garde pour leur proufit particulier, & pour remplir leurs pances, & cōme vn moyē pour se nourrir: & retienent cela si bien propre a eux, & d'une si grande impudence & orgueil, que maintenant ils estiment que par ces paroles que nous disons tout cest ordre de prestailles est outragé grā dement. D'auantage, ils ont tellement enforcēlé les esprits du peuple par vn tas de nouuelles predication, & nullement Apostoliques, que ces pources aueugles croyent, qu'en regardant, ou se tenant aupres du prestre quand il dit sa Messe, on merite ie ne scay quoy. O le temps miserable! ô les mœurs corrompus! ô la meschāte & sacrilege impudence! Je crain bien qu'il ne nous aduiene a tous vne grā de confusion de maux par iuste vengeance de Dieu, a cause de ceste meschante & horrible profanation des Sacremens de Iesus Christ. Je vous prie, pensons combien estoit petite la faute que les Corinthiens auoyent faite en celebrant la Cene, si on fait comparaison de leur faute avec la profanation de aujourd'huy: & cependant sainct Paul leur dit, Qui en mange & boit indignement, il mange & boit son iugement, ne discernāt point le corps du Seigneur. Pour ceste cause plusieurs sont foibles & debiles entre vous, & plusieurs sont morts. Que pourrons nous donc attēdre, sinon des punitions extremes & rigoureuses de l'ire de Dieu, si nous ne nous conuertissons a Dieu, & ne celebrons ses Sacremens selon sa Parole?

La Conclusion.

Delaissons donc l'erreur variable des hommes, estāt diuers & embrouillē en plusieurs sortes, retournons ie vous prie a ceste premiere & trespure ordonnance des Apostres, laquelle tout ainsi

qu'elle est certaine, Diuine & indubitable, aussi ne trompe-elle personne. Elle ha bien peu de ceremonies, si elle en ha, elle n'ha nulle difficulte, nulle charge pesante, elle n'ha nulle sumptuosite ne dissolution. Elle est simple, sans frais, plene, sobre, pure & modeste: & n'en pourroit-on trouuer de meilleure, ne de mieux ornee, ne plus sainte, ne plus agreable a Dieu, ne plus conuenable a l'Eglise de Dieu. Et puis qu'elle nous monstre quels sont les mysteres de nostre foy & charite, comment nous sommes conioints avec Iesus Christ, comment il vit en nous, & nous en luy: & finalement comment tous les membres de Christ sont conioints & bien vnis entr'eux, & comment nous ne deuons iamais mettre en oubli la mort du Seigneur, ains reduire souuent & deuotement en memoire ceste action mystique, & rendre graces a la bonte Diuine, & immoler sacrifice de louange a son Nom benit: reiettons ces questions difficiles & embrouillees de la Transsubstantiation, de la presence corporelle & non charnielle toutefois, de la vertu des paroles, & de la puissance infinie de Dieu: & laissant tout cela, soucions-nous plustost de celebrer les Sacremens dignement, & non indignement: c'est a dire que par vraye foy nous soyons conioints avec le Fils de Dieu, qu'iceluy vive en nous par son Esprit, & nous en luy, afin que nous ne soyons point seulement songneux des signes: mais qu'iceluy nous nourrisse de son corps & de son sang spirituellement, & a tout iamais: celuy, di-ie, qui est nay pour nous, qui a souffert, a este enseveli, est resuscité des morts le troisieme iour, est monté aux cieus, & est assis a la dextre de son Pere pour nous: & là esleuans nos cœurs, nous l'adorions regnant eternellement: d'auantage, soucions-nous de redre graces pour ces benefices tant excellens & inestimables, afin que d'un bon cœur nous magnifions sa misericorde, & nous
nous

nous estudions a viure sainctement & obeir a sa Parole. Et d'autant que ceste Cene est vn signe aussi de la conionction & confederation que tous les fideles ont entr'eux: or sus, aimös-nous mutuellement, comme il nous a commandé: pardonnons-nous les fautes, offenses & pechez les vns des autres, & faisons bien autant qu'il nous sera possible a toutes les creatures de nostre Redempteur: afin que quand il aduiendra que nous partirons de ce monde, nous paruenions iusques a luy aux cieux par le moyen & conduite de nostre Dieu, & que nous voyons face a face l'accomplissement de nos desirs, qui est IESVS CHRIST, nostre Seigneur & Redempteur: les mysteres duquel nous celebrons deuëment en terre maintenant par vn miroir & en figure. Auquel soit louange & gloire es siecles des siecles, Amen.

Au Roy des siecles, immortel, & inuisible, a
 Dieu seul sage, honneur & gloire
 a tousiours-mais,
 Amen.